

# ÉTUDE PARTICIPATIVE SUR LES COMMUNS BRUXELLOIS

---

Rapport final

Étude réalisée par CLTB, Ecores, Communa et Equal Partners commandée par Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie et Emploi, dans le cadre de la stratégie régionale de transition économique Shifting Economy





↘  
Maxima (Communa)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction générale</b>	<b>7</b>
<b>Commande régionale</b>	<b>7</b>
<b>Structure du rapport</b>	<b>7</b>
Partie I • Benchmarking des expériences européennes	7
Partie II • Cartographie des Communs	8
Partie III • Entretiens avec des Communs urbains bruxellois	8
Partie IV • Analyse de l'impact des Communs en RBC	8
Partie V • Recommandations et plan d'action	8
<b>Définition des Communs : expériences européennes et contexte bruxellois</b>	<b>9</b>
<b>Partie I: Benchmarking des villes européennes</b>	<b>13</b>
<b>Méthodologie de l'étude</b>	<b>13</b>
<b>Les entretiens individuels</b>	<b>13</b>
<b>Barcelone : municipalisme et institutionnalisation du social</b>	<b>15</b>
Contexte d'émergence des politiques publiques liées aux Communs urbains	15
Les politiques publiques liées aux Communs urbains mises en place à Barcelone	15
Conclusion	18
Mise en perspective avec la Région de Bruxelles-Capitale	19
<b>Gand, vers une « ville des Communs » ?</b>	<b>20</b>
Contexte d'émergence des politiques publiques liées aux Communs urbains	20
Le rapport <i>Commons Transitie Plan voor de stad Gent</i>	20
L'intérêt et le potentiel des Communs	21
Freins et pistes à l'essor des Communs urbains	22
Conclusion	23
Mise en perspective avec la Région de Bruxelles-Capitale	23
<b>Grenoble, cheminement pour une « démocratie contributive »</b>	<b>24</b>
Contexte d'émergence des politiques publiques liées aux Communs urbains	24
Les politiques publiques liées aux Communs urbains mises en place à Grenoble	24
Obstacles et pistes à l'essor des Communs urbains	26
Conclusion	26
Mise en perspective avec la Région de Bruxelles-Capitale	27
<b>Bologne, Turin et Naples pour illustrer les <i>Beni comuni</i></b>	<b>28</b>
Contexte de développement des Communs urbains	28
Le modèle de Bologne	29
Le cas de Turin	30
Le modèle napolitain	32
Comparaison entre les différents modèles italiens	34
Mise en perspective avec la Région de Bruxelles-Capitale	34
<b>Partie II: Cartographie des communs</b>	<b>37</b>
<b>Partie III: Entretiens avec des communs urbains bruxellois</b>	<b>39</b>
<b>Emergence des expériences et générativité</b>	<b>42</b>
Réseau militants et associatifs	42
Entreprenariat social et expérimentation	42
Faire commun autour d'un espace	42
Propositions	42
<b>Ressources et financement</b>	<b>43</b>
Propositions	43
<b>Logistique et espaces</b>	<b>45</b>
Propositions	45

<b>Gouvernance</b>	<b>46</b>
Propositions	46
<b>Les Communs analysés en quelques chiffres</b>	<b>47</b>
<b>Partie IV : analyse de l'impact des communs en RBC</b>	<b>51</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>51</b>
Niveau Méta • Analyse synthétique des principaux impacts et chiffres-clefs de l'ensemble des Communs identifiés dans le cadre de la cartographie des Communs	51
Niveau Méso • Analyse transversale des impacts spécifiques de 11 Communs	51
Niveau Micro • Étude de cas détaillée des impacts du Commun Tournevie	52
<b>Niveau Méta • Analyse synthétique des principaux impacts et chiffres-clefs de l'ensemble des Communs identifiés dans le cadre de la cartographie des Communs</b>	<b>53</b>
Principales données sociales et humaines	53
Top 10 des données sociales et humaines	54
Principales données économiques et financières	55
<b>Niveau Méso • Analyse transversale des impacts spécifiques de 11 Communs</b>	<b>56</b>
Axe 1 • Transformer et réencadrer l'économie dans les limites planétaires et sociales	56
Axe 2 • Partager, sanctuariser et transmettre les ressources immatérielles	56
Axe 3 • Innover socialement et réduire les injustices sociales	57
Axe 4 • Préserver la biodiversité et régénérer les ressources naturelles	57
Axe 5 • Créer les écosystèmes juridiques au service de la viabilité des Communs et utiles à la gouvernance participative	58
Axe 6 • Soutenir le travail de qualité et créer des emplois directs et indirects décents	59
Axe 7 • Développer une économie circulaire et locale vertueuse	61
Axe 8 • Développer des services holistiques au service de la résilience	62
Axe 9 • Offrir un socle et un tremplin à d'autres initiatives	64
Axe 10 • Favoriser une gouvernance partagée et les principes du pair à pair	65
Axe 11 • Réduire l'empreinte carbone	65
Axe 12 • Repenser les modèles économiques	66
Axe 13 • Contribuer à la réduction des coûts de traitement pour la collectivité	72
<b>Niveau Micro • Étude de cas détaillée des impacts du Commun Tournevie</b>	<b>73</b>
Méthodologie	73
Synthèse des déclarations d'utilisation et d'évaluation des impacts des membres	73
Résultats détaillés du questionnaire	74
Analyse des impacts environnementaux de Tournevie	84
Conclusions	87
<b>Partie V : Recommandations et plan d'action</b>	<b>89</b>
<b>Recommandations</b>	<b>89</b>
Co-créer un cadre de soutien avec les expériences de commun en respectant leurs spécificités.	89
Envisager le soutien public comme un continuum, d'émergence à pérennisation, dont l'objectif est la création d'un véritable écosystème des Communs.	89
Développer une politique en matière de mise à disposition pérenne d'espaces pour les expériences, gérés conformément aux principes des Communs.	89
<b>Plan d'action</b>	<b>90</b>
Objectif stratégique 1: Co-créer un cadre de soutien aux Communs	90
Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition des espaces pour les Communs	93
Objectif stratégique 4 : Sensibiliser aux Communs	93
<b>Annexes</b>	<b>95</b>
Annexe 1 • Liste des expériences des Communs répertoriées en RBC	95
Annexe 2 • Liste des Communs ayant participé à l'analyse macro et données récoltées	96
Annexe 3 • Liste des KPIs utilisés pour l'analyse méso des 11 Communs	96
Annexe 4 • Liste des services qui peuvent bénéficier d'un régime assoupli	97
<b>Notes et références</b>	<b>98</b>

# Introduction générale

## COMMANDE RÉGIONALE

La Région de Bruxelles-Capitale a lancé un marché public sur une étude participative sur les Communs dans la Région, dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

*La Déclaration Politique Régionale 2019-2024 du Gouvernement bruxellois met en évidence l'importance de la transition vers une économie sobre en ressources et circulaire, sociale et démocratique, régénérative, locale et résiliente. Dans le chapitre réservé à la démocratie participative, elle précise que « (...) cette réflexion intégrera les logiques de coopératives locales ou de « commons », en veillant à assurer le maintien du caractère accessible et public des espaces et initiatives développées » [...]*

*À l'image de la ville de Gand en 2017, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite identifier les activités relevant des Communs présents sur son territoire, leur impact sur la transition économique, l'innovation démocratique et environnementale ainsi que leurs besoins actuels pour pouvoir davantage se déployer. La Région souhaite dès lors réaliser une étude participative pour objectiver ces éléments et aboutir sur un plan d'action pour soutenir concrètement le développement des Communs bruxellois. [...]*

Il est demandé de lancer une étude participative qui dresse un état des lieux précis des activités économiques, environnementales et citoyennes relevant des Communs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et qui aboutit sur un plan d'action concret pour le développement des Communs en Région de Bruxelles-Capitale.

## STRUCTURE DU RAPPORT

Ce rapport est le fruit du travail réalisé au cours de l'étude participative par le consortium composé du Community Land Trust de Bruxelles, de Communa, de Ecores, et de EQUAL. Il est structuré comme suit :

### PARTIE I • BENCHMARKING DES EXPÉRIENCES EUROPÉENNES

Communa a mené une étude comparative de six villes européennes reconnues pour leurs politiques publiques en soutien aux Communs urbains: Barcelone, Gand, Grenoble, Bologne, Turin et Naples. Ce travail vise à appréhender les Communs urbains dans d'autres contextes européens, et ainsi pouvoir s'en inspirer pour la mise en place de politiques publiques adaptées à la réalité de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les six villes évoquées ci-dessus ont été retenues pour les raisons suivantes :

- **Barcelone:** en plus d'une tradition politique ouvrière et d'un large éventail d'initiatives qui ont commencé à prendre spontanément soin des espaces abandonnés, la ville de Barcelone est célèbre pour les politiques municipalistes de Barcelona en Comú qui s'appuie sur les Communs urbains.
- **Gand:** internationalement connue pour la multiplication des Communs urbains, étudiée dans le Commons Transitie Plan (2017), Gand fait figure de cas d'école en Belgique avec ses politiques publiques de participation citoyenne basées notamment sur leurs « facilitateurs de quartier » et son « fonds pour les occupations temporaires ».
- **Grenoble:** pionnière du soutien au mouvement des Communs en France, la ville de Grenoble a lancé en 2018 une « Mission Communs » avec l'objectif d'identifier les Communs grenoblois, de les valoriser et les développer, en réseau avec des partenaires publics et des activistes du secteur des Communs.
- **Bologne, Turin et Naples,** sont trois exemples emblématiques de l'expérience des Règlements pour les Communs, aujourd'hui adoptés par plus de 270 municipalités à travers l'Italie. Bologne est la pionnière en la matière. L'administration turinoise, elle, a été partie prenante dans différents projets européens de soutien et de promotion des Communs, et a mis en place une « fondation des biens communs ». Quant à Naples, elle est internationalement connue pour les usi civici, permettant des arrangements inédits entre la collectivité et les citoyens.

Pour chacune de ces villes, la présente étude décrit dans les grandes lignes:

- Le contexte socio-urbain initial;
- Les origines et évolutions des Communs urbains: en particulier les initiatives clés, le rôle des citoyens et celui des pouvoirs publics;
- Les études, recherches et initiatives développées en préparation des outils et politiques adoptés;
- Les politiques publiques et outils adoptés;
- Les obstacles rencontrés;
- Les éléments d'impact étudiés, rapport d'évaluation;
- Les évolutions futures: potentiels inexplorés, initiatives en cours et évolutions envisagées;
- La mise en perspective avec la Région bruxelloise et les éléments à prendre en considération pour le plan d'action.

## PARTIE II • CARTOGRAPHIE DES COMMUNS

La seconde partie rend compte du processus mené pour cartographier les expériences des Communs en Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que de la plateforme sur laquelle ces expériences seront cartographiées.

## PARTIE III • ENTRETIENS AVEC DES COMMUNS URBAINS BRUXELLOIS

La troisième partie de cette étude vise à rendre compte des vingt entretiens réalisés par le Community Land Trust de Bruxelles. Elle analyse à travers quatre sections (Emergence des expériences et générativité, Ressources et financements, Logistique et espaces, et Gouvernance) les éléments qui ressortent de ces entretiens, en pointant les problématiques auxquelles les Communs font face et les opportunités qui se dégagent pour une action régionale.

Cette partie dresse une typologie des Communs analysés quant à leurs conditions d'émergence et leurs modèles financiers, ainsi qu'aux enjeux en matière de logistique/espaces et de gouvernance auxquelles elles font face. Enfin, cette partie revient en quelques chiffres sur ces expériences.

## PARTIE IV • ANALYSE DE L'IMPACT DES COMMUNS EN RBC

Cette quatrième partie rend compte des analyses d'impact menées par Ecores. Celles-ci sont de trois ordres :

① **Niveau Méta** – Une analyse synthétique des principaux impacts et chiffres-clefs de l'ensemble des Communs identifiés dans le cadre de la cartographie des Communs. Cette partie de l'analyse permet d'avoir une vue globale sur les chiffres-clefs, notamment le nombre de membres des Communs, ainsi que les impacts sociaux, environnementaux et économiques (et financiers) identifiés et communiqués par les représentant-e-s des Communs interrogés.

② **Niveau Méso** – Une analyse transversale des impacts spécifiques de 11 Communs ayant fait l'objet d'un entretien. Elle permet de mettre en évidence plusieurs constats et caractéristiques transversales relatives aux impacts écosystémiques des Communs envers la collectivité des citoyen-ne-s, l'Etat, les entreprises ainsi qu'entre Communs, résumées dans les 13 axes suivants :

- **Axe 1** • Transformer et réencadrer l'économie dans les limites planétaires et sociales
- **Axe 2** • Partager, sanctuariser et transmettre les ressources immatérielles
- **Axe 3** • Innover socialement et réduire les injustices sociales

- **Axe 4** • Préserver la biodiversité et régénérer les ressources naturelles
- **Axe 5** • Créer les écosystèmes juridiques et technologiques au service de la viabilité des Communs et utiles à la gouvernance participative
- **Axe 6** • Soutenir le travail de qualité et créer des emplois directs et indirects décents
- **Axe 7** • Développer une économie circulaire et locale vertueuse
- **Axe 8** • Développer des services holistiques au service de la résilience
- **Axe 9** • Offrir un socle et un tremplin à d'autres initiatives
- **Axe 10** • Favoriser une gouvernance partagée et les principes du pair à pair
- **Axe 11** • Réduire l'empreinte carbone
- **Axe 12** • Repenser les modèles économiques
- **Axe 13** • Contribuer à la réduction des coûts de traitement pour la collectivité

③ **Niveau Micro** – Une étude de cas détaillée des impacts sur le cas de Tournevie. Cette étude spécifique est élaborée à partir du croisement des données précises collectées via un questionnaire complété par les membres-utilisateurs du collectif ainsi que la base de données des équipements et outillages partagés entre leurs membres.

## PARTIE V • RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION

Enfin, il conclut avec des recommandations et une proposition de plan d'action articulé autour de la mise en place d'un cadre de et de politiques de soutien aux Communs par la Région.

## DÉFINITION DES COMMUNS: EXPÉRIENCES EUROPÉENNES ET CONTEXTE BRUXELLOIS

En prélude aux différentes parties du rapport, il nous semble utile de revenir sur la question de la définition des Communs, qui est un enjeu de débat fréquent. L'appropriation du terme « Communs » par les collectifs et la reconnaissance en tant que tels par ceux-ci reviennent souvent parmi les questionnements à éclaircir. La littérature académique s'est également saisie de la matière.

Pour la cartographie des Communs bruxellois menée dans le cadre de cette étude, nous nous sommes basés sur une liste de critères cumulatifs réunissant l'ensemble des paramètres correspondant à l'évolution des communs initiés par des citoyen-ne-s en Région de Bruxelles-Capitale. Pour autant tous les collectifs de citoyen-ne-s ne se reconnaissent pas en tant que commun. Les critères cumulatifs appliqués pour le recensement des communs de la Région de Bruxelles-Capitale sont les suivants :

- 1 (a) Les Communs impliquent l'existence d'un bien (ressource, richesse, connaissance, tradition) dont l'accès et la gouvernance sont partagés, (b) par une communauté d'utilisateurs-trices et d'intervenant-e-s.

- 2 La forme de gouvernance doit veiller au respect des droits et à la garantie de la reproduction à long terme de la ressource.

- 3 (a) Les règles d'accès et de partage doivent être élaborées par les participant-e-s aux Communs eux-mêmes, (b) dans le respect de règles sociales et d'autogouvernance[1] pour guider ce « faire en commun » par (c) des communautés organisées autour de ressources partagées selon des formes démocratiques de gouvernance.

- 4 Il ne peut pas y avoir de « Commun » sans coproduction active (le « faire en commun »).

Les critères 1A-2-3A proviennent de la définition du « Dictionnaire des biens communs ». Les critères 1B, 3B et 4 sont inspirés de la définition du « Commons Transitie Plan voor de stad Gent », et 3C de la définition des communs de Barcelone.

Néanmoins, au travers du travail de benchmarking des villes européennes, il nous a semblé utile de confronter cette définition à celles reprises dans les stratégies publiques des différentes villes, reproduites dans le tableau suivant :

Ville	Définition
Barcelone <sup>1</sup>	<p>« Par Communs, nous faisons référence à un rapport social: des communautés organisées autour de ressources partagées selon des formes démocratiques de gouvernance. Il ne s'agit donc pas d'un type de bien économique (public, privé, commun ou associatif) ou d'une ressource spécifique (espace public, eau ou espace radio...), mais d'institutions d'action collective formées par une triade composée de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'existence d'une ressource qui nous appartient à tous, ou qui est considérée comme fondamentale, et qui doit donc être préservée de l'impératif de profit économique;</li> <li>• Une communauté active autour de laquelle il se développe et qui participe à la gestion de ce patrimoine;</li> <li>• Un ensemble de règles pour l'administrer, qui décrivent sa forme de gouvernement et qui se caractérisent par l'accès universel, la démocratie dans la gestion et la durabilité dans son utilisation. »</li> </ul>
Gand <sup>2</sup>	<p>« Nous définissons les biens communs comme une ressource partagée, mise en copropriété ou cogestion par une communauté d'utilisateurs et d'intervenants, et qui obéit aux règles et normes de cette communauté. Il ne peut pas y avoir de « Commun » sans coproduction active (le « faire en commun »), et sans le respect de règles sociales et d'auto-gouvernance pour guider ce « faire en commun ». Ainsi, cette approche diffère des biens et services dits publics, des biens et services répondant de la ville ou de l'État, ainsi que des propriétés privées gérées par leurs détenteurs. »</p>
Grenoble	<p>« Par Communs, on entend la maîtrise et la préservation d'un bien commun identifié comme tel (une ressource, un arbre, un quartier...) par une communauté ouverte ; par extension, nous appelons partenariats publics-Communs ces nouveaux types de partenariats entre collectivités et citoyens actifs. De manière très simplifiée, un « Commun », entendu comme la maîtrise d'un bien commun identifié comme tel par une communauté ouverte, offre ainsi de nouveaux types de partenariats entre collectivités et citoyens actifs. »</p>

Ville	Définition
Turin <sup>3</sup>	« Les Communs urbains sont les choses matérielles, immatérielles et numériques incluses dans les espaces urbains et les services d'intérêt commun. Les citoyens et l'administration les reconnaissent comme fonctionnels à l'exercice des droits fondamentaux, au bien-être individuel et collectif et à l'intérêt des générations futures. Ils sont strictement liés à l'identité, à la culture, aux traditions du territoire et/ou directement fonctionnels au développement de la vie sociale des communautés. Les citoyens et l'Administration agissent en conséquence, en application du dernier alinéa de l'article 118 de la Constitution, pour garantir et améliorer leur usage collectif et partager avec l'Administration la responsabilité de leur entretien, de leur gestion partagée ou de leur régénération. »
Naples <sup>4</sup>	« Les biens communs sont l'eau, le travail, les services publics, les écoles, les jardins d'enfants, les universités, le patrimoine culturel et naturel, le territoire, les espaces verts, les plages et tous ces biens et services qui appartiennent à la communauté des citoyens et dont, ni la jouissance ni la possibilité de participer à leur gouvernement et à leur gestion peut leur être retirée. Ce sont des biens matériels et immatériels d'appartenance collective qui s'éloignent de la logique d'usage exclusif, et se caractérisent par une gestion partagée et participative. La municipalité de Naples garantit l'utilisation collective des biens communs et leur préservation au profit des générations futures, à travers un gouvernement public qui permet leur utilisation dans l'équité et la solidarité. »

Il ressort de ces définitions qu'un accent fort est mis sur la dimension du « faire commun » (commoning) comme processus. Selon ces définitions, l'accent est mis sur l'acte de mise en commun, plutôt que sur une vision statique d'une ressource ou d'un bien qui relèverait du Commun. Si certaines balises sont mises par rapport à ce qui peut être considéré un Commun, ces balises ne sont toutefois pas exclusives, et insistent sur le fait que c'est à travers ce processus que ces biens ou ressources deviennent un Commun. Ainsi, ces définitions insistent sur l'importance de la dimension de gouvernance partagée au travers la définition collective de règles, et par là-même sur l'importance de la collaboration entre acteurs publics et citoyens.

Néanmoins, il reste à mettre ces définitions en rapport avec les retours récoltés lors des entretiens avec les expériences bruxelloises des Communs. Il en ressort que, si un grand nombre d'entre elles se revendiquent en tant que telles et se retrouvent dans ces principes, d'autres ne s'y identifient pas de prime abord. La question de la définition reste donc une problématique à

approfondir dans le contexte bruxellois, notamment afin de déterminer si une telle définition serait opérationnelle, c'est-à-dire si elle pourrait servir à des dispositifs régionaux spécifiques ouvrant l'accès à des opportunités de financement ou des conditions particulières. Il conviendrait toutefois de s'assurer que cette discussion autour de la définition ne résulte pas en une atteinte aux spécificités des expériences de Communs, ni ne limite leur potentiel génératif et d'innovation sociale.

La présente étude propose donc que la question de la définition des Communs dans le contexte bruxellois soit un sujet qui soit appréhendé par les Communs eux-mêmes. Cette discussion devrait avoir lieu dans un espace représentatif et autonome des expériences de Communs et des commoners. Elle pourra ensuite être apportée au débat public et débattue plus largement avec les pouvoirs publics et l'ensemble des citoyens.



Remorquable

# Partie I

# Benchmarking des

# villes européennes

« On n'a pas un bien commun, on est un bien commun ». • Ugo Mattei, juriste, vice-président de la Commission Rodotà.

## MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Pour la réalisation de cette étude, nous avons collecté de la littérature scientifique et nous sommes basés sur divers documents issus des administrations tels que des textes réglementaires, chartes...

L'ensemble des sources est consultable dans les notes en bas de page.

Nous avons également réalisé des entretiens individuels avec une palette variée d'intervenants.

## LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Dans le cadre de la réalisation de cette étude, il nous a semblé essentiel de collecter des données de première main, au-delà de la littérature scientifique et des textes réglementaires.

A cette fin, nous avons réalisé une dizaine d'heures d'entretiens individuels. Dans le but de garantir un regard pluraliste sur les politiques publiques liées aux Communs urbains, nous avons fait le choix d'interroger autant des activistes que de chercheurs et des agents des administrations des villes concernées.

Ces entretiens, réalisés en ligne, se sont basés sur la grille de questions suivante :

1 Quel est le contexte socio-urbain initial ?

---

2 Quelle est la genèse et l'évolution des Communs ?

- Quelles sont les initiatives clés existantes autour des Communs urbains ?
  - Rôle des citoyens ?
  - Rôle des pouvoirs publics ?
- 

3 Lister les études/recherches/outils et politiques

- Quels effets ont-ils eu sur le mouvement des Communs urbains ?
  - Quels concepts clés ?
- 

4 Qu'est ce qui favorise le mouvement des Communs urbains ?

---

5 Quelles sont les bonnes pratiques autour des Communs urbains ?

---

6 Quelles sont les erreurs commises dans le développement des Communs urbains ?

---

7 Quels sont les principaux obstacles à leur développement ?

---

8 Y a-t-il des bilans d'impact, rapports d'évaluation, recherche scientifiques ?

- Lesquels ?
  - Quelles sont leurs conclusions ?
- 

9 Les évolutions envisagées ?

- Qu'est ce qui s'organise pour la suite ?
- 

10 Une mise en perspective avec la Région bruxelloise: quelles pistes/éléments à prendre en considération pour le plan d'action.

---

11 Un récit sur les Communs urbains ? Une histoire marquante ?

---

Les entretiens suivants ont été réalisés en visio-conférence entre septembre et décembre 2022:

**Barcelone:**

- Ana Mendez (Recherche) : Architecte et urbaniste, chercheuse sur les mouvements municipaux espagnols et spécialiste des Communs urbains.

**Gand:**

- Emma Tytgadt (Administration) : Service participation citoyenne, responsable du « fonds d'occupation temporaire » et coordinatrice du projet européen « REFILL ».
- Michel Bauwens (Recherche) : Fondateur de la *Peer-to-peer foundation*, spécialiste des Communs, co-auteur du *Commons Transitie Plan voor de stad Gent*.

**Grenoble:**

- Xavier Perrin (Administration) : Ex-directeur général des services de collectivités, directeur de projet de la Mission « Communs » pour la Ville de Grenoble.
- Olivier Jaspar (Administration) : Conseiller juridique à la Ville de Grenoble, promoteur de la théorie du droit administratif des biens communs.

**Naples:**

- Maria Francesca De Tullio (Recherche) : Chercheuse en droit constitutionnel et experte juridique dans le dialogue sur les Communs entre les mouvements *grassroots* et l'administration à Naples.
- Giuseppe Micciarelli (Recherche) : Chercheur en philosophe politique et sociologie du droit, expert et activiste sur les Communs urbains napolitains.

**Turin:**

- Giovanni Ferrero (Administration) : Architecte et docteur en urbanisme, chef du Département de régénération et développement urbain de la Ville de Turin.



## BARCELONE : MUNICIPALISME ET INSTITUTIONNALISATION DU SOCIAL

**« Nous nous trouvons au cœur d'un changement de culture politique qui affecte l'administration et les collectivités locales guidées par un double processus de communalisation du public d'une part et d'institutionnalisation du social d'autre part. »**  
**• Département « Participation citoyenne » de la mairie de Barcelone.**

### CONTEXTE D'ÉMERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES AUX COMMUNS URBAINS

Riche d'un passé chargé recouvrant diverses générations allant des pratiques issues de l'associationnisme ouvrier du 19<sup>e</sup> siècle, des mobilisations antifascistes du 20<sup>e</sup> siècle aux mouvements d'associations d'habitants des années 1970, en passant par les centres sociaux autogérés des années 1990 et du mouvement anti-mondialisation du débat des années 2000, Barcelone a surtout remis les Communs au goût du jour avec l'emblématique mouvement social dit du « 15-M ».

En effet, au printemps 2011, l'Espagne fait face à la crise économique, avec un taux de chômage qui dépasse les 20%. La population se mobilise contre les politiques d'austérité et les manifestations sont légion. Le 15 mai 2011, un campement s'installe sur la *Puerta del Sol*, à Madrid et marque la naissance du mouvement (aussi connu dans la presse internationale comme le mouvement des « indignés »). Dans les traces du printemps arabe, ce mouvement est précurseur de *Occupy* aux Etats-Unis. Il prend la forme d'assemblées de quartier qui prennent place spontanément dans plusieurs villes d'Espagne. En septembre 2012, une manifestation voit des milliers d'espagnols devant le Congrès à Madrid pour dénoncer l'absence de représentativité des institutions et des mobilisations d'importance contre les privatisations des services publics rassemblent un nombre inédit de manifestants.<sup>5</sup>

Les mouvements sociaux sont de plus en plus nombreux à s'organiser pour revendiquer une « véritable démocratie », bien au-delà de la simple démocratie représentative jugée désormais incapable de faire face aux défis actuels. En 2015, dans toute l'Espagne, ce sont cinq des dix-sept mairies des capitales régionales qui ont fait élire des formations politiques issues plus ou moins directement du mouvement des « indignés ». Ces « mairies rebelles », s'affichent tous partisans d'une véritable participation citoyenne et d'une « démocratie réelle ».

A Barcelone, un mouvement similaire bouillonne et résulte, la même année, dans l'élection d'Ada Colau, militante pour le droit au logement, qui remporte les élections municipales via la plateforme politique *Barcelona en Comú*. Ce succès aux élections municipales de la candidature citoyenne marque la transition vers un modèle de gouvernance urbaine visant une « radicalisation démocratique », c'est-à-dire un accroissement du pouvoir d'agir des citoyens dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.<sup>6</sup>

*Barcelona en Comú* voit la ville comme le lieu où se déploient de nouvelles formes de démocratie qui rendent aux citoyens leur pouvoir d'agir. Face à ce désir de démocratisation profonde, la lourdeur de l'appareil bureaucratique et son fonctionnement par silos complexifient parfois la mise en place de projets par essence transversaux, et bloquent ainsi les processus de démocratisation urbaine. Malgré tout, une nouvelle vision de la gestion municipale semble se faire une place, admettant que les outils traditionnels ne sont plus à même de faire face à la complexité des problématiques rencontrées. Face aux enjeux des crises écologique et sociale, de nouveaux récits, de nouvelles valeurs, une nouvelle culture et de nouveaux outils sont progressivement déployés.

Le travail de *Barcelona en Comú* a consisté, depuis sa montée au pouvoir, à porter une vision basée sur la promotion et la défense des Communs urbains, ainsi que la mise en place d'un nouveau paradigme qui repose sur des partenariats publics-coopératifs ou publics-Communs, reconnaissant le droit à la gestion civique et à l'usage communautaire du patrimoine public. En quelques années, de nombreux outils de politiques publiques concrètes ont été mis en place.

### LES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES AUX COMMUNS URBAINS MISES EN PLACE À BARCELONE

Au-delà de ses multiples combats contre les dérives d'une gestion urbaine abandonnée au libre marché (les batailles incessantes face à Airbnb pour promouvoir le droit au logement<sup>7</sup>, la quête de souveraineté technologique<sup>8</sup>, la remunicipalisation de l'eau, le soutien aux petites compagnies d'énergie citoyennes et même la mise en place d'un service funéraire municipal plus abordable), l'administration de Barcelone a souhaité adapter son fonctionnement à la protection, l'émergence et le soutien des Communs urbains.

Pour ce faire, la Ville se base sur l'utilisation de sociétés publiques, permettant de s'affranchir de certaines

difficultés, rendant possible l'émergence de différents projets pilotes avec le soutien de la mairie. Pour faire face aux contraintes réglementaires inhérentes au droit de l'Union européenne, Barcelone a puisé dans un vieil article de la Charte municipale spécifiant que, sous réserve de certaines conditions, l'usage social peut primer. Ceci rend possible la cession d'un service public « secondaire » à des citoyens via à une « gestion civique », plutôt que de miser sur une gestion purement publique ou sur des partenariats public-privé. Ainsi, des citoyens peuvent prendre en charge la gestion de leur ville sans avoir à passer par des marchés publics complexes et autres mécanismes de mise en concurrence avec des acteurs marchands.

Si la ville de Barcelone a une longue histoire de relations de collaboration entre l'administration publique et les communautés à travers différents modèles de participation et de coresponsabilité pour les affaires collectives, elle a souhaité aller plus loin et uniformiser (sans standardiser) leurs processus.

C'est dans ce cadre que la mairie de Barcelone a lancé le programme « **Patrimoine citoyen** » (*Patrimoni ciutadà*), comme cadre de référence pour reconnaître, consolider et promouvoir les initiatives citoyennes dans l'utilisation et la gestion communautaires du patrimoine public municipal.<sup>9</sup>

Celui-ci définit les biens communs comme les biens fondamentaux, produits, conservés et partagés entre citoyens regroupés en communauté. Il ne s'agit pas d'un type spécifique de bien ou de ressource économique, mais plutôt de relations sociales entre communautés organisées autour de l'utilisation et de la gestion de ressources partagées à travers des formes démocratiques de gouvernance. Dans l'espace urbain, on peut identifier cette collaboration à l'existence d'un espace commun, à celle d'une entité citoyenne à but non lucratif, ainsi qu'à la volonté politique et technique d'ouvrir la gestion directe de l'espace à la société civile.

Cette approche marque un tournant par rapport à la législation précédent l'arrivée au pouvoir d'Ada Colau avec *Barcelona en Comú*. Sous le mandat précédent (de centre-droite), les relations entre les lieux et la municipalité prenaient la forme de contrats de service de trois ans, octroyés sur appel d'offres, renouvelables un an. Ce mode de régulation concurrentielle mettait en compétition associations et entreprises, faisant glisser les associations vers le modèle privé. En 2009, la « Plateforme de gestion citoyenne », un réseau regroupant 18 entités citoyennes à l'échelle de Barcelone, naît comme levier d'action commun de négociation auprès des pouvoirs publics, avec pour objectif d'obtenir un cadre juridique spécifique pour la gestion citoyenne-communautaire des équipements culturels municipaux. En 2012, à la suite de la publication d'un manifeste dénonçant cette forme de privatisation des

équipements municipaux, la Plateforme entame un travail collectif de définition du modèle de « gestion civique ». Ce travail de lobbying et de plaidoyer citoyen, puis de coopération institutionnelle effectué par la Plateforme, a ainsi permis de créer un cadre juridique innovant, en passant de la force d'interpellation citoyenne à la co-construction de l'action publique. Ces plateformes associatives permettent d'agir en tant que contre-pouvoir citoyen mais aussi pour susciter des dynamiques de travail conjoint avec les élus et permettre de réinventer les paradigmes d'action publique.<sup>10</sup>

Aujourd'hui, la mairie présente le « patrimoine citoyen » comme « l'ensemble des biens immobiliers, terrains et équipements municipaux gérés sur une base communautaire par des entités à but non lucratif ». Ce programme avance donc que ce qui est public – le patrimoine municipal – peut devenir commun – et ainsi devenir du « patrimoine citoyen » – à travers de nouveaux types d'interactions entre la puissance publique municipale et les initiatives citoyennes communautaires. Le programme « Patrimoine citoyen » a pour objectif de favoriser la participation et les collaborations public-Communs via deux lignes d'action différentes, avec des formules et des outils adaptés à chaque cas: la « cession d'usage des locaux et terrains communaux » et la « gestion civique ». Le programme propose :

- Un accompagnement des entités qui utilisent et/ou gèrent les espaces municipaux vers une orientation communautaire, en offrant des conseils et des ressources ;
- La réception, le traitement et le suivi de l'attribution des demandes d'organismes à but non lucratif pour disposer d'un espace municipal où ils peuvent développer des projets d'intérêt social;
- La réception, le traitement et le suivi de l'attribution des demandes des entités à but non lucratif pour promouvoir la gestion citoyenne.

Ainsi, le « public » peut devenir « Commun » grâce à une architecture institutionnelle forte d'un corpus et de nouvelles métriques visant à articuler accès, proximité et participation. Des facteurs tels que l'enracinement, la rentabilité sociale et la gouvernance démocratique sont alors valorisés et permettent tout à la fois d'améliorer la gestion communautaire des équipements, de légitimer le transfert des actifs municipaux aux communautés locales et de soutenir les services d'initiative citoyenne. De cette manière, le programme « Patrimoine citoyen » promeut les relations de collaboration public-Communs en tant que stratégie d'innovation sociale pour booster et améliorer la gestion des « Communs urbains ». <sup>11</sup>

Pour favoriser l'émergence de ces « Communs urbains », la municipalité de Barcelone a organisé de

manière transversale un recensement de l'ensemble des bâtiments appartenant à la ville et a mis sur pied « le catalogue des actifs citoyens », qui rassemble l'ensemble des biens publics pouvant être mis à disposition de la communauté. Parmi les biens recensés, ils en ont identifié plus de 180 dont le fonctionnement se base sur la « gestion civique », ce qui indique une vision qui priorise les droits d'usage sur le droit de propriété, et valorise la gestion civique des biens et des services publics ancrés dans les quartiers.

Dans le but d'assurer une application transversale de sa stratégie liée aux Communs et d'éviter les problèmes inhérents à un travail « en silos », Barcelone a mis en place une « Commission du patrimoine citoyen », organe composé des services municipaux les plus importants liés à la cession de biens municipaux aux organismes sans but lucratif. Il évalue les demandes et assure la coordination des transferts effectués et la promotion d'une politique de valorisation du patrimoine citoyen. Un « Espace de gouvernance » a également été créé, instaurant un organe de dialogue ouvert entre l'administration et les initiatives de gestion communautaire.

Notons également que Barcelone n'est pas en reste concernant les outils d'évaluation d'impact. Main dans

la main avec le réseau d'économie sociale et solidaire (la XES – *Xarxa d'Economia Solidària*), la ville a mis en place, après plusieurs années de travail conjoint, des outils d'évaluation d'impact social, dont la *Balanç Comunitari* (ou « Bilan communautaire »)<sup>12</sup>. Cet outil permet l'auto-diagnostic des projets réalisés dans une perspective communautaire et se base sur un ensemble d'indicateurs axés sur l'évaluation de la participation, de la rentabilité sociale du projet, de l'ancrage territorial et du souci des personnes et de l'environnement. Ce questionnaire est hébergé sur la plateforme numérique *Ensenya el Cor* de la *Xarxa d'Economia Solidària*.<sup>13</sup> La mise en place de cet outil part du principe que l'engagement envers la gestion communautaire nécessite de nouvelles métriques qui permettent d'évaluer les différentes expériences citoyennes à partir d'une dimension communautaire. Le « Bilan communautaire » permet ainsi aux entités communautaires de s'autoévaluer dans une perspective d'amélioration continue et, en même temps, fait partie du processus de transparence et de justification de la bonne gestion des ressources et des espaces publics cédés par l'administration aux entités communautaires.



La mairie de Barcelone se démarque également par un soutien important au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) via de nombreux programmes et partenariats, la priorité étant donnée à la création de nouvelles coopératives ainsi qu'à la création d'emplois dans les coopératives existantes. Nommons, à titre d'exemple, la *Comunificadora*, programme co-créé avec des acteurs de l'écosystème des Communs et de l'ESS, dans le but de promouvoir l'économie collaborative axée sur les Communs urbains<sup>14</sup> ou encore *Coopolis*, qui se présente comme « l'Université coopérative de Barcelone » qui fonctionne comme un laboratoire d'inter-coopération et de renforcement économique local qui promeut un écosystème d'activités socio-économiques et de formation, de création d'emplois et d'impact social.<sup>15</sup>

Enfin, pour répondre à la demande croissante de logements abordables, pour mettre fin à l'aliénation du foncier public et pour limiter les effets délétères de la spéculation immobilière tout en s'appuyant sur les forces citoyennes et coopératives existantes, la ville de Barcelone s'est engagée dans une voie de production alternative de logements d'un genre nouveau : la coopérative d'habitation en cession d'usage (*Cooperativa d'habitatge en cessió d'ús*)<sup>16</sup>. Ces projets de logements sont de plus en plus nombreux à Barcelone (dont l'emblématique projet *La Borda*, internationalement reconnu et lauréat du prix mondial de l'Habitat en 2019<sup>17</sup>) permettent à des communautés d'habitants de vivre dans un immeuble sans en être ni propriétaires, ni locataires, pendant une longue période (de 50 à 100 ans) et à un prix inférieur à celui du marché. Le développement de ces projets a pour objectif de garantir l'accès à un logement décent et abordable, de maintenir la propriété publique de la terre qui est mise à disposition de coopératives via un droit de superficie, d'empêcher la spéculation immobilière, d'offrir plus de stabilité dans le temps pour les habitants et, le tout, en promouvant une gestion communautaire des biens. Ce modèle se base donc sur la cession par la Ville (ou éventuellement par un propriétaire privé) d'un terrain sur lequel la coopérative peut construire. Les membres déposent une « part d'entrée » et paient une « redevance mensuelle » pour l'utilisation de leur logement. La vie communautaire est promue et l'auto-organisation des personnes qui composent les coopératives est encouragée. Avec ce modèle, le logement est conçu comme un bien d'usage, accessible pour tous, et non comme un investissement spéculatif.

Pour soutenir les coopératives d'habitation, Barcelone fait la promotion d'appels d'offres publics pour la mise à disposition de terrains municipaux. Ceux-ci sont réservés aux coopératives qui promeuvent un modèle de logement alternatifs à la propriété ou à la location classique, les protégeant ainsi de toutes formes de prédation. Deux projets pilotes ont été signés en

2015, et des résidents y vivent déjà. En novembre 2016, un premier appel d'offres a été publié dans lequel quatre lots ont été attribués dans différents quartiers, et, en juillet 2020, trois lots supplémentaires ont été attribués lors d'un deuxième appel d'offres. Ces actions ont permis d'augmenter le parc public à 250 logements et ont fait de Barcelone la première ville d'Espagne à monter de tels projets d'habitat coopératif<sup>18</sup>.

Pour booster cette co-production de logements coopératifs, l'un des outils mis en place par la mairie de Barcelone est la « Table du logement coopératif » (*Taule d'habitatge cooperatiu*), un groupe de travail au sein du conseil du logement social de la ville. Cette table est composée de représentants du monde de la finance éthique et des coopératives d'habitation, et est animée conjointement par le Conseil du logement et le Commissaire à l'économie sociale. Dans ce cadre, un partenariat a été lancé avec des organismes à but non-lucratif pour construire un millier d'appartements abordables dans les années à venir, dont les délais d'exécution des travaux seront accélérés, permettant d'apporter une réponse rapide aux besoins de logements abordables. Le but est donc désormais de systématiser cette approche.<sup>19</sup>

Cette systématisation se fait notamment au travers de la création d'un modèle de gouvernance partagée autour de l'attribution des terrains municipaux. Ce modèle met en place une procédure au travers de laquelle les fédérations de l'économie sociale et solidaire, du logement coopératif, et des fondations de logement décident collectivement de quels projets obtiendront les terrains mis à l'attribution. Ce choix est ensuite entériné par la municipalité. Ce modèle suit les principes de gouvernance démocratique du *Community Land Trust*, et a vocation à devenir une véritable organisation dans les années à venir.

## CONCLUSION

La ville de Barcelone s'inscrit dans un repositionnement des services publics. Remettant en question le monopole des experts dans l'élaboration de ses politiques publiques, leur approche autour des Communs tente de cibler une meilleure répartition des responsabilités, garantissant un réel pouvoir d'agir politique et économique des citoyens dans la gestion des équipements publics.

Les cadres institutionnels sont alors réinventés, remplaçant le citoyen au centre de la conception de l'action publique et les Communs urbains sont au cœur de la démocratisation du projet de développement territorial. Pour que cela fonctionne dans le temps, une pluralité de conditions doivent être rassemblées : territoriales (ancrage dans un réseau local), économiques (hybridation des recettes, limitant les formes de dépendance), politiques (processus de

co-construction avec les institutions) et juridiques (cadres réglementaires innovant permettant de sécuriser le transfert de pouvoir vers les communautés).<sup>20</sup>

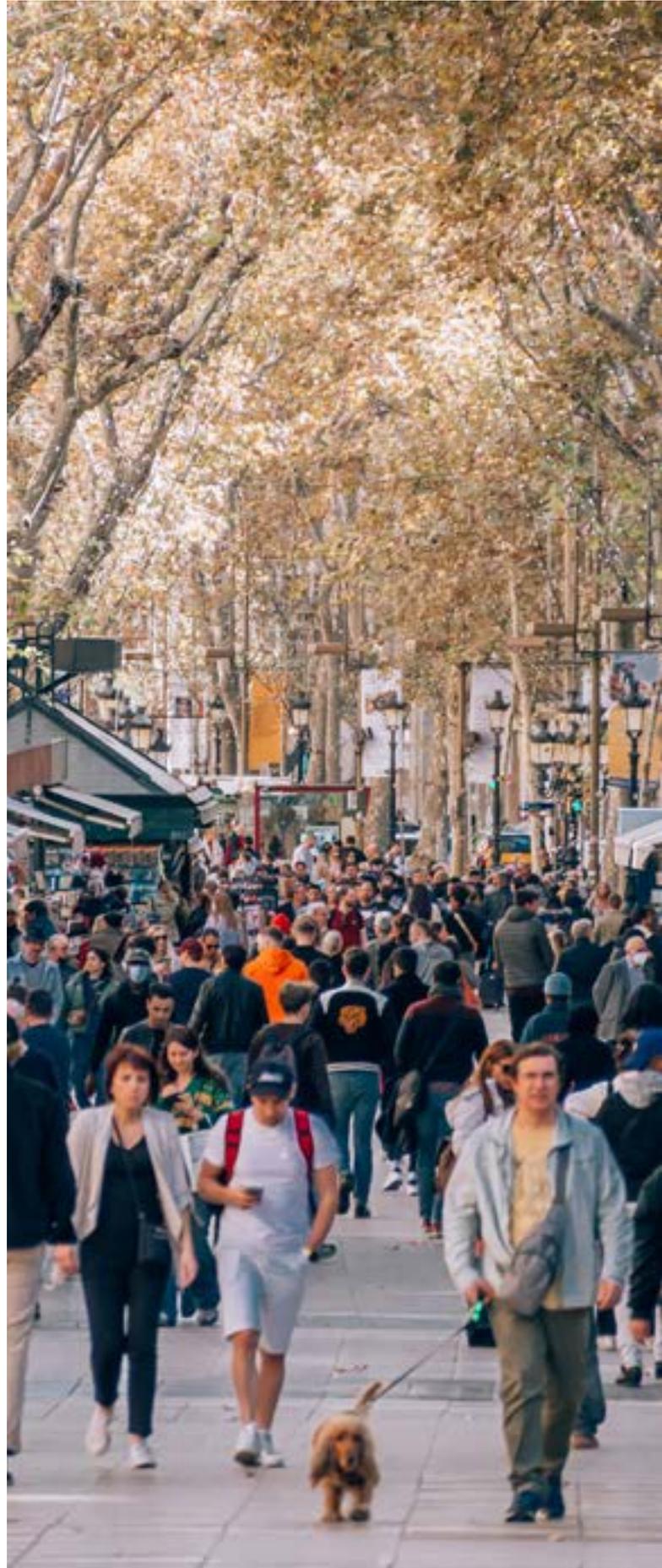
Forte de toutes ces expériences, Barcelone se positionne internationalement comme une ville incontournable dans le domaine des Communs, du municipalisme et du droit à la ville, notamment par la mise en place du *Fearless Cities*, tout en participant à de nombreux projets européens d'échange de pratiques sur ces questions.<sup>21 22</sup>

Pour la mairie, faire progresser la collaboration public-Communs pose évidemment de nombreux défis, dont le tout premier est de renforcer la confiance et l'engagement entre les institutions publiques et les communautés locales. Digitaliser et simplifier les procédures, sans tomber dans l'écueil de la standardisation, pour être accessibles aux petites structures de quartier pas ou peu professionnelles, est également un enjeu. Enfin, la qualité des échanges et des collaborations entre les différents services de la mairie et les nombreux districts de la ville doit continuer d'être la cible d'un travail de fluidification.<sup>23</sup>

### MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

L'expérience de Barcelone montre qu'il est possible de mettre en place des politiques publiques ambitieuses en faveur des Communs grâce à un engagement politique fort s'appuyant sur les mouvements citoyens et associatifs. Bruxelles compte également un terreau associatif fertile sur lequel des politiques publiques résolument engagées pourraient s'appuyer. De plus, il existe une infrastructure de soutien aux projets d'ESS importante dans la Région. Les actions à mettre en place par la suite de cette étude pourraient donc s'appuyer sur l'existant pour renforcer cette infrastructure et ce soutien.

Par ailleurs, la municipalité de Barcelone a dû faire preuve de créativité du fait de ses ressources financières limitées. Elle a pu contourner cet écueil potentiel en faisant usage de son propre patrimoine pour le mettre à disposition des initiatives des Communs. Les différents pouvoirs publics en Région bruxelloise disposent également d'un patrimoine important. Celui-ci pourrait être mis à profit pour soutenir l'émergence et la pérennisation des expériences des Communs.



## GAND, VERS UNE « VILLE DES COMMUNS » ?

« Souvent, quand les autorités veulent rénover, elles mettent beaucoup d'argent, avec des standards très classiques, mais ça ne marche pas vraiment pour les gens... Donner un budget aux citoyens et leur donner la possibilité de le faire eux-mêmes, ça rend les choses beaucoup plus adaptées, dans une approche plus créative et souvent moins cher. Il est temps de sortir de cet état d'esprit dépassé de « contrôle » par l'administration. C'est aux citoyens de dire à l'administration ce dont ils ont besoin et ce qu'ils veulent. Après tout, on travaille pour les gantois et pas l'inverse ! »

• Entretien avec Emma Tytgadt, du service participation de l'administration de Gand.

### CONTEXTE D'ÉMERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES AUX COMMUNS URBAINS

Chef-lieu de la province de Flandre-Orientale, Gand est une ville belge dynamique, habitée par plus de 250'000 habitants, dont un nombre important de jeunes et d'étudiants. C'est une ville dans laquelle les Communs urbains sont déjà bien implantés et dans laquelle ils bénéficient du soutien d'une administration municipale relativement active et impliquée, notamment depuis le travail effectué par le précédent bourgmestre Daniël Termont, fervent partisan de la participation citoyenne et de la co-création.

Avec une tradition politique de coalitions de centre-gauche et une histoire marquée par un mouvement ouvrier fort, la puissance publique a eu le temps de se développer autour d'une culture politique et administrative de la participation citoyenne, avec de nombreux fonctionnaires de la ville sensibilisés à ces enjeux et très impliqués dans ces processus. Gand œuvre activement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à travers de la diminution du trafic automobile. Depuis plusieurs années, la ville dispose d'un mécanisme unique de « facilitateurs de quartier » mais également de travailleurs sociaux, de médiateurs dans les écoles, de travailleurs de rue et d'autres types de personnel très actifs au niveau local. Cela a pour effet de rendre accessibles différents types de soutien pour les initiatives de Communs.

Gand a également mis sur pied une politique très volontariste pour soutenir les occupations temporaires de terrains et de bâtiments vides par des groupes communautaires pour le déploiement d'activités à finalité sociale.

Selon le *Commons Transitie Plan voor de stad Gent*, la ville de Gand compterait environ 500 initiatives axées sur les Communs dans divers domaines : la mobilité, la nourriture, l'hébergement, l'énergie... dont beaucoup d'entre elles sont actives sur les enjeux liés à la transition sociale et écologique.

### LE RAPPORT COMMONS TRANSITIE PLAN VOOR DE STAD GENT

Alors qu'une forte augmentation du nombre d'initiatives civiques reposant sur des Communs semble se confirmer, celle-ci serait liée à une prise de conscience croissante qu'une transition sociale et écologique est nécessaire compte tenu de l'échec relatif de politiques publiques enfermées dans une dichotomie Etat / Marché. La crise financière de 2008 et ses retombées politiques, qui a vu la puissance publique se désengager de certaines de ses responsabilités de gestion des infrastructures communes a contribué à renforcer cette prise de conscience globale.

En 2017, la ville de Gand commande et finance une étude sur les Communs urbains, dans le but de mettre en place un plan de Transition : c'est le *Commons Transitie Plan voor de stad Gent* réalisé par Michel Bauwens et Yurek Onzia. Cette étude a bénéficié d'un large appui politique en ce qu'elle a été soutenue dans sa réalisation par le bourgmestre de Gand, du chef du Département stratégie, ainsi que de la coalition politique en charge de la ville : le parti socialiste flamand SPA, les verts flamands (Groen) et le parti libéral flamand (Open VLD).

L'objet de ce projet consistait à documenter l'émergence et la forte croissance des Communs urbains à Gand, ainsi que d'en comprendre les causes et d'identifier les types de politiques publiques et d'instruments capables d'appuyer au mieux les initiatives des Communs, en se basant sur une forte consultation des citoyens actifs.

Pour la réalisation de cette étude, des moyens relativement importants ont été déployés : 80 *commoners* gantois ont été interrogés, 70 initiatives ont participé à une enquête sur la nature des biens communs gantois et le rôle de la puissance publique, 500 initiatives ont été cartographiées, 13 services municipaux, le bourgmestre et les échevins concernés ont été questionnés, une dizaine d'ateliers ont été organisés sur des thématiques telles que l'alimentation, l'espace, l'inclusion, la santé et le *Commons Finance Canvas*

(un modèle financier pour les Communs), un groupe Facebook *Ghent as Commons City of the Future* a rassemblé plus de 1 100 membres actifs, 4 soirées mêlant *commoneurs* et employés de l'administration ont été mise en place pour co-construire des politiques publiques et faire de Gand une « ville partenaire » appuyant les Communs urbains...

### L'INTÉRÊT ET LE POTENTIEL DES COMMUNS

Le rapport *Commons Transitie Plan voor de stad Gent* identifie plusieurs pistes pour les Communs à Gand et souligne leur potentiel transformateur.

Tout d'abord, les Communs constituent une partie essentielle de la transition écologique. En effet, les infrastructures mutualisées ont une empreinte environnementale moindre que les systèmes basés sur « l'individualisme possessif ». D'importantes réductions sont réalisables avec les modèles centrés sur les Communs urbains.

Ensuite, les Communs sont un moyen de réindustrialisation de la ville, si l'on s'insère dans un modèle de « cosmo-localisation », alliant le « penser global » (les techniques et savoirs faire sont partagés globalement) et la relocalisation réfléchie de la production. A titre d'exemple, la ville pourrait mettre en place des filières d'approvisionnement local et bio pour le repas servi dans les cantines des écoles publiques. Cela permettrait d'augmenter le volume des commandes

auprès des agriculteurs bios en circuits courts, le transport à vélo et la cuisine locale, débouchant sur une potentielle création importante d'emplois.

Enfin, les Communs ouvrent la voie vers un renouveau démocratique. La démocratie représentative fait face à une crise de confiance et le monde de la production est à ce jour quasiment entièrement non-démocratique. Les Communs reposant sur la gouvernance partagée des systèmes de production, ils proposent donc des espaces de démocratie réelle par la participation et la contribution. Ces Communs, à condition qu'ils soient inclusifs et diversifiés, créeraient une forme de « démocratie + » offrant un complément concret à la démocratie représentative.

### LES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES AUX COMMUNS URBAINS

Gand est une ville qui a une longue tradition d'approches participatives, en partie grâce à l'ancien bourgmestre Daniël Termont, partisan des approches participatives et des mécanismes de co-création. Depuis les années 1990, Gand a créé un service participation politique au sein de son administration, permettant d'intégrer aux politiques publiques une approche ascendante dans les processus de prise de décision. Ce service a développé différents instruments (dont une plateforme de participation et de financement participatif, le fonds d'utilisation tempo-



raire, le budget participatif, les projets de gestion de quartier, ...) pour permettre et soutenir les initiatives citoyennes.<sup>24</sup>

Afin de se connecter avec les citoyens et avec la société civile, les « facilitateurs de quartier » (fonctionnaires du service de participation aux politiques) continuent de tisser des liens dans les 25 quartiers de la ville. Ils fournissent un travail ad hoc, adapté aux réalités du terrain pour créer une vie de quartier plus agréable, plus solidaire et plus écologique. Ce faisant, ils endossent le rôle de connecteurs entre les différents acteurs des quartiers et de l'administration, pour proposer des solutions co-construites et faire face aux nombreux défis de la ville. Les gestionnaires de quartier servent de courroie de transmission entre la puissance publique, le secteur associatif et les citoyens, en s'appuyant sur leur connaissance du terrain et leur vision d'ensemble des acteurs de la ville. Pionniers de cette approche de co-construction avec les citoyens, ils peuvent aujourd'hui s'appuyer dans leur travail sur un volontarisme politique visant à faciliter la participation citoyenne, et par une série d'instruments juridiques provenant des différents services de l'administration.

L'un des aspects principaux de ces politiques publiques permettant la co-création et la participation citoyenne à Gand : la reconversion temporaire des friches industrielles et des espaces vacants. Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, la période entre le développement et la mise en œuvre effective dure souvent de longues années, offrant des possibilités uniques pour l'usage d'espaces à des fins sociales et citoyennes. Les citoyens sont alors invités à se saisir de ces espaces et à en prendre la gestion temporaire, déployant de nombreux projets et contribuant à créer une dynamique de réappropriation de la ville et de co-construction des quartiers par le faire.

Parmi ces projets d'occupation temporaire, le projet *DE SITE* a fait figure de modèle pendant des années. Cette ancienne usine du quartier de Rabot a été métamorphosée par les habitants et les associations avec une serre, des potagers, des parcelles horticoles urbaines, un terrain de foot, une ferme urbaine, une aire de jeux<sup>25</sup>...

Un autre projet de rénovation urbaine d'importance se situe à *Oude Dokken*, les quais historiques du port de Gand. Alors que les plans dessinent une nouvelle zone résidentielle avec plus 1 500 habitations en plus d'installations de loisirs et des services publics, un projet d'occupation temporaire appelé *DOK* a été lancé en 2011. Les lieux proposent concerts, projections en plein air, marchés aux puces... La grande diversité des résidents du lieu, le large éventail d'activités et la flexibilité étant au cœur du projet, la zone a même pu être utilisée pendant la phase de construction du projet définitif.<sup>26</sup>

*De Site* a impliqué les habitants dans un processus de rénovation urbaine dont les méthodes classiques de participation les auraient écartés. Le projet d'occupation a donné du temps et de l'espace aux demandes et aux envies des habitants tout en s'ajustant aux spécificités du quartier. Quant au projet *DOK*, celui-ci a positivement modifié l'image de ce site industriel abandonné en le transformant en un lieu de rencontre inspirant avec des événements pour tous les âges, situé dans un environnement hors du commun.<sup>27</sup>

La ville a soutenu ces projets via des subventions octroyées par le « fonds d'occupation temporaire » (*Fonds Tijdelijke Invulling*)<sup>28</sup>. Ce fonds, piloté par un jury composé des différents services de la ville, dispose de 300.000€/an, et a pour but la mise à disposition de locaux et espaces insolites nettement moins chers que sur le marché classique pour porteurs de projets, dans le but d'aider les citoyens à se lancer dans l'entrepreneuriat social<sup>29</sup>. Ces projets d'occupation temporaire sont également des vecteurs très puissants de participation citoyenne, et permettent donc d'impliquer les futurs usagers, de tester ensemble des usages à moindre coût avant d'entreprendre de vastes opérations de rénovation. Il s'agit d'une forme de « rénovation urbaine participative » qui a fait ses preuves. Le bilan est positif en ce que de nombreuses nouvelles initiatives temporaires, chaque année plus ou moins au nombre de 25, ont pu voir le jour en s'appuyant sur ce fond.<sup>30</sup>

De nombreux autres projets liés aux Communs urbains seraient à mentionner. Pour n'en citer que quelques exemples : *Wooncoop* dans le logement coopératif<sup>31</sup>, *Energent* la coopérative d'énergie citoyenne<sup>32</sup> et même un projet pilote d'élevage de cochons dans des terrains publics laissés en friche.<sup>33</sup>

Enfin, notons que Gand est la première ville de Flandre<sup>34</sup> dans laquelle un *Community Land Trust* se met en place. Au-delà des projets temporaires d'occupation des bâtiments en attente de rénovation, le foncier est considéré comme un « bien commun », et est donc géré démocratiquement via une participation des habitants, et protégé de la prédation par des mécanismes anti-spéculatifs. Les travaux des premiers projets ont débuté, et les premiers logements seront habités pour 2024.<sup>35</sup>

## FREINS ET PISTES À L'ESSOR DES COMMUNS URBAINS

Malgré un contexte historique favorable et une pensée politique et administrative en phase avec le mouvement des Communs urbains, divers facteurs ralentissent leur déploiement à plus grande échelle à Gand, tant les efforts mis en place par la puissance publique et les initiatives autour des Communs sont encore fragmentés.

Au vu de la longue histoire d'auto-organisation avec les guildes du Moyen âge et un mouvement ouvrier très fort au 19<sup>ème</sup> siècle, les mécanismes de soutien du secteur coopératif gantois demeurent finalement relativement faibles à l'égard des Communs émergents. L'infrastructure qui pourrait appuyer le secteur coopératif est actuellement trop fragile, avec pour conséquence une puissance insuffisante pour soutenir un secteur qui nécessiterait pourtant des infrastructures communes de qualité.

Par ailleurs, il existe de nombreux obstacles réglementaires et administratifs qui entravent substantiellement le développement des Communs.

Malgré l'existence de plus en plus de *maker spaces*, de *fablabs* et d'initiatives artisanales, il existe encore peu d'activités autour de l'*Open Design* en vue d'une production réelle et généralisée.

S'il existe des contre-exemples, il faut cependant noter que la majorité des militants affiliés à la bannière des Communs urbains, et bien que souvent relativement précaire au niveau économique, dispose de diplômes et d'un capital culturel élevé. Si de nombreux projets autour des Communs existent dans les communautés issues de l'immigration, ils sont pour la plupart limités aux appartenances ethniques et religieuses desdits groupes, et il n'y a encore que relativement peu de ponts entre ces communautés d'appartenances.

Une conception des Communs urbains, comme étant utiles pour les populations les plus vulnérables en palliant les carences des services publics, semble dominer et, par-là, risque de primer sur une autre vision qui considère également les Communs comme des ressources clés hautement productives, capable de se positionner comme une alternative réelle à un développement urbain porté par des partenariats public-privés.<sup>36</sup>

Les Communs urbains représentent également un défi pour les institutions publiques en ce qu'ils revendiquent souvent des ressources publiques traditionnellement régies par l'administration. L'autogestion au sein des Communs, souvent sous forme d'une logique contributive (les participants gèrent les projets - pas nécessairement tous les citoyens) constitue aussi un challenge pour la démocratie représentative. La double exigence des *commoners* (obtenir le soutien des institutions, tout en refusant de se soumettre aux limitations de leur autonomie) rend parfois les interactions complexes avec l'administration.

Enfin, il ressort de nos entretiens que la notion-même de « Commun urbain » comme concept ne fait pas toujours consensus au sein de l'administration, en ce que certains appuient que ce terme risque de semer la confusion et/ou de créer des barrières virtuelles entre le secteur associatif « traditionnel » et celui qui se dit issu du « mouvement des Communs ».<sup>37</sup>

Pour développer davantage les Communs, Gand pourrait avancer sur certains points, comme le rapprochement et l'amélioration de la concertation entre ses services, notamment entre le service Participation et le service Immobilier. Concernant l'accès aux espaces, une des pistes est de favoriser le double usage des bâtiments publics, de continuer à favoriser les occupations temporaires et d'y inclure la possibilité d'y faire du logement pour les plus précaires et d'accompagner la montée en puissance du CLT comme des coopératives d'habitat. Dans un autre registre, la Ville met en place un incubateur juridico-administratif, avec pour mission d'accompagner le démarrage d'initiatives citoyennes et de lever au maximum les freins réglementaires. La simplification des procédures administratives, tant pour les fonctionnaires que pour les citoyens, ainsi qu'un meilleur partage des informations entre les services de la ville, constitue une première étape charnière de ce processus.<sup>38</sup>

## CONCLUSION

Les initiatives autour des Communs ne font que croître à Gand, et la participation citoyenne se trouve au cœur de la vision politique de la Ville. Mais même s'il est évident que Gand a une administration progressiste et motivée, ainsi qu'une sphère des Communs très active, cela ne signifie pas nécessairement que la relation entre ces deux sphères soit satisfaisante. La ville de Gand n'en est qu'aux balbutiements de cette mutation. S'il y a encore beaucoup de fragmentation de part et d'autre des deux sphères, nous pouvons néanmoins dire qu'un dialogue continu est désormais établi. Il reste donc du chemin pour une véritable institutionnalisation de la coopération public-commun et ainsi pouvoir parler de « ville partenaire des Communs ».<sup>39</sup>

## MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Gand est sans conteste la ville belge la plus avancée en matière de politiques publiques de soutien aux Communs, et donc un référent pour les autres villes belges. Son expérience montre l'importance d'une approche globale au soutien aux Communs mais aussi d'un ancrage territorial fort. Ces caractéristiques feraient certainement sens dans le cadre de la Région bruxelloise, d'autant plus que cette dernière dispose de moyens d'action bien plus importants en tant que Région.

Par ailleurs, la priorité donnée au soutien financier des occupations temporaires serait également très judicieuse dans le contexte bruxellois, où le secteur de l'occupation temporaire à finalité sociale est extrêmement dynamique mais fait souvent face à des enjeux en matière de financement.

## GRENOBLE, CHEMINEMENT POUR UNE « DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE »

**« Il faut à la fois que les citoyens retrouvent de la capacité d’agir, individuelle et collective, et que ce qui est mis en commun soit géré, partagé et porté politiquement pour avoir du sens : on ne consomme pas simplement ce Commun, on trouve du sens à son contact. On met en place des comités d’usagers pour l’eau, pour les réseaux de chaleur, dans tous les services publics en fait : les usagers sont les propriétaires ultimes de ces Communs. » • Eric Piolle, Maire de Grenoble.**

### CONTEXTE D’ÉMERGENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES AUX COMMUNS URBAINS

Grenoble est réputée être une ville d’innovation scientifique, une terre d’audace, un territoire qui se démarque. C’est le berceau de la Révolution française et une ville d’innovation sociale ; les assurances sociales, le mutualisme, le planning familial et aujourd’hui l’accueil des migrants en font une terre de d’hospitalité et de solidarité.

Si Grenoble est la ville dont le maire, au milieu de 19<sup>e</sup> siècle, ouvre un restaurant coopératif afin de nourrir les ouvriers à des prix abordables, c’est aussi une ville connue pour avoir maintenue une maîtrise solide de ses ressources. L’eau a d’ailleurs été au centre de nombreuses luttes, menées tant par des citoyens organisés, que des élus d’opposition et des salariés d’une ancienne régie, pour en garder la maîtrise publique et en assurer une gestion d’intérêt collectif. Cette défense parcimonieuse des biens communs semble faire partie de l’histoire et de la culture politique de Grenoble, sans les avoir nommés en ces termes par le passé.

En 2014, Eric Piolle (Europe écologie les Verts) remporte la mairie puis est reconduit en 2020, sous la bannière de « Grenoble en commun ». <sup>40</sup> Lors de son premier mandat, l’écologiste, qui se dit aussi « municipaliste », entreprend une démarche de concertation mêlant conseil de citoyens et unions de quartiers, jetant les fondations d’un référentiel partagé et posant les bases des formes de participation que la Ville propose aux citoyens : Information, consultation, concertation et co-construction.

Dans l’idée d’aller plus loin, des formes nouvelles de

« faire ensemble » sont mises sur pied. Il s’agit pour Piolle de passer d’une démocratie participative à une démocratie contributive.

Le mandat d’Eric Piolle voit une modification profonde dans le rôle que s’attribue l’administration, qui s’ancre dans une vision des Communs. Le rôle de la Ville devient celui de concevoir un cadre à même de défendre et de favoriser l’émergence des Communs urbains. Il s’agit d’encourager la mise en place d’activités hors du champ exclusivement privé ou exclusivement public, c’est-à-dire des activités partagées ou co-construites, mais également de repenser les modes d’organisation, afin que les utilisateurs d’une ressource en deviennent également les gérants. Le but est de co-administrer la ville avec les citoyens. La collectivité territoriale met au centre de ses préoccupations la protection active des biens communs, et une plus grande horizontalité dans la gouvernance de politiques publiques.

### LES POLITIQUES PUBLIQUES LIÉES AUX COMMUNS URBAINS MISES EN PLACE À GRENOBLE

Pour commencer, la municipalité de Grenoble a ordonné sa « boussole politique » autour de trois axes :

- Garantir les sécurités et les droits fondamentaux;
- Chérir les biens communs et le vivant;
- Donner à chacun la liberté de contribuer.

Les Communs se retrouvent donc au cœur de cette vision politique, dans laquelle l’administration anime et favorise l’émergence de nouvelles communautés.

En 2018, c’est dans cette lignée qu’une « Mission Communs » a été mise sur pied à l’initiative de la mairie, avec pour objectif d’identifier la matérialité des Communs grenoblois, de les valoriser et de les développer. Cette « Mission Communs » est renforcée par des liens forts avec l’Université et en réseau avec des partenaires publics, ainsi que de nombreux *commoners*. Ils organisent des ateliers ouverts et pilotent un « éductour européen » <sup>41</sup> (via des fonds européens) invitant les agents de collectivités de différentes villes françaises à questionner leurs pratiques et leurs relations avec les citoyens. L’équipe projet rassemble des agents de directions différentes permettant de croiser les compétences et les domaines (affaires juridiques, culture, relations internationales, politiques d’action territoriale dans les quartiers et de participation...). A titre d’exemple, les services Documentation et Communication ont organisé une

exposition sur l'histoire des Communs grenoblois (eau, énergie, mutualisme...) et la direction juridique explore et sécurise de nouveaux dispositifs contractuels favorisant les Communs urbains. L'idée est d'accompagner l'évolution des pratiques des institutions et des citoyens, en sensibilisant habitants, acteurs du service public, associations et entreprises « *à ce qui nous appartient en commun et ce dont nous pouvons et devons nous occuper ensemble* », communiquer et dialoguer autour de « ce que sont nos biens communs », identifier quels sont leurs modes de gestion actuels. Il s'agit alors de mettre en avant les initiatives existantes à Grenoble autour des Communs et de soutenir l'évolution de la gestion des biens communs « vers plus de participation citoyenne en privilégiant la co-construction » au sein d'une administration partagée, tant dans les propres services de la ville que dans ses satellites, et au sein de la société civile et du monde de l'entreprise.

Au-delà de cette « Mission Communs », la ville de Grenoble met en place tout un éventail d'outils de politiques publiques très concret pour mobiliser les Communs urbains.

La part belle est faite aux mécanismes de réappropriation des espaces publics extérieurs : que ce soit via « Jardinons nos rues »<sup>42</sup>, ce programme qui vise à simplifier la mise à disposition d'espaces de jardinage collectif sur l'espace public, les « Jardins partagés »<sup>43</sup> qui permet aux habitants d'investir et de gérer des espaces publics, ou encore à « Place aux enfants »<sup>44</sup> qui rend possible la fermeture des rues à la circulation automobile, de manière temporaire ou sur le long-terme afin que les enfants puissent jouer en toute sécurité et tranquillité.

Avec encore plus d'implication, les « Chantiers ouverts au public »<sup>45</sup> permettent, de manière simple et conviviale de co-construire la ville avec les citoyens, en donnant collectivement une destination aux espaces publics. Ce dispositif, mis en place depuis 2018, est très abouti et a déjà à son actif plus de soixante réalisations collectives, ayant mobilisé activement 1.500 grenoblois. A titre d'exemple, on retrouve parmi ces chantiers ouverts l'aménagement de la cour d'une maison de jeunes, d'un local de stockage vélos, du mobilier urbain, des peintures au sol... A la différence des autres types de participation, ce type d'approche a également le mérite de convenir à certains publics plus à l'aise dans l'action que lors de prise de parole en public.

Le « budget participatif »<sup>46</sup> est également un élément fort, puisqu'il offre annuellement la possibilité aux résidents de plus de 16 ans, aux collectifs et aux associations de proposer des projets. Ce dispositif de plusieurs millions d'euros de budget en investissement participe très concrètement à la transformation de la ville par les habitants. Depuis 2015, ce sont 47 projets qui ont été sélectionnés sur tout le territoire

de Grenoble : mur d'escalade, jeux pour les enfants, un théâtre de verdure, des jardins sur les toits, un lieu d'accueil solidaire, des rues apaisées, du mobilier urbain... Si les contraintes de sécurité le permettent, les citoyens participent à la réalisation des chantiers sous la forme d'ateliers participatifs (assemblage ou construction de jeux, mobilier urbain, équipements des jardins, réalisation de fresques).

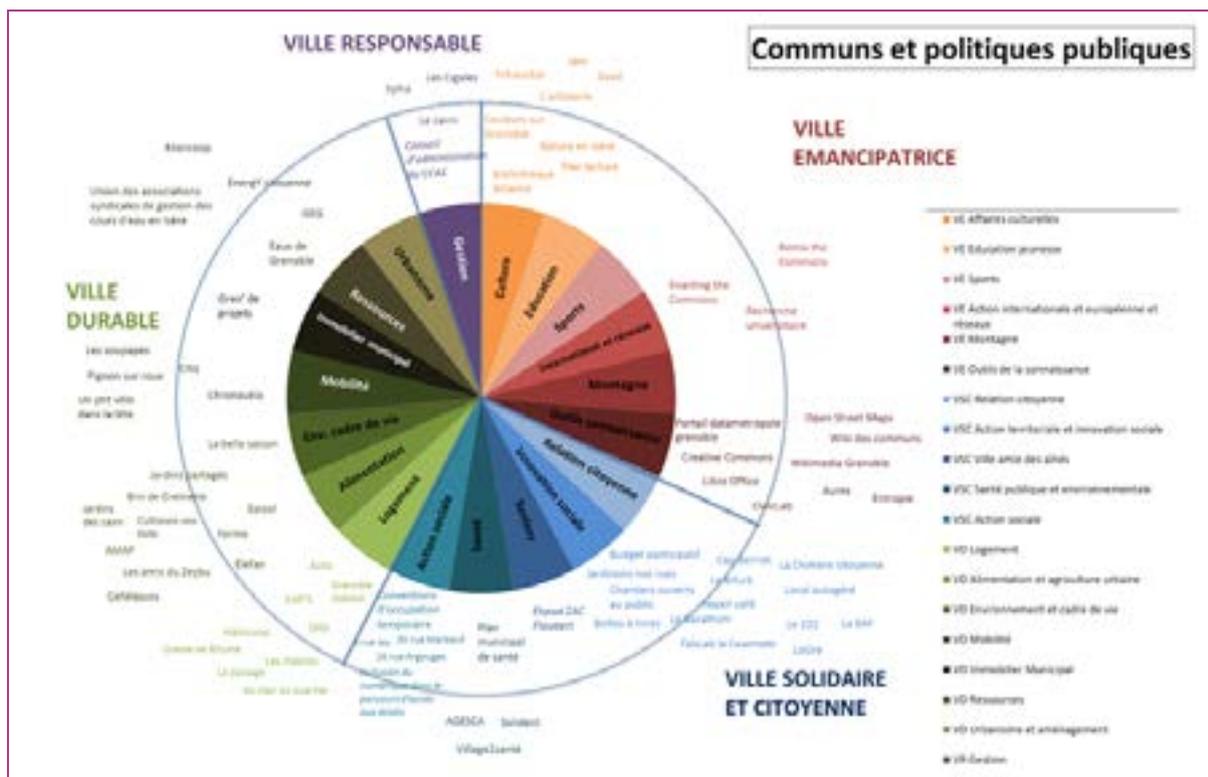
Les partenariats public-Communs ne peuvent en aucun cas se limiter à la cogestion des espaces publics. De nombreux projets de Communs urbains existent également autour de l'alimentation<sup>47</sup>, de la santé, de l'énergie avec les centrales photovoltaïques citoyennes<sup>48</sup>, ou du logement avec la création d'un Office foncier solidaire<sup>49</sup>.

La ville de Grenoble a également mis en place une charte comme nouveau cadre de coopération pour prendre soin de la ville. Celle-ci part du postulat qu'au vu des crises actuelles et à venir, il est urgent de reconnaître et promouvoir le pouvoir d'agir des habitants et la citoyenneté active. Pour cela, il faut nécessairement sécuriser ces coopérations tant pour les citoyens que pour la puissance publique. Le défi est donc d'intégrer tout cela dans un dispositif simple, lisible et unique qui autorise les initiatives de prise de soin de la cité et des biens communs du territoire grâce à un nouveau dispositif : la collaboration occasionnelle du service public.

Une charte est adoptée par le Conseil municipal de Grenoble en 2022<sup>50</sup>. Celle-ci repose sur six grands principes :

- **Coopération** : ouvrir de plus en plus la gouvernance des biens communs aux parties prenantes, en faire des Communs, ouvrir aux contributions des citoyens;
- **Accessibilité et accompagnement du pouvoir d'agir** : communication, transparence sur dispositifs, adaptation/ accessibilité, développer les capacités d'agir;
- **Valorisation de l'expertise citoyenne**, via des « pactes de coopération » et « certificat d'action citoyenne »;
- **Innovation juridique**, via des outils juridiques permettant l'inclusion de toute personne volontaire et sa protection juridique;
- **Administration coopérative**: gouvernance coopérative et horizontale, coopération interservices, faire en commun, compléter l'action de la collectivité;
- **Respect des Communs** : en favorisant l'émergence des initiatives et Communs à la croisée des politiques municipales.

Enfin, une « Assemblée des Communs de Grenoble » existe depuis 2017. Elle a pour mission, entre autres, de



populariser la notion de « Commun » et les initiatives existantes auprès du grand public, d’inventorier les Communs, d’organiser des événements festifs, de permettre la mise en réseau et de porter un plaidoyer pour les Communs.<sup>51</sup>

### OBSTACLES ET PISTES À L'ESSOR DES COMMUNS URBAINS

Il est certain que la co-administration joue un rôle important pour rétablir la confiance entre les différentes parties prenantes et fait de l'usager un citoyen-acteur, lui permettant de se réapproprier sa ville. Coté administration, la démocratie contributive chamboule les logiques de fonctionnement « en silos » et pousse les agents de différents services à collaborer. Cette vision des Communs conduit à croiser davantage les expertises des usagers avec celles des techniciens, et bien que ce ne soit pas toujours simple entre techniciens et citoyens, cela débouche *in fine* à plus d'humilité et de respect.

Cette transformation de la chose publique appelle à de grandes transitions juridiques afin de sécuriser l'ensemble des innovations et de pouvoir les répliquer largement. Pourtant, il semblerait qu'en interne les compétences et les ressources ne soient à ce jour pas suffisamment solides pour donner droit à l'ensemble des demandes et répondre aux différents besoins qu'implique cette mutation vers la co-administration.

A cet égard, des partenariats ont été tissés avec « La 27<sup>ème</sup> région »<sup>52</sup>, un collectif de juristes spécialisés sur

ces questions.<sup>53</sup> Par ailleurs, Grenoble est en lien permanent avec d'autres villes (Amsterdam, Chambéry, Lyon, Marseille...) qui partagent cette volonté d'offrir une écoute plus attentive aux besoins des citoyens, pour « faire ensemble » et co-crée de nouveaux services de proximité, gérés en commun.

### CONCLUSION

Grenoble peut aborder plusieurs postures dans le cadre de sa transition vers une ville des Communs.

Tout d'abord, au lieu d'être une autorité d'adjudication ou de prescription, l'administration peut devenir une « Autorité d'incitation », agissant avec bienveillance au profit de ce droit à la contribution. Ainsi, l'administration n'intervient plus comme « Maître d'ouvrage », mais plutôt comme une « Entremetteuse d'ouvrage », laissant les citoyens qui le désirent s'associer à la réalisation d'un projet commun. L'Administration agit alors avec plusieurs casquettes : en tant qu'autorité d'incitation, tiers de confiance, garant de la mise en commun et de la volonté de partage et d'institution du Commun.

Ensuite, l'Administration doit se voir comme une « Autorité d'incubation », en ce sens qu'il lui revient de former et de soutenir les contributeurs du commun, afin qu'ils puissent entreprendre dans le sens du commun. D'un tiers de confiance bienveillant, l'Autorité administrative devient alors incubatrice tout en veillant à l'autonomisation des communautés d'usage.

Enfin, les productions mises en commun doivent être mises sous la garde de l'Autorité administrative, intervenant alors en tant que garante du bien commun. Cette dernière approche pose l'administration dans un rôle qui mérite une redéfinition profonde: celle d'administratrice de biens communs.

A Grenoble, nourrie du modèle des Communs, une meilleure horizontalité de l'action publique est à l'œuvre et force les acteurs privés et publics à partager la préservation des ressources et ses implications sociales. Cette approche de l'action publique à Grenoble transparaît dans un programme de redirection des politiques publiques dont « l'administration en commun » est l'un des volets, dans le but de rendre la ville plus inclusive et plus ouverte à la contribution de chacun et au partage des ressources.

### MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

L'expérience de Grenoble montre ce qu'une administration publique peut accomplir quand elle questionne fondamentalement son action en voyant son rôle comme étant dans une optique de co-construction avec les citoyens. La mise en place d'un cadre juridique reconnaissant les contributions citoyennes et d'actions concrètes et conviviales permettent à tout un chacun de pouvoir vivre le Commun dans son quotidien. La Région bruxelloise – qui soutient par ailleurs de nombreux collectifs agissant à des échelles proches du quotidien des habitants – pourrait s'en inspirer, y compris au travers de l'adoption de principes forts dans une Charte signifiant un engagement politique dans ce sens.



## **BOLOGNE, TURIN ET NAPLES POUR ILLUSTRER LES *BENI COMUNI***

« Il y a ce lieu en périphérie de Turin, dans un quartier qui s'appelle Miraffiori. Dans un parc, une de ces "maisons de quartier" voulait utiliser un mur du parc. Ils l'ont peint en blanc pour en faire un écran afin d'y projeter des films et faire un cinéma en plein air pour le quartier durant l'été. Dans cette zone, un mur blanc se fait tagguer et vandaliser à coups sûrs en moins de 12h ! Et bien... Ce mur est toujours blanc aujourd'hui. Si tu le vandalises, tes parents, tes amis ne pourront pas aller au cinéma demain soir. C'est un tout petit exemple. Mais un mur blanc peut être un commun urbain. Comme appartenant à nous tous, pas à la ville. Et dans ce cas, c'est respecté et préservé par la communauté. »

• Entretien de Giovanni Ferrero (administration de Turin).

### **CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNS URBAINS**

En 2011, dans un contexte de politiques d'austérité, le référendum italien sur la privatisation de l'eau s'est soldé par une victoire à 95% pour considérer l'eau comme un bien commun, qui se doit d'être protégé dans l'intérêt de tous et qui n'est par conséquent pas privatisable. C'est à la suite de cette épisode politique inédit que le débat sur les biens communs a pris de l'ampleur en Italie.

Si ce référendum a été un temps fort quant au développement des Communs urbains dans tout le pays, il faut néanmoins remonter en 2007 pour identifier un élément fondateur du mouvement : la « Commission Rodotà ». Cette commission ministérielle, chargée de rédiger un projet de loi pour la réforme du code civil sur les régimes des biens publics, introduit pour la première fois la notion juridique de « bien commun ». Parmi les biens communs qu'elle identifie figurent plusieurs ressources naturelles (air, fleuves, lacs, forêts, faune sauvage), les zones naturelles protégées, mais également les biens culturels. La Commission stipule dans ces travaux que ces biens communs doivent être soustraits à l'appropriation du marché et ainsi demeurer accessibles à tous. Dans sa vision, le point central n'est plus celui de la propriété du bien, mais plutôt celui de sa gestion, qui se doit de garantir un accès

au bien et rendre possible la participation des sujets directement concernés aux choix fondamentaux qui les affectent. Perçus comme étant indisponibles pour les forces du marché et appartenant à tous, les biens communs sont présentés comme un instrument essentiel de la mise en pratique de la citoyenneté. Dans ce modèle, une distinction importante s'opère entre l'appropriation du bien et l'accès à sa jouissance, faisant primer, de manière inédite, la notion d'usage sur celle de propriété.

Si malgré le travail de la « Commission Rodotà » aucune politique définie ne s'est encore développée en Italie au niveau national, de très nombreuses administrations locales se sont emparées du débat à l'échelle de leurs territoires. La notion de « biens communs » s'est alors étendue de l'eau à de multiples ressources, tant physiques qu'immatérielles. Sous cet angle, la notion de « Communs urbains » identifie les biens qui constituent des « ressources » cruciales pour les habitantes de la ville incluant alors routes, jardins, théâtres, cinémas, bibliothèques etc.

A partir de là, deux modèles de gestion des biens communs urbains se sont développés en Italie: d'une part les règlements pour la gestion partagée des biens communs (*Regolamenti per la gestione condivisa dei beni comuni urbani*), défendus et promus par l'association *Labsus*<sup>54</sup>, d'autre part le modèle des *usi civici* déployés par l'administration de Naples, portés par Luigi De Magistris, ancien maire de la Ville, avec l'appui des mouvements sociaux napolitains.

## LE MODÈLE DE BOLOGNE

DEFINIR LES CHANGEMENTS: LES PACTES DE COLLABORATION -ITALIE			
Nouveaux concepts	Nouveaux droits des citoyens	Nouveaux sens	Nouveaux paradigmes
Citoyen actif	Droit à prendre soin des biens communs	Reconnaissance des citoyens comme sujets	Société de soin
Administration partagée	Droit à l'initiative et à la proposition aux administrations	Intégration des objectifs plutôt que fragmentation	Régénérer pour inclure
Entretien civique des biens communs	Droit aux espaces verts et collectifs, gérés et soignés démocratiquement	Revivre et respecter l'âme des lieux	Qualité de la vie dépendant des biens communs, plutôt que des rapports marchands
Responsabilité collective	Droit à l'administration partagée et à des alternatives administratives	Communauté/société co-responsable	Construire le commun avec le public : subsidiarité horizontale
Humus civique (prise en compte de la multi-dimensionnalité des biens et de leurs interconnexions)	Droit à l'organisation collective-diffuse et en réseau des biens communs	Signification et fonction multiple des biens communs	Connecter les ressources à la communauté et la communauté aux ressources

Gilda Farrel, intervention lors de la *Biennale des Villes en transition*, Grenoble, mars 2018

Impossible donc d'approcher la question des Communs urbains en Italie sans survoler rapidement le cas de Bologne, qui dispose d'une solide tradition de participation citoyenne. Fortement impactée par la crise économique et les coupures budgétaires, les citoyens ont pris une place de plus en plus active dans la gestion des ressources urbaines. Faisant face à cette situation, le conseil municipal a pris la décision de mettre en place divers outils de participation adaptés, en ce compris un « Règlement des biens communs ». Adopté après une réflexion tripartite de deux ans, impliquant l'association *Labsus*, l'administration communale et la société civile, il doit sa notoriété non seulement au fait qu'il est le premier à avoir été développé, mais également qu'il est devenu un modèle dans toute l'Italie avant d'inspirer des villes à l'international.

Cette réglementation des Communs consiste en réalité en une application du « Principe de subsidiarité » défendu par l'article 118 de la Constitution italienne, qui prévoit que les administrations sont dans l'obligation d'appuyer les citoyens dans la mise en place d'initiatives autonomes qui poursuivent l'intérêt collectif. C'est dans cette lignée que le conseil municipal de Bologne a adopté le règlement sur la collaboration entre les citoyens et l'administration publique sur les

activités visant à l'entretien et à la régénération des biens communs urbains (*Regolamento sulla collaborazione tra cittadini e amministrazione per la cura e la rigenerazione dei beni comuni urbani*)<sup>55</sup>. Celui-ci met en place un cadre juridique qui propose un modèle permettant aux citoyens et aux administrations de gérer, de manière égalitaire et dans l'intérêt général, des ressources et leurs usages. Ces règlements ne sont pas conçus comme des dispositifs « clé-sur-porte », et nécessitent donc systématiquement un travail d'adaptation afin de déployer des outils adaptés aux besoins et aux spécificités du territoire.

La collaboration est alors encadrée via des accords ad hoc qui permettent que les citoyens et l'administration publique conviennent des conditions de leur coopération pour la sauvegarde et l'entretien des biens communs : ce sont les pactes de collaborations (*patti di collaborazione*).

Ceux-ci peuvent être compris comme des chartes de collaboration réglées par le droit privé, à l'instar des contrats, et non par le droit public. Autrement dit, ils forment des accords entre l'autorité communale et des citoyens souhaitant utiliser, ou régénérer, des espaces et biens urbains à des fins collectives<sup>56</sup>.

Ces pactes ont pour but de fixer les objectifs, la durée et les causes de suspension ou cessation anticipée de la collaboration, mais également les devoirs réciproques des différentes parties (en ce compris les modalités d'entretien, de gestion collective et d'amélioration du bien) et les formes du soutien public qui seront engagées, les mesures de publicité du pacte, les modalités de contrôle et de reddition périodique de comptes, ainsi que les obligations en termes d'assurance du bien visé.<sup>57</sup>

Ces pactes, visent autant des ressources « matérielles » telles que des places publiques, des espaces verts ou même des écoles, que les Communs « immatériels » comme l'éducation ou l'inclusion sociale, ainsi que « les Communs numériques ».

Les pactes peuvent être divisés en deux catégories principales<sup>58</sup>:

- Les *Patti ordinari* (pactes ordinaires), qui concernent l'entretien et le « soin » (*cura*) des biens communs urbains. Ces chartes encadrent les initiatives d'associations ou de collectifs de citoyens prenant soin d'espaces urbains (rues, parcs, places, espaces verts...) pour améliorer leur accessibilité et leur qualité. Elles représentent le nombre de le plus important de chartes en Italie ;
- Les *Patti complessi* (pactes complexes), visent eux la régénération (*rigenerazione*) à des fins d'intérêt général de bâtiments, souvent propriétés publiques, en état de sous-utilisation voire d'abandon.

Notons que le Règlement bolognais spécifie que ces chartes sont ouvertes à tous, y compris aux étrangers<sup>59</sup>, et que ceux qui peuvent s'investir dans cette « gestion partagée » peuvent être aussi bien des associations formelles que des groupes informels de citoyens actifs, à l'image d'un comité de quartier.

C'est aux citoyens de proposer des projets, qui doivent s'inscrire dans le cadre strict des normes existantes et ne peuvent pas menacer l'usufruit collectif du bien<sup>60</sup>. Les pouvoirs publics s'octroient par contre la prérogative d'accepter ou non ces propositions pour en faire un « pacte » suivant un processus en plusieurs étapes distinctes<sup>61</sup> :

- 1 Les propositions des citoyens sont envoyées à l'administration via e-mail ;
- 2 Une première analyse technique de la proposition est effectuée dans le but d'analyser la compatibilité avec le règlement ;
- 3 La proposition est transmise au service compétent, en fonction de la thématique et/ou du district visé ;
- 4 Enfin, le pacte est évalué pour une dernière révision, avant sa potentielle approbation, par un bureau de coordination composé de fonctionnaires.

Si la puissance publique n'est en principe pas en mesure de financer ces projets, elle peut néanmoins les appuyer via divers mécanismes : concessions d'espaces à titre gratuit, support à la conception du projet, réductions fiscales, fournitures de matériaux ou d'outils...<sup>62</sup>

Cette réglementation d'avant-garde a permis d'encadrer juridiquement les initiatives de soutien aux Communs qui se déployaient de manière plus ou moins spontanée et informelle partout dans la ville, souvent en dehors, voire même à l'encontre des réglementations existantes. Si la clarté juridique de ce règlement permet de couvrir diverses situations comme le nettoyage collectif d'espaces publics, la réalisation de fresques murales ou la création de mobilier urbain, celui-ci est néanmoins limité. En effet, pour ce qui est des Communs urbains liés à des questions plus sensibles, touchant par exemple aux enjeux de propriété, de gestion et de conditions économiques, le règlement semble peiner à couvrir les collaborations entre la puissance publique et les citoyens.

Depuis la première expérience en 2014 à Bologne, ces règlements pour la gestion partagée des biens communs (*Regolamenti per la gestione condivisa dei beni comuni urbani*) se sont diffusés à travers toute l'Italie, avec aujourd'hui plus de 270 adoptés par des communes et des unions de communes<sup>63</sup>, y compris à Turin.

## LE CAS DE TURIN

**« Ce qui nous intéresse c'est de faire émerger des activités proposées, animées, gérées par et pour la communauté, nous on est là pour faciliter. » • Renato Bergamin à propos de la Casa Roccafranca, maison de quartier publique-commune, ouverte depuis 2010 sur d'anciens bains publics, à Turin.**

En 2016, Turin, comme d'autres collectivités italiennes, adopte également un Règlement sur les Communs très similaire à celui de Bologne. En 2017, c'est au travers du projet « CO-CITY », dans le cadre du programme européen *Urban Innovative Actions* que l'administration de la ville tente d'accompagner l'émergence de Communs urbains a même de soutenir les populations en difficultés tout en coproduisant des services publics avec des citoyens actifs et des entreprises issues du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ce projet s'est concentré sur des actions de régénération urbaine à moindre coût, dans des espaces ou des bâtiments publics<sup>64</sup>.

Ce n'est pas une première pour Turin, qui cumule déjà une solide expérience de collaboration entre institutions publiques et citoyens, comme en témoigne



l'expérience du « Réseau des Maisons de quartier »<sup>65</sup>, qui sont par ailleurs impliquées en tant que partenaires centraux du projet CO-CITY. Initié en 2007, ce réseau local d'espaces communautaires est composé de huit lieux. Ceux-ci ont des modèles de gestion variés, certains étant publics et d'autres privés. La *Cascina Roccafranca*<sup>66</sup>, centre communautaire multifonctionnel opérant dans un bâtiment appartenant à la ville de Turin illustre bien cette politique publique. Partiellement financé par la Ville, le centre est cogéré par la puissance publique et des citoyens impliqués, par le biais d'un modèle de gouvernance partagée reposant sur une fondation publique-privée et résultant en un lieu offrant une palette d'activités culturelles et sociales<sup>67</sup>.

Le jardin de quartier, la place publique, la cour de l'école, les bâtiments abandonnés et même les actifs immatériels deviennent donc des biens communs urbains, dans le cas où les citoyens et la puissance publique les reconnaissent comme tels, et agissent de concert pour les régénérer, les cogérer et les entretenir. Les fondamentaux de la gouvernance des Communs urbains sont l'accessibilité, la gestion partagée et la participation aux processus décisionnels.

Notons une innovation particulière à Turin : la mise en place d'une « Fondation des biens communs » (*Fondazione Bene Comune*)<sup>68</sup>. Cette nouvelle structure juridique pour la gouvernance des Communs a été créée pour permettre à la municipalité de confier l'usufruit à court terme d'un bâtiment public à cette entité privée, mise au service de l'intérêt commun. Les citoyens ou les organismes publics peuvent contribuer à la constitution du patrimoine de la Fondation par des apports de diverses natures. La particularité de ce modèle repose sur l'idée de séparer la propriété (et donc pas seulement la gouvernance) d'un Commun

urbain de son propriétaire public. Concrètement, il s'agit de « communaliser » du patrimoine public en passant par le droit privé, en le confiant à une entité privée, chargée de mener des projets d'intérêt commun. La logique est la suivante : si les pouvoirs publics locaux sont autorisés (voir parfois forcés) à vendre le patrimoine public, et, si les citoyens et activistes souhaitent préserver les biens immobiliers visés comme Communs à travers le temps, il faudrait alors les vendre à une entité tierce, qui doit être structurée avec une gouvernance collective: la Fondation des biens communs. Dit autrement, ce mouvement de jiu-jitsu juridique est une mise en pratique du slogan « privatiser pour ne pas privatiser ! ».

Diverses critiques existent sur cette approche, notamment celle qui souligne les risques économiques, conduisant la Fondation soit vers la faillite, s'il n'y a pas suffisamment de soutien public, soit vers une distorsion de ses pratiques en tentant de générer des recettes dans une approche lucrative de plus en plus importante. Le risque étant de dénaturer l'ensemble du projet en exploitant l'actif de manière extractive, s'éloignant alors de plus en plus de l'idée première des Communs... Pour éviter cet écueil, le Règlement de Turin prévoit que le bien de la Fondation reste dans un premier temps la propriété de la Ville, et, ce n'est qu'à la fin de cette période, en accord avec la communauté de référence et après avoir vérifié que les objectifs statutaires sont respectés, que la municipalité propriétaire du bien est en droit de le transférer définitivement à la Fondation. Ce mécanisme sert de garde-fou en ce que les coûts sont d'abord supportés par la puissance publique. Ce n'est donc qu'une fois le projet relativement stable qu'un transfert de la propriété vers la Fondation des biens communs peut être acté.

## LE MODÈLE NAPOLITAIN

### A Napoli il bene è comune

Campagne promue par l'Assessorat pour le droit à la ville, les politiques urbaines, le paysage et les Communs, pour raconter et faire connaître l'expérience des Communs.

En matière de Communs urbains, la ville de Naples est également pionnière. Elle est la première ville d'Italie à avoir créé un « Département des Biens communs » et c'est là qu'en 2011, la définition juridique des biens communs a été introduite pour la première fois dans le Statut d'un Conseil municipal.

En se référant au cas de l'eau, qui avait fait l'objet du référendum national la même année, la ville a adopté le « Règlement de discipline des biens communs » (*Regolamento delle Consulte per la Disciplina dei beni comuni*) ainsi qu'une charte « Principes de gouvernement et de gestion des biens communs de la ville de Naples » (*Principi per il governo e la gestione dei beni comuni della Città di Napoli*), et affirme le principe de l'eau comme bien commun et devant par conséquent être perçu comme « propriété publique absolue »<sup>69</sup>. Naples crée dans la foulée une société publique pour la gestion de l'eau au conseil d'administration à laquelle participent des citoyens.

Via une approche alternative au modèle de Bologne, qui offre un cadre juridique général et applicable à n'importe quel type de bien commun, la ville de Naples opte plutôt pour une série de mesures spécifiques en fonction des différents types de biens communs, par le biais de « délibérations » (*deliberazioni*).

En 2014, c'est l'approbation municipale du « Règlement sur les biens communs ». Ce dernier décrit les modes d'identification des biens communs, les processus de gestion collective pour leur usage civique ainsi que la reconnaissance des initiatives citoyennes déjà existantes et pouvant s'inscrire dans des espaces identifiés comme Communs urbains.

Equivalents aux modèles mis en avant par *Labsus*, les règlements *Adotta un'aiuola* (« Adopte un jardinet ») et *Adotta una strada* (« Adopte une rue ») fonctionnent via une convention (*convenzione*) entre les porteurs de l'initiative et la puissance publique. La ville a le pouvoir d'approuver ou de refuser une proposition. Le but est d'une part l'entretien des espaces en question (nettoyage, les semis, la réparation du mobilier), la mise en place d'activités (animation culturelle, installation d'œuvres artistiques...), et, d'autre part la requalification des espaces, c'est-à-dire la réalisation d'un nouveau projet pour les espaces concernés par la convention. Notons que certaines de ces conventions excluent explicitement la possibilité d'effectuer des activités de nature lucratives. Les coûts sont couverts par les porteurs de projets eux-mêmes, mais

des subventions et des mécanismes de réductions d'impôts sont prévus.

Concernant la question des espaces vacants, l'administration napolitaine a créé des dispositifs permettant la gestion publique de ces biens, mais également la gestion commune. Dans sa Résolution du Conseil n°258 du 24/04/2014, la ville va plus loin et met en place plusieurs dispositifs qui permettent d'identifier des édifices vides et d'en acquérir la propriété. En effet, la ville considère que même si des bâtiments appartiennent à des personnes privées, le titre de propriété ne saurait exempter leurs titulaires de leur donner une « fonction sociale ». En conséquence, si un bien privé est identifié comme vacant, le maire de Naples, au moyen d'un acte notifié, invite le propriétaire concerné à adopter toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la « fonction sociale » du bien en question. En l'absence de réponse du propriétaire au-delà d'un délai de 150 jours, la mairie décide de la destination des biens et procède à leur acquisition qu'elle ajoute au patrimoine municipal. Mieux, les bâtiments abandonnés acquis par la ville par ce mécanisme peuvent également être gérés en dehors de l'Administration communale, en étant pour cela confiés à des personnes physiques ou morales qui en ont manifesté l'intérêt en soumettant, suite à la publication d'un avis public, un « plan de gestion ». Ceux-ci sont évalués par un comité technique spécial. Il revient alors à l'Administration communale de veiller au respect des règles contenues dans la convention. Autrement dit, les propriétaires de biens vacants peuvent être expropriés, et leurs immeubles deviennent alors propriété publique, mais l'administration peut en confier la gestion à des communautés, à condition que celles-ci organisent ces espaces dans l'intérêt général.



Un élément phare à Naples autour des Communs urbains est la remise à jour des usages civiques (*usi civici*), qui représente sans aucun doute l'innovation juridique centrale. Prenant sa source dans une ancienne coutume médiévale, permettant l'accès aux forêts pour y récolter du bois et de la nourriture, ce dispositif a été actualisé pour permettre l'accès aux espaces urbains. Si cette modalité d'intervention peut être considérée comme correspondant aux chartes complexes des règlements de *Labsus*, ces dernières concernent des immeubles vides ou sous-utilisés, alors que, dans le cas napolitain, ce dispositif a été conçu et mis en place à partir d'expériences qui avaient déjà investies ces lieux. Dit autrement, les réglementations napolitaines visent les cas où une « réappropriation » citoyenne est déjà réalisée, par le biais d'occupations non conventionnées, alors que celles relevant de *Labsus* sont plutôt pensées pour faire en sorte que des lieux vides soient réappropriés plutôt que pour réguler des états de fait. L'auto-gouvernance et les modes de gestion expérimentaux des espaces et bâtiments publics sont donc mis au centre de la réflexion sur les Communs urbains. Via les *usi civici*, l'immeuble déclaré « bien commun urbain » n'est plus simplement considéré comme un actif géré en dernier ressort par l'administration municipale, mais comme un bien dont la propriété est protégée du fait que la communauté y développe des actions propres à remplir des fonctions sociales et économiques spécifiques, qui respectent l'éthique des biens communs et garantissent l'accès équitable aux citoyens.

On peut donc voir les *usi civici* comme une manière d'offrir un cadre réglementaire aux pratiques d'occupation et d'autogestion en cours, afin de faire l'économie des conflits judiciaires et les risques d'expulsion. L'exemple napolitain le plus célèbre est *l'Ex Asilo Filangieri*<sup>70</sup>, occupation d'un asile psychiatrique abandonné dans le centre historique de Naples. Ce lieu emblématique a été récupéré par un collectif de citoyens « travailleurs de l'immatériel » (*lavoratori dell'immateriale*) qui a transformé ce lieu pour y proposer une vaste gamme de services communautaires, culturels et sportifs. Cette expérience dans ce bâtiment patrimonial extraordinaire a été reconnue en tant que « bien commun » grâce à la rédaction d'un « règlement d'usage civique de l'espace » par la communauté administrant le lieu. Loin d'un corps de règles figé, ce règlement a été conçu comme un outil évolutif, adaptable aux changements des pratiques de gestion que la communauté de *l'Asilo* souhaite mettre en place avec le temps. Après plus de trois années d'expérimentation, la ville a reconnu et légitimé la *Dichiarazione d'uso civico e collettivo de l'Asilo*<sup>71</sup>.

Cet accord conclu avec l'administration stipule que les coûts liés à l'espace sont couverts par la ville alors que l'ensemble des frais liés aux activités sont à la charge du collectif et que l'espace ne peut être mis à disposition que gratuitement. Autre innovation : la Ville reconnaît en tant que référents des lieux la communauté des « travailleurs de l'immatériel », constituant une communauté informelle et un non-sujet juridique. Le lieu, lui, demeure propriété publique, mais la communauté d'usage y gère l'accès et la curation, à condition que les activités proposées soient d'intérêt public et ouvertes à tous.

Dans la foulée, une série de plusieurs bâtiments<sup>72</sup> publics abandonnés, occupés illégalement, ont été identifiés comme « biens communs émergents et perçus par la citoyenneté comme des espaces de développement civique, et donc stratégiques », parce que revitalisés par des collectifs citoyens après de longues périodes de vacance urbaine<sup>73</sup>. Ils forment aujourd'hui un réseau de huit lieux.

Depuis, l'« Observatoire citoyen permanent sur les biens communs de la ville de Naples » a été institué et dispose de fonctions d'étude, d'analyse, de proposition et de contrôle sur la protection et la gestion des biens communs<sup>74</sup>. Depuis 2018, cet organe peut également émettre des avis sur les propositions de résolutions du Conseil municipal concernant les biens communs, la démocratie participative, le néo-municipalisme et les droits fondamentaux. La mise en place d'un organe officiel composé d'activistes démontre la mise route de collaborations public-Communs, acceptant les frictions et les relations conflictuelles mais constructives que peuvent entretenir ces acteurs entre eux.



Naples a également lancé une campagne : « A Naples, le bien est commun » (*A Napoli il bene è comune*), organisée par l'Assessorat pour le droit à la ville, les politiques urbaines, le paysage et les Communs (*Assessorato al diritto alla città, alle politiche urbane, al paesaggio e ai beni comuni*), dans le but de raconter et faire connaître l'expérience des Communs entreprise par l'Administration napolitaine. Une histoire qui passe par divers actes administratifs qui élargissent l'horizon des objectifs poursuivis par l'Administration de la notion de bien public à la reconnaissance des besoins sociaux définis par la collectivité. L'objectif de la campagne est d'impliquer de plus en plus de citoyens pour élargir la participation à la gestion collective des espaces publics et de sensibiliser et promouvoir une nouvelle forme de droit public, qui protège et valorise les biens d'appartenance collective et sociale. La campagne décrit les principaux actes avec lesquels l'administration s'est engagée sur une nouvelle voie culturelle, juridique et sociale<sup>75</sup>.

### COMPARAISON ENTRE LES DIFFÉRENTS MODÈLES ITALIENS

Elaborés à la même période et avec des objectifs relativement similaires, les Règlement des Communs de Bologne, de Turin et de Naples peuvent, à première vue, sembler assez similaires.

Pourtant, ils divergent fondamentalement sur un élément central: celui de la propriété et des droits d'usage. En effet, à Bologne, le règlement n'intervient aucunement sur le modèle foncier du domaine public, demeurant un bien géré de manière exclusive par l'administration. En ce qui concerne l'usage de ces propriétés publiques, le modèle reste également inchangé en ce que l'autorité publique est responsable en dernier ressort de la rénovation du patrimoine et du développement des fonctions sociales et économiques au sein des lieux. On peut donc en conclure que les collaborations civiles-publiques que ces pactes permettent de mettre en place se déroulent majoritairement dans des espaces publics ouverts avec un faible seuil de conflit. Le système est très similaire à Turin, à l'exception du modèle de la Fondation des biens communs, qui ouvre la voie à une approche publique-commune sur les questions de propriété.

A Naples par contre, l'expérimentation d'un modèle alternatif de propriété et de gestion des biens communs est au cœur des politiques publiques. Ce sont alors les bâtiments eux-mêmes qui sont identifiés comme « biens communs » sur la base d'une série d'éléments sociaux et culturels, et non uniquement les communautés qui les gèrent. Les activités programmées au sein des Communs urbains sont acceptées par la ville, à l'unique condition que celles-ci s'inscrivent dans l'éthique des Communs et que l'accès à

tous soit possible. Ainsi, Naples propose une forme de propriété qui ne soit ni entièrement publique ni entièrement privée, mais commune. Cette approche a pour avantage d'éviter les potentiels conflits liés aux marchés publics lors de l'affectation des usagers à la gestion d'un bien public et offre une grande autonomie aux citoyens dans la mise en place et la gestion des Communs urbains de leur ville.

### MISE EN PERSPECTIVE AVEC LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Les expériences italiennes montrent la pertinence de la mise en place d'un cadre de collaboration clair pour les partenariats publics-Communs. Leur diffusion à travers l'Italie et leur considération fréquente comme bonne pratique sont des gages de politiques publiques éprouvées et aux impacts positifs. La Région aurait ainsi l'opportunité de s'inspirer de celles-ci, notamment quant aux modalités de gouvernance partagée avec les Communs telles que celles reprises dans le cas de Turin.

Par ailleurs, les villes italiennes montrent comment la notion de « bien commun » a pu réellement s'installer dans le débat public, grâce notamment aux campagnes de sensibilisation menées dans des villes comme Naples. Cette dernière est également pionnière en matière de permettre aux mobilisations collectives *bottom-up* de définir ce qui relève du Commun. La Région pourrait s'inspirer de ces pratiques pour que les Communs fassent partie du débat politique et puissent ouvrir la porte à un véritable renouveau démocratique.



**Partie II**  
**Cartographie des**  
**communs**

La présente étude a mené un travail de cartographie des expériences des Communs existant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce travail s'est fait sur la base des éléments de définition repris en introduction, notamment quant à la nécessité de considérer le « faire commun » (*commoning*) comme un processus se basant sur des valeurs communes : portage par des collectifs citoyens ou le non-marchand, ouverture aux contributions extérieures, finalité sociale ou absence de but lucratif, et gouvernance partagée. Sur cette base, nous avons établi une liste de 87 expériences, qui par la suite a été bonifiée par différents apports la portant à 103 expériences. Celle-ci se trouve en annexe de la présente étude.

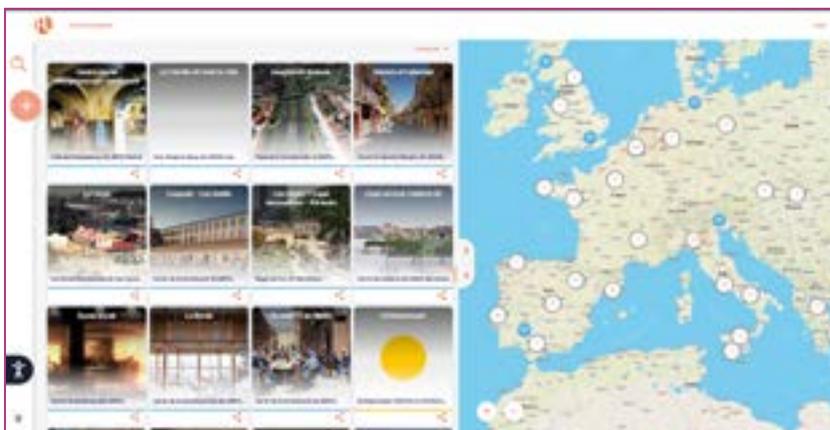
Pour ce qui est de l'outil servant d'appui à cette cartographie, nous nous appuyons sur celui réalisé dans le cadre du projet européen *Generative Commons Living Lab*<sup>76</sup>, qui dura de 2019 à 2022. Ce projet cherchait à créer une plateforme et développer des outils pour soutenir les collectifs porteurs d'expériences de Communs génératifs basées sur le partage et la collaboration entre citoyens, mettant en avant de nouvelles formes de gouvernance urbaine basées sur la solidarité, l'inclusion, la participation, et le développement durable, et établissant un nouveau type de partenariat avec les pouvoirs publics. Les partenaires du projet étaient les universités de Turin (chef de file), Newcastle et Barcelone, le *Community Land Trust de Bruxelles*, *Open Lab Athens*, *Spazi Indecisi*, *Patrizia di Monte*, et *Eutropian*. Ce projet fut financé par le programme de l'Union européenne de recherche et développement « Horizon 2020 » à travers l'accord de financement n° 822766.

L'un des résultats de ce projet a été la mise en place d'une plateforme en ligne *open source*<sup>77</sup> permettant aux expériences des Communs d'être reprises sur une cartographie au niveau européen. Elle a été développée par l'Université de Turin sur la base de la plateforme *FirstLife*<sup>78</sup>. Cette plateforme peut par ailleurs être intégrée dans des sites internet existants.

Nous avons souhaité nous baser sur cette plateforme pour différentes raisons :

- L'accessibilité de son interface, permettant aux usagers d'explorer et cataloguer les Communs cartographiés en utilisant des filtres et parcours thématiques. Chaque commun est décrit par une fiche d'identité: nom, ville, domaine thématique de leur intervention, année de fondation, courte description, site web.
- La possibilité de mettre à jour cette plateforme de manière continue en permettant aux usagers de l'utiliser également pour informer la communauté des *commoners* des événements, activités et projets en cours, ainsi que pour la création des synergies et autres formes de coopération.
- D'autres acteurs bruxellois utilisent déjà cet outil, notamment le projet *Commoning Europe*<sup>79</sup> dont le *BRAL*<sup>80</sup> est partenaire.

Nous prévoyons ainsi que les collectifs s'approprient leur présence sur cette plateforme et pourront mettre à jour leurs données. Par ailleurs, nous proposons qu'un appel à intérêt soit lancé chaque année pour l'intégration de nouvelles expériences dans la plateforme.



Vue générale de l'interface.

**Partie III**  
**Entretiens avec des**  
**communs urbains**  
**bruxellois**

Cette partie rend compte des entretiens menés avec 20 expériences bruxelloises des Communs sélectionnées pour leur représentativité des différentes typologies et secteurs :



- *Terre-en-Vue* acquiert des terres agricoles grâce à l'épargne citoyenne pour protéger leur fonction nourricière à très long terme et loue ces terres à des agriculteurs agroécologiques. L'organisation gère plusieurs terrains situés en RBC.



- *Le Jardin Majorelle* est un potager collectif d'initiative citoyenne qui contribue à la verdurisation du quartier où il se situe (Rue Fin à Molenbeek-Saint-Jean) et favorise les rencontres entre les voisins dans une oasis urbaine.



- *Le Jardin Essentiel* est un jardin communautaire médicinal dans le parc Duden (Forest). Prévu à la base comme un projet temporaire, il s'est pérennisé sur l'initiative de ses bénévoles.



- *BEES coop* est un supermarché coopératif qui a pour but de créer une alternative à la grande distribution classique en proposant des produits de qualité, à des prix accessibles à tous, bons pour la famille et la planète.



- *Les Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles (EGEB)* sont une plateforme citoyenne regroupant des citoyens, des associations, des comités de quartier et des chercheurs avec pour objectif de faire de l'eau un enjeu politique.



- *Le CIRÉ* anime les « Groupes d'Épargne Collective et Solidaire » (GECS) un système mutualiste inspiré de la tontine africaine où chaque participant contribue à la constitution d'un « pot commun », qui constitue une épargne collective.



• *Crédal* est une coopérative de finance éthique qui construit une société inclusive et durable, où l'argent est mis au service du bien commun.



• *La Micro Factory* est un atelier partagé de fabrication, basé sur la participation et la mutualisation, similaire à un espace de *co-working* mais pour les *makers*, où chacun contribue de son temps pour en assurer le bon fonctionnement.



• *Gilbard* est un collectif qui travaille à partir de matériaux de réemploi pour concevoir des projets locaux autour de l'art et du design. Le collectif mène différentes activités autour d'un lieu de vie et d'échange situé à Cureghem (Anderlecht).



• *La Sonian Wood Coop* vise à relocaliser la transformation du bois de la forêt de Soignes à Bruxelles en coopérant avec différents partenaires le long de la chaîne de valeur et organisant la production durable de bois local de haute qualité.



• *Le Community Land Trust Bruxelles* est une organisation sans but lucratif démocratique qui crée des logements abordables pour les ménages dans les conditions d'accès au logement social au travers d'une démarche participative, ainsi que d'autres équipements qui contribuent au bien commun. Il est le garant à long terme de que ces biens restent abordables et accessibles pour toujours.



• *Remarquable* encourage la mobilité active à Bruxelles par la mise à disposition de remorques à vélo. Les remorques sont empruntables par les membres, sur les principes de l'économie collaborative. L'objectif est d'offrir une alternative réaliste à l'utilisation de la voiture pour le transport de chargements dans la majorité des situations de la vie de tous les jours.



• *La Casa Vesta* est un hébergement collectif pour une dizaine de femmes, avec et sans enfants, en situation de précarité qui prend place dans l'occupation temporaire *Maxima* à Forest gérée par *Communa*. Il vise à offrir aux personnes un espace-temps où il est possible de se ressourcer, en vue rebondir de manière durable par la suite.



• *Communa* s'engage pour une ville plus abordable, plus démocratique, plus résiliente et plus créative. Si l'occupation temporaire est son outil principal, ils développent aussi d'autres propositions concrètes pour faire face à la marchandisation des espaces urbains.



• *Radio Panik* est une radio libre qui se définit comme radio associative d'expression et de création et comme radio multi- et interculturelle.



• *Coop IT Easy* est une coopérative qui dote les acteurs de l'économie sociale d'outils de gestion informatisés et open source de manière à ce qu'ils puissent se concentrer sur leurs activités.



• *Tournevie* est une bibliothèque d'outillage qui est une alternative abordable et écologique à des points de location ou de vente plus coûteux pour rénover ou réparer. La communauté gère les outils elle-même de manière transparente et ouverte.



• *Level Five* est une coopérative d'artistes qui soutient les artistes en mettant à leur disposition des ateliers, des programmes de développement artistique et en défendant leurs intérêts.

## EMERGENCE DES EXPÉRIENCES ET GÉNÉRATIVITÉ

Il ressort des entretiens que les dynamiques de Communs peuvent surgir de différents contextes. Nous les avons résumés en trois catégories :

- Réseaux militants et associatifs
- Entreprenariat social et expérimentation
- Faire commun autour d'un espace

### RÉSEAU MILITANTS ET ASSOCIATIFS

De nombreuses expériences des Communs sont issues d'un travail militant en amont. Ce sont des collectifs qui se sont questionnés sur des problématiques spécifiques et qui ont voulu pouvoir les aborder à travers un projet commun (*BEES coop*, issu du Réseau ADES). Ou cela peuvent être des collectifs mobilisés autour d'une cause (comme dans le cas de *Crédal*, une mobilisation pour que les banques belges cessent de soutenir le régime sud-africain d'apartheid dans les années 80), ou des milieux militants spécifiques (*Radio Panik*, issu du militantisme antiraciste). D'autres initiatives sont issues de réseaux militants citoyens et/ou associatifs autour de questionnements sur l'accès à la terre par l'agriculture paysanne (*Terre-en-Vue*) ou le droit au logement (*CLT Bruxelles*). Enfin, des acteurs se sont mobilisés sur la question même des espaces et de leur partage et occupation, comme *Communa* ou *Level 5*.

Des acteurs associatifs historiques ont également fait recours à des dynamiques de Communs dans leur action. Ainsi le *CIRÉ*, qui est parti des expériences de son public issu de l'immigration pour mettre en place un système d'épargne solidaire pour l'acquisition de logements, ou la *Passerelle*, une maison médicale qui a décidé de pousser la logique du forfait médical jusqu'à une répartition égale des ressources et revenus entre toutes les spécialités.

### ENTREPRENARIAT SOCIAL ET EXPÉRIMENTATION

Ces expériences sont portées par des personnes qui sont issues du secteur dans lesquelles elles sont actives mais qui y ont identifié des opportunités ou des manquements, et souhaitent y répondre à travers les Communs. Elles intègrent souvent une dimension de garder les ressources locales sur place, comme par exemple *Sonian Wood Coop* qui s'est constitué pour offrir un débouché à la filière du bois de la forêt de Soignes autre que l'exportation vers la Chine. Il y a également dans plusieurs cas une très forte dimension de partage et mise en commun d'outils, comme l'exemple de *Tournevie*, ou d'espaces, comme dans le cas de *Micro Factory*.

Dans certains cas, ces initiatives sont elles-mêmes issues d'autres processus de Communs ; citons par exemple *Coop IT Easy* qui est issu de la *BEES coop*, ou *Casa Vesta* qui surgit d'une collaboration entre *Communa* et un acteur associatif.

Enfin, il y a des projets qui sont nés de dynamiques nées dans des secteurs étudiants. Nous pouvons ainsi citer *Remarquable* issu d'un appel à projets au sein de l'ULB, ou *Gilbard* issu d'un atelier de l'ERG.

### FAIRE COMMUN AUTOUR D'UN ESPACE

Certains projets émergent autour de lieux spécifiques. C'est notamment le cas des jardins partagés tels que le *Jardin Majorelle* et le *Jardin Essentiel*. Dans ce dernier cas, il s'est inscrit dans la continuité d'une intervention publique, étant né dans le cadre du festival *Parc Design* financé par la Région.

Ces différentes dynamiques montrent la richesse et la diversité des processus de *commoning*. L'essaimage et le partage d'expériences jouent un rôle fondamental dans la diffusion de ceux-ci et l'émergence de nouvelles expériences. Ces processus gagneraient également à être mieux connus et plus valorisés, afin de pouvoir inspirer de nouvelles démarches et de nouveaux collectifs.

### PROPOSITIONS

- Valoriser les savoirs générés par les Communs avec un soutien communication pour les faire connaître du grand public ;
- Mettre en place des bourses des Communs, pour qu'elles puissent se soutenir mutuellement ;
- Développer les échanges et programmes d'essaimage entre pairs, en assurant le suivi et la concrétisation en mettant également à disposition des financements.

## RESSOURCES ET FINANCEMENT

Les ressources mises en commun par les expériences sont diverses et variées, allant de l'intangible (code informatique dans le cas de Coop IT Easy) à un partage de ressources naturelles (foncier pour Terre-en-Vue et CLT Bruxelles, jardins collectifs). Le travail peut lui aussi être mis en commun afin de pouvoir avoir accès à une ressource, c'est notamment le cas des supermarchés coopératifs. Au-delà de la question de la mise en commun de ces ressources, il s'agit souvent également de mutualiser des savoirs, des expertises et des connaissances.

Plus généralement, il s'agit dans de nombreux cas d'utiliser ces ressources comme leviers pour créer de nouveaux modèles économiques et de société. S'il y a parfois un but lucratif, dans de nombreux cas c'est la mise en commun qui est le but le plus important, le faire ensemble et pas tant le produit final, qui peut toutefois être utilisé pour stimuler ces dynamiques de mise en commun. Toujours dans cette logique de mise en commun générative, nous pouvons évoquer le cas de *Crédal* comme exemple de génération de projets où les citoyens peuvent prendre l'initiative grâce à cette mise en commun. Citons notamment la construction des premières éoliennes portées par des citoyens soutenus par *Crédal*.

La question de la diversité au sein des Communs est plus contrastée. Ainsi, la grande majorité des expériences impliquent des personnes issues de milieux plus favorisés et d'origine européenne. La question du manque de diversité est évoquée par de nombreux collectifs, en évoquant toutefois qu'un soutien public est indispensable afin de pouvoir atteindre ces catégories.

**Pour ce qui est du financement, il est possible de distinguer cinq catégories :**

- 1 Les Communs qui ont des sources de revenus issues de leurs activités mais dont une grande partie du budget provient de subsides de différents acteurs publics et/ou de financements privés (*Terre-en-Vue, CLT Bruxelles, Gilbard, Crédal, Communa, Casa Vesta, Remorcable*).
  - Ces expériences se heurtent à de potentielles problématiques lorsqu'elles arrivent à la fin d'un financement public et/ou pourraient développer des nouvelles activités avec davantage de financements.
- 2 Les expériences basées sur une activité économique qui se financent dans leur immense majorité à travers cette activité mais qui reçoivent également des financements publics pour des projets ponctuels (*BEES coop, Coop IT Easy, So-nian Wood Coop*).

- Dans de nombreux cas, ces expériences pourraient faire appel à des aides octroyées par les pouvoirs publics mais ne le font pas car les conditions ne leur sont pas favorables. Par ailleurs, elles sont des opérateurs économiques qui peuvent prendre part aux marchés publics.
- 3 Les expériences qui se financent en majorité sur les contributions de leurs membres mais qui peuvent percevoir des subsides publics pour des missions ponctuelles (*Micro Factory, Tournevie, Level 5*).
  - Ces expériences ont un fort potentiel de répliquabilité qui pourrait être soutenu par des financements publics.
- 4 Les Communs qui se financent quasi exclusivement sur base de financements publics structurels (*La Passerelle, Radio Panik, CIRÉ*).
  - Ces organisations nécessitent que ces financements demeurent pérennes.
- 5 Les expériences basées sur le volontariat des membres qui ont des sources de revenus très limitées voire inexistantes et peuvent recevoir des financements publics mais qui sont généralement de petits montants (*Jardin Majorelle, Jardin Essentiel*).
  - Ces expériences ont besoin d'un soutien des pouvoirs publics afin de pouvoir remplir leurs obligations légales, couvrir leurs frais fixes, et pouvoir faire appel à des ressources mutualisées.

### PROPOSITIONS

- Réfléchir aux cadres de soutien régionaux et à leur plus-value : les développer comme un levier sur des questions fiscales et des possibilités d'aides et de financement tout en simplifiant les procédures et exigences ;
- Utiliser les ressources publiques afin de soutenir les initiatives des Communs, notamment au travers de marchés publics comprenant des clauses les favorisant ;
- Proposer des financements plus structurels, pas reliés à des projets spécifiques. Envisager des appels à projet à plusieurs étapes avec le soutien à la rédaction. Prévoir un accompagnement pour les petites structures ;
- Simplifier les exigences en matière de *reporting*, mettre en place des accompagnements pour soutenir les collectifs dans celui-ci. Expérimenter avec d'autres manières de contrôler les financements :

- justification ex post facto, délais plus longs, pré-financements plus importants... ;
- Permettre le financement de défraiements forfaitaires pour les bénévoles, sous condition de développement d'une politique en matière de ce qui est défrayé ou non ;
  - Favoriser l'accès des Communs aux primes et autres soutiens publics et simplifier les démarches administratives comme les permis d'urbanisme et demandes d'occupation des espaces publics ;
  - Faire usage des services existants de *commoning* plutôt que recréer des nouveaux outils, et les favoriser dans la mise en place des accompagnements ;
  - Proposer des programmes de soutien pour renforcer l'inclusivité, y compris la prise en charge d'une partie des frais que cela entraîne et le développement de cadres partenariaux avec les services sociaux.



↘  
Gilbard

## LOGISTIQUE ET ESPACES

Si certaines des expériences plus établies sont propriétaires de leurs propres locaux ou louent des locaux à des bailleurs privés, une très grande majorité d'entre elles occupent des espaces appartenant à des pouvoirs publics ou mis à disposition à travers des dispositifs publics. Ces occupations sont dans leur quasi-totalité dans le cadre de conventions d'occupation temporaire.

S'il existe un cadre pour ces occupations en RBC, notamment grâce à la mobilisation des Communs, de nombreux acteurs mettent en avant des possibilités d'amélioration. Il s'agit notamment d'octroyer davantage de certitude aux occupants et de pouvoir avoir accès à des financements pour l'aménagement et la mise en conformité des espaces occupés. De plus, dans de nombreux cas, les expériences n'ont que peu de visibilité sur ce qu'il adviendra de leur projet au terme de l'occupation. Cette question en suspens de la pérennisation peut mettre très sérieusement en difficulté leur continuité.

Par ailleurs, plusieurs expériences de Communs se retrouvent dans des espaces partagés (*Gilbard* et *Tournevie* au *Circularium*) ou sont organisées autour du partage d'un espace (*Communa*, *Casa Vesta*, *Microfactory*, *Level 5*). Ces dynamiques de partage d'espace peuvent avoir un réel potentiel de renforcement de processus des Communs, ainsi que de soutien à l'émergence de nouvelles expériences. Il conviendrait d'examiner comment ces dynamiques autour d'espaces peuvent être soutenues et renforcées, et comment de nouveaux espaces partagés pour les Communs peuvent être envisagés selon des modalités de gouvernance en commun.

Enfin, plusieurs collectifs ont mis en avant le manque d'adéquation entre les espaces proposés par les services publics d'accompagnement et leurs besoins. Il conviendrait de pouvoir davantage cibler ceux-ci car ils diffèrent de ceux des acteurs essentiellement commerciaux que ces services accompagnent habituellement.

Pour ce qui est de la logistique, de nombreux Communs mettent en avant qu'un soutien serait le bienvenu quant aux fonctions administratives propres à la gestion de leur organisation, ainsi que la mise à disposition de matériel et outils.

### PROPOSITIONS

- Mettre en place une cartographie collaborative des espaces disponibles à Bruxelles ;
- Elargir le cadre de l'occupation temporaire : créer plus de sécurité, clarifier les exigences envers les bailleurs et lutter contre les abus. Développer des financements spécifiques pour aménager les occupations temporaires à finalité Communs. Mettre en place un intermédiaire de démarchage de propriétaires publics et privés ;
- Soutenir les dynamiques de lieux comme incubateurs et comprendre leur fonctionnement actuel pour ce faire ;
- Mettre en place une infrastructure de soutien mutualisée s'appuyant sur les initiatives de Communs déjà existantes : logiciels de gestion, communication, recrutement, facturation, assurances groupe, démarches juridiques obligatoires, outillages ;
- Mettre en place des mécanismes de soutien à la pérennisation de ces expériences, en s'appuyant notamment sur l'émergence de projets de coopératives foncières ou d'espaces ;
- Mettre à disposition des espaces et bâtiments publics au travers de mécanismes d'attribution public-Communs évitant la mise en concurrence entre différentes initiatives, en s'inspirant des expériences des villes étudiées (voir notamment Barcelone).

## GOVERNANCE

La totalité des expériences étudiées sont basées sur des modes de gouvernance démocratique. Les modalités d'organisation de cette gouvernance sont toutefois très variées, reflétant en partie à la fois la taille et le degré d'institutionnalisation des expériences.

Ainsi, si de nombreuses expériences reposent sur des fonctionnements informels (*Jardin Majorelle, Jardin Essentiel*), d'autres reflètent des modes de fonctionnement classiques dans le secteur associatif, articulant une Assemblée générale, un Organe de gestion et les travailleurs de l'organisation (*CIRÉ, Crédal*).

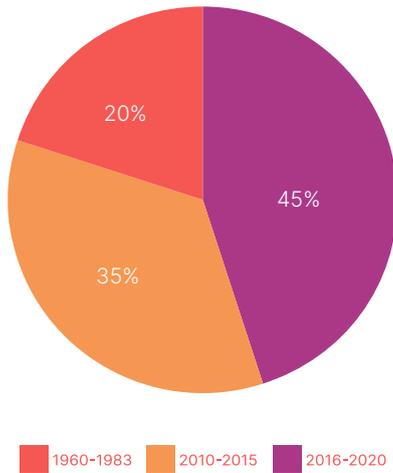
Enfin, de nombreuses modalités de gouvernance inspirées par les valeurs des Communs existent, comme les modes d'organisation inspirés de la sociocratie avec une articulation entre différents cercles et organes (*BEES coop, Communa, Level 5*) ou les modèles de gestion démocratique partagée impliquant les pouvoirs publics (*CLT Bruxelles*). L'implication des pouvoirs publics dans la gouvernance des expériences reste toutefois l'exception.

Une grande partie des expériences sont engagées à des degrés divers dans des réflexions quant à leur fonctionnement démocratique et/ou mettent de plus en place des modes de décision basés sur le consentement plutôt que le vote majoritaire. Si ces processus sont intrinsèquement différents selon les situations et spécificités des expériences, plusieurs d'entre elles s'accordent sur la valeur de la mise à disposition d'expertise et d'accompagnement sur les questions de gouvernance.

### PROPOSITIONS

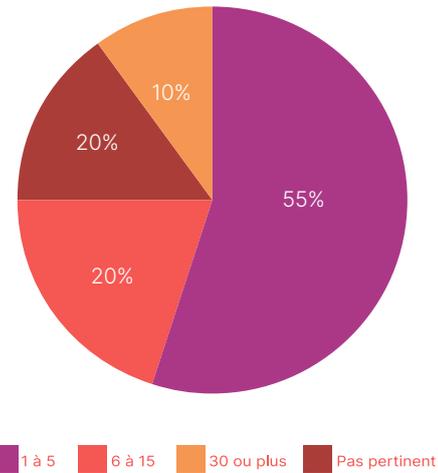
- Proposer des accompagnements pour aller vers plus de gouvernance démocratique. Privilégier l'expertise des expériences des Communs dans ces accompagnements ;
- Etudier comment les expérimentations des initiatives des Communs en matière de gouvernance peuvent inspirer les modèles de gestion public-Communs.

## LES COMMUNS ANALYSÉS EN QUELQUES CHIFFRES



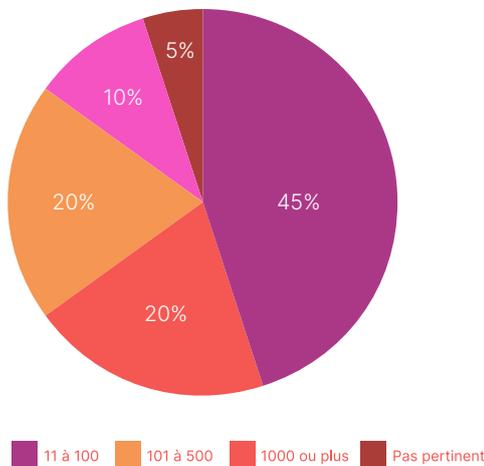
### Année de création

Si quelques organisations issues du monde associatif sont établies depuis longtemps, une grande partie des expériences datent des années 2010 et a fortiori d'après le milieu des années 2010. Il s'agit donc dans leur majorité d'expériences récentes.



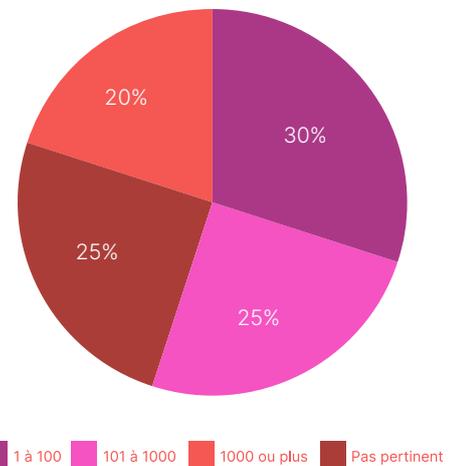
### Fondateurs

La grande majorité des initiatives des Communs sont issues de petits noyaux de fondateurs.



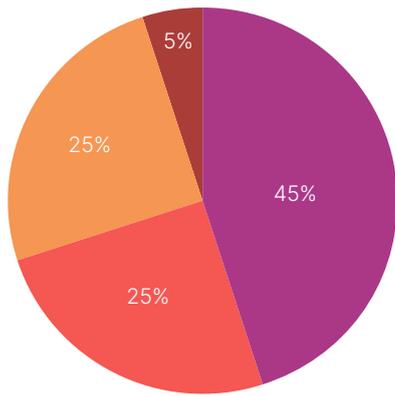
### Membres

Les initiatives ont souvent un nombre important de membres.



### Bénéficiaires

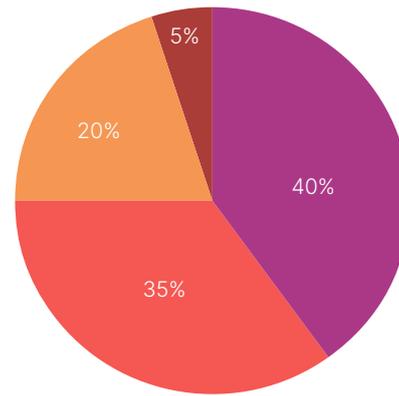
Le nombre de bénéficiaires des expériences des Communs est loin d'être négligeable. Ainsi, une partie importante d'entre elles touchent plusieurs centaines voire milliers de personnes.



■ Femmes ■ Hommes ■ Mixtes ■ Pas pertinent

### Genre dominant

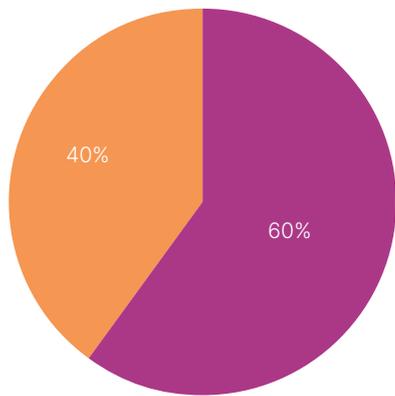
Les femmes ont tendance à être plus représentées dans les expériences de Communs.



■ Monde ■ Belgique ■ Europe ■ Pas pertinent

### Origine des participants

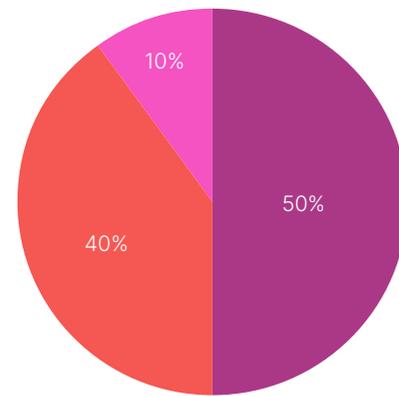
Il existe une mixité relative d'origines dans les expériences des Communs, avec toutefois une majorité de personnes d'origine européenne.



■ Peu ■ Beaucoup

### Diversité des participants

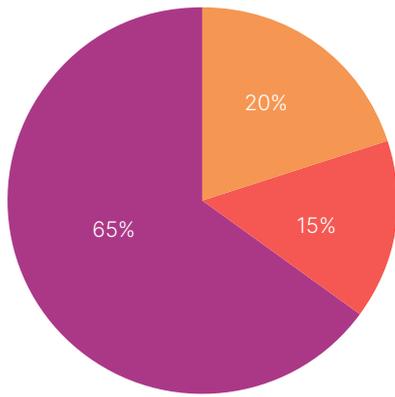
La majorité des initiatives des Communs s'estiment peu diverses en matière d'origine sociale et ethnique.



■ Privé ■ Public ■ Mixte

### Propriété des espaces

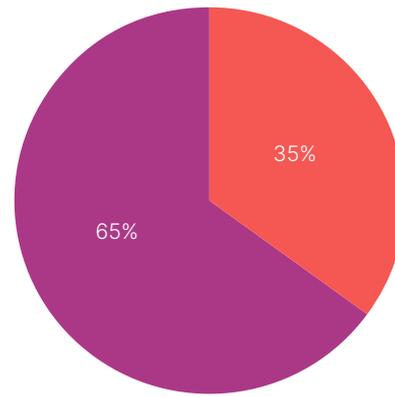
Si la majorité des initiatives déploient leurs activités dans des espaces appartenant à des propriétaires privés, il faut toutefois tempérer ce constat car une partie de ces espaces sont mis à disposition à travers des programmes publics ou sont la propriété des initiatives.



Propriété Location Occupation temporaire / précaire

**Régime d'occupation des espaces**

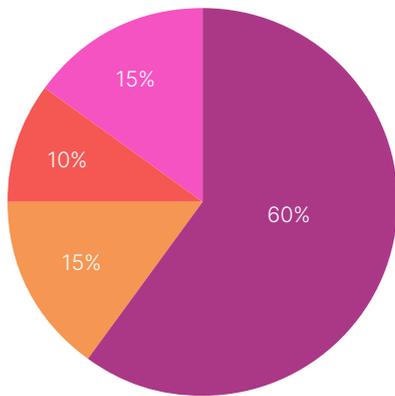
La très grande majorité des initiatives analysées occupent leurs espaces dans le cadre d'un bail précaire d'occupation temporaire.



Peu Beaucoup

**Importance des technologies**

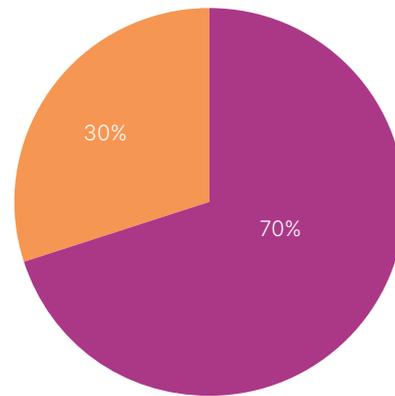
La grande majorité des initiatives n'accorde pas une grande importance à l'utilisation des technologies.



ASBL Coopératives Multi-entités Pas de formalisation

**Personnalité juridique**

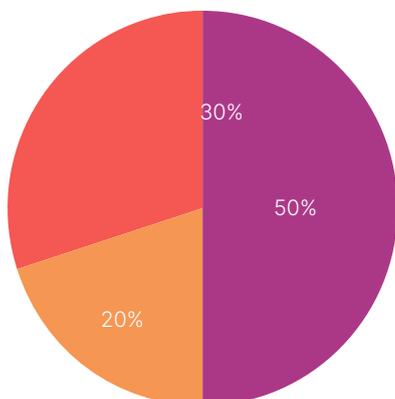
La très grande majorité des initiatives analysées est structurée juridiquement sous forme d'ASBL. Ce choix est dans la grande majorité des cas pragmatique, car l'ASBL permet de la flexibilité par rapport à sa gestion et également le défraiement de bénévoles.



Oui Non

**Utilisation du consentement**

Le consentement est utilisé par une grande majorité des initiatives. Néanmoins, son degré d'utilisation varie selon les décisions et instances de gouvernance.



Informel Formel, occasionnel Formel, régulier

**Évaluation**

Les pratiques d'évaluation des initiatives varient grandement, avec une moitié qui le font de manière plus informelle (au cours de réunions d'équipe ou autre) et l'autre moitié de manière plus structurée (réunions d'évaluation régulières, travail d'évaluation ponctuel).

**Partie IV**  
**Analyse de l'impact**  
**des communs**  
**en Région de**  
**Bruxelles-Capitale**

## MÉTHODOLOGIE

L'analyse des impacts des Communs de la Région de Bruxelles-Capitale, relative à 4 domaines (social, gouvernance, économique et environnemental) est structurée selon 3 échelles: méta (ensemble des Communs identifiés), méso (une sélection de 11 Communs représentatifs), micro (analyse de cas d'un Commun disposant de données spécifiques). Les sources de données sont essentiellement déclaratives (interviews) et documentaires (rapports d'activités, analyses d'impacts, autres publications).

Pour les points « Axe 11 - Réduire l'empreinte carbone » et « Étude de cas détaillée des impacts du Commun *Tournevie* », les évaluations d'impacts environnementaux (notamment émissions CO<sub>2</sub>) ont été effectuées sur base des données fournies (exemple, superficie des espaces loués), qui ont ensuite été multipliées par des facteurs d'émissions (par exemple, 650 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> de bureau, émissions associées à la construction). Les facteurs d'émissions utilisés de la base Carbone de l'ADEME. Lorsque nécessaire, des hypothèses ont été posées et sont explicitées dans les analyses détaillées.

### NIVEAU MÉTA • ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX IMPACTS ET CHIFFRES-CLEFS DE L'ENSEMBLE DES COMMUNS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE LA CARTOGRAPHIE DES COMMUNS

Cette partie de l'analyse permet d'avoir une vue globale sur le chiffres-clefs, notamment le nombre de membres des Communs, ainsi que les impacts sociaux, environnementaux et économiques (et financiers) identifiés et communiqués par les représentants des Communs interrogés.

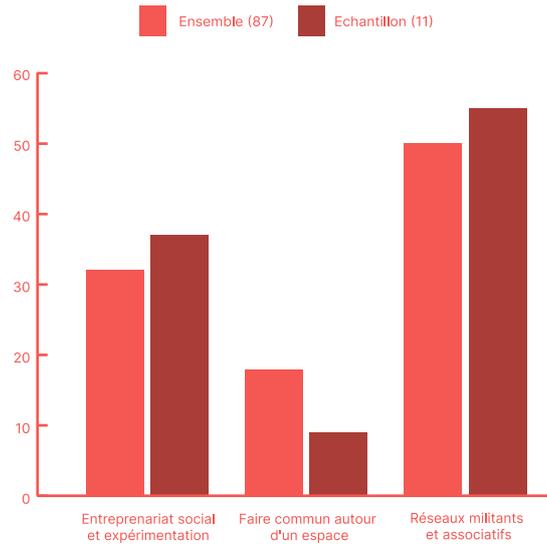
### NIVEAU MÉSO • ANALYSE TRANSVERSALE DES IMPACTS SPÉCIFIQUES DE 11 COMMUNS

Cette analyse se base essentiellement sur une étude documentaire, et sur des interviews de représentant-e-s de 11 Communs sélectionnés parmi ceux cartographiés.

Communs	Domaines d'activités	Typologies
Bees Coop	Alimentation	Réseaux militants et associatifs
Communa	Logement/service de quartier	Réseaux militants et associatifs
Community Land Trust Bruxelles	Logement	Réseaux militants et associatifs
Coop IT Easy	Informatique	Entrepreneuriat social et expérimentation
Jardin Essentiel	Environnement	Faire commun autour d'un espace
Casa Vesta	Logement	Réseaux militants et associatifs
La Passerelle De Brug	Santé	Entrepreneuriat social et expérimentation
Level 5	Culture	Réseaux militants et associatifs
Microfactory	Production	Entrepreneuriat social et expérimentation
Terre-en-Vue	Agriculture	Réseaux militants et associatifs
Tournevie	Production	Entrepreneuriat social et expérimentation

Ces 11 Communs sont représentatifs de ceux identifiés dans le cadre de la cartographie en termes de typologie. Ils ne représentent toutefois pas l'ensemble des expériences en Région bruxelloise, mais seulement celles qui sont actives au moment de l'étude et connues de ses rédacteurs.

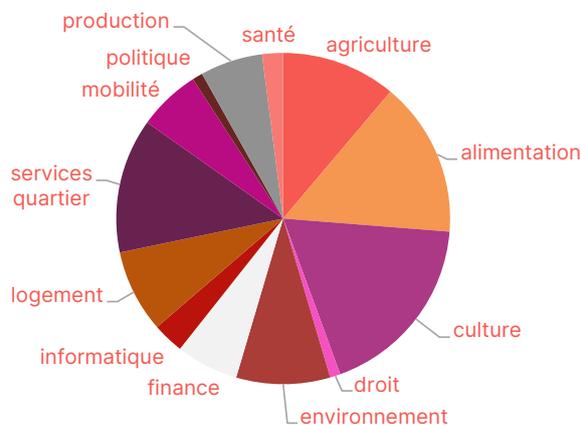
### Typologie des communs analysés



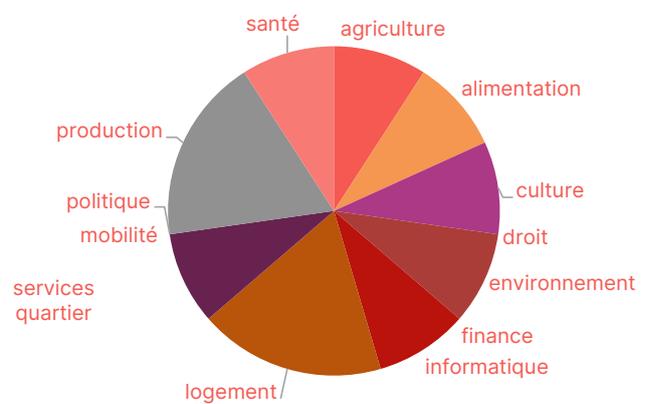
Comme le montrent les deux graphiques suivants, l'échantillon des onze Communs est représentatif pour la majorité des domaines d'activité, mais avec une sous-représentativité pour les domaines suivants: culture, mobilité et finance. Nous constatons cependant qu'il existe une certaine perméabilité concernant les domaines d'activité. Par exemple, *Communa* est identifié en tant que commun actif dans le secteur

immobilier et l'offre de services au quartier, mais sert également de plateforme pour des projets culturels et a cofondé *Casa Vesta*, projet essentiellement social à l'échelle régionale; ou encore *La Poudrière*, dont les activités se répartissent entre le logement et des activités circulaires en favorisant le réemploi d'équipements.

#### Domaines des 87 communs



#### Domaines des 11 communs analysés



### NIVEAU MICRO • ÉTUDE DE CAS DÉTAILLÉE DES IMPACTS DU COMMUN TOURNEVIE

Cette étude spécifique est élaborée à partir du croisement des données précises collectées via un questionnaire complété par les membres-utilisateurs du collectif ainsi que la base de données des équipements et outillages partagés entre leurs membres.

## NIVEAU MÉTA • ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX IMPACTS ET CHIFFRES-CLEFS DE L'ENSEMBLE DES COMMUNS IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE LA CARTOGRAPHIE DES COMMUNS

Les données agrégées suivantes concernent les 48 Communs ayant participé à l'« enquête macro » relative aux données quantitatives socio-économiques (et financières), déclarées par les *commoners* représentant les Communs de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'année de création moyenne pour ces Communs est l'année 2009. Les plus anciens ont été créés en 1958 (*La Poudrière*), et les plus récents en 2020 (*wAnder-Coop*, *Sonian Wood Coop* ou *Brupower*).

### PRINCIPALES DONNÉES SOCIALES ET HUMAINES

Les Communs bruxellois réunissent plus de 31'694 citoyens membres (148'496, si on inclut les coopératrices et coopérateurs de *NewB*), et sont mobilisés par plus de 1'520 bénévoles. Leurs activités permettent l'emploi direct de plus de 440 travailleurs, représentant 267 ETP (équivalents temps plein).

Plusieurs éclairages permettent de mieux comprendre ces données :

- ① Les « citoyens membres » des Communs sont les personnes qui participent, de façon très régulière ou de façon sporadique, à une ou plusieurs activités des Communs bruxellois. Les bénévoles sont les personnes impliquées dans la gouvernance et la gestion des Communs bruxellois.
- ② Le chiffre de 31'694 membres n'est pas dédoublé, et nous n'avons pas, dans ce cadre de cette étude, la possibilité de croiser les données de celles-ci pour identifier le nombre de « citoyens uniques ». Cet exercice ainsi que l'évaluation annuelle permettant de connaître la progression du nombre de citoyens impliqués pourrait être un chantier pour une future analyse. Le nombre de bénévoles n'est pas non plus dédoublé, et il est parfaitement probable que des bénévoles soient actifs dans plusieurs Communs.
- ③ A propos du nombre d'employés et d'ETP, comme expliqué à l'Axe 6 du chapitre suivant, la majorité des Communs (sauf la situation exceptionnelle du *Jardin Essentiel* initié par Bruxelles Environnement et *Coop IT Easy* dont les membres sont les travailleurs) ont été créés initialement par des citoyens bénévoles. Sans ce travail bénévole originel, les Communs ne se seraient pas suffisamment développés pour atteindre leurs tailles actuelles, et la création d'emplois autour des ressources mises en commun n'aurait donc jamais été une réalité.

## TOP 10 DES DONNÉES SOCIALES ET HUMAINES

Le top dix des Communs en termes de nombre de membres (hors *NewB* qui réunit plus de 116.802 membres) est le suivant, avec une moyenne (hors *NewB*) qui se situe à 647 membres/Communs.

La définition des membres est plurielle, il peut s'agir de coopérateurs actifs-actives dans des activités de production (*Micro Factory*), ou de lecteurs (*Médor*).

Communs	# membres
Maison médicale La Passerelle – De Brug	4500
BOOM Café	4000
Crédal	3700
Repair Together	3000
BEES coop	2800
Médor	2700
Comité de Quartier Coin du Balai	2000
Réseau ADES	1000
Community Land Trust Bruxelles	1000
La Ferme du Champ des Cailles	800

Le top dix des Communs en termes de bénévoles est le suivant, avec une moyenne qui se situe à 31 bénévoles/Commun. Il faut également noter qu'au moins 10 Communs (majoritairement des structures coopératives) fonctionnent sans aucun bénévole.

Communs	# bénévoles
wAnderCoop	300
La Ferme du Champ des Cailles	200
Réseau ADES	200
Repair Together	183
Level 5	102
Le Café Solidaire - Rhizomes	50
Brutopia	50
La Poudrière	40
brupower	40
BEES coop	30

Le top dix des Communs en termes de personnes rémunérées (hors *NewB*) est le suivant, avec une moyenne (hors *NewB*) qui se situe à 8,62 employés/Communs.

Communs	# personnes rémunérées	# ETP
Crédal	70	50
Maison médicale La Passerelle – De Brug	40	28
Communa	40	22
Médor	30	8
La Ferme du Champ des Cailles	25	12
Tournesol Zonnebloem	25	17,25
Le Début des Haricots	21	14,45
Community Land Trust Bruxelles	17	15
Repair Together	12	8,5
Terre-en-Vue	10	10

### PRINCIPALES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les Communs bruxellois génèrent un chiffre d'affaires annuel total de plus<sup>81</sup> de 21'595'000 € (hors *NewB*), dont 10'608'000 € provenant de subsides, ceux-ci représentant au total 49% des rentrées financières des Communs.

Certains Communs sont quasi totalement indépendants financièrement des pouvoirs publics tels que *BEES coop*, alors que d'autres Communs sont subsidiés à 100% tels que la *Maison médicale La Passerelle - De Brug*.

Le top 10 des Communs, en termes de chiffre d'affaires illustre à la fois la diversité des activités réalisées, ainsi que les différents niveaux d'indépendance financière des Communs vis-à-vis des pouvoirs publics.

Communs	Chiffre d'affaires	Subsides	Subsides/CA
Crédal	4.523.268 €	2.226.874 €	49%
BEES coop	4.173.152 €	125.195 €	3%
Maison médicale La Passerelle	3.000.000 €	3.000.000 €	100%
Tournesol Zonnebloem	1.222.000 €	1.128.000 €	92%
Community Land Trust Bruxelles	1.101.783 €	936.516 €	85%
Communa	1.073.043 €	847.704 €	79%
Terre-en-Vue	952.763 €	483.597 €	51%
Le Début des Haricots	948.289 €	787.080 €	83%
La Poudrière	700.000 €	10.000 €	1%
Médor	462.000 €	66.666 €	14%

Concernant les sources de financement, la totalité (13) des Communs analysés qui ont une grande dépendance (part des subsides/CA supérieur ou égale à 51%) vis-à-vis des pouvoirs publics sont structurés exclusivement en ASBL à l'exception de *Community Land Trust Bruxelles (CLTB)* qui dispose à la fois d'une ASBL et d'une Fondation d'utilité publique.

A l'inverse, les Communs les plus indépendants (part des subsides/CA située entre 0% et 24%) disposent de structures juridiques basées majoritairement sur une coopérative (9). Seules deux structures présentant une forte indépendance (14% pour le *Pain Levé*, et 1% pour la *Poudrière*) sont structurées en ASBL.

De plus certains Communs tels que *Fair Ground* développent une stratégie de diversification (parts coopératives, obligations, prêts « proximi », crédits auprès de la Fondation Roi Baudouin, la collecte de fonds, des crédits bancaires, et des subventions) qui permet d'assurer la mission de la coopérative en toute indépendance financière.

## NIVEAU MÉSO • ANALYSE TRANSVERSALE DES IMPACTS SPÉCIFIQUES DE 11 COMMUNS

L'analyse spécifique concerne les impacts des 11 Communs suivants permet de mettre en évidence plusieurs constats et caractéristiques transversales relatives aux impacts écosystémiques des Communs envers la collectivité des citoyen-ne-s, l'Etat, les entreprises ainsi qu'entre Communs. Des liens sont également mentionnés avec plusieurs autres Communs cartographiés ayant répondu au questionnaire « macro » de l'étude.

### AXE 1 • TRANSFORMER ET RÉENCASTRER L'ÉCONOMIE DANS LES LIMITES PLANÉTAIRES ET SOCIALES

Transformer avec une volonté émancipatrice: Les Communs partagent une volonté de transformer les modes de production et d'échanges dans leurs domaines d'activités par rapport aux agents économiques conventionnels actifs dans les mêmes secteurs. Que ce soit le secteur de la production avec *Micro Factory* qui sert de plateforme coopérative entre *makers* pour réinventer la production urbaine, celui de la santé avec la maison médicale de quartier *De Brug- La Passerelle* qui met en œuvre la prévention médicale notamment pour des publics à faible revenu, de l'accès aux logements de qualité tout en immunisant ceux-ci de la spéculation<sup>82</sup> immobilière avec *CLTB* grâce à l'ingénieuse méthode collective du verrouillage<sup>83</sup> perpétuel mis en place, ou encore de la distribution alimentaire avec *BEES coop* qui permet en circuit court de relier des producteurs locaux avec des citoyen-ne-s engagé-e-s dans la gestion opérationnelle et stratégique du magasin.

Viser une économie vertueuse: Nous remarquons également une volonté des *commoners* de développer et d'appliquer des normes élevées, nettement supérieures aux réglementations existantes et aux pratiques des acteurs de l'économie conventionnelle. Cela se fait tant sur le plan environnemental (la servitude agro-environnementale de *Terre-en-Vue*, les rénovations lourdes ou nouvelles constructions de *CLTB*) que social (*Casa Vesta*, *CLTB*) afin d'augmenter leurs impacts dans ces domaines. Les *commoners* créent les champs d'expérimentation pour une transition économique préservante et régénérative pour les humains et la nature.

### AXE 2 • PARTAGER, SANCTUARISER ET TRANSMETTRE LES RESSOURCES IMMATÉRIELLES

Partager et sanctuariser: Les ressources immatérielles coproduites au sein des Communs tels que *Coop IT Easy* (codes de programmation), *Molenbike* (au travers du logiciel *Coopcycle*) et *Micro Factory* (schémas et connaissances techniques) sont partagées librement et/ou définies selon les principes *Creative Commons*<sup>84</sup>. Ceux-ci définissent une palette de possibilités pour réinventer les droits et obligations de partage et d'utilisation des connaissances, à l'inverse du copyright dans les entreprises privées. Ce principe permet de créer plus facilement des collaborations et/ou des contributions permettant la bonification de ces ressources. En favorisant également le libre accès aux connaissances et inventions, les Communs favorisent la préservation, voire la sanctuarisation des ressources grâce notamment à la redondance de celles-ci.

Transmettre les connaissances: Le développement des connaissances telles que celles de *brupower* relatives à la nature et à l'utilisation de l'électricité, le contexte social lié à l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale constitue un enjeu majeur des Communs pour augmenter leur capacité de penser et d'agir librement. Le partage des connaissances et savoirs vise la multiplication d'initiatives similaires et permet ainsi de faire perdurer ces connaissances au travers des pratiques partagées. On le retrouve chez *CLTB* qui a comme mission de développer le modèle en Europe<sup>85</sup>, *Communa* qui a créé un réseau de plateformes de logements temporaires (*Social Temporary Use Network*), *Micro Factory* qui facilite le partage de connaissances entre *makers*.

La formation et la sensibilisation comme mode de fonctionnement : La majorité des Communs proposent des formations à leurs bénévoles (afin de pérenniser l'activité des Communs), ainsi qu'auprès de leurs membres. Il peut s'agir de formation très spécialisée telles que celles déployées par *Micro Factory* ou *Jardin Essentiel*, ou des formations plus générales telles que celles proposées par le Réseau ADES pour favoriser l'autogestion, ainsi que des actions de sensibilisation telles que celles réalisées par *Fair Ground Brussels* à propos du droit au logement décent ou encore de *Tournesol-Zonnebloem* pour la sensibilisation, au travers d'animation, de visites et de stages, aux gestes écologiques concrets en adéquation avec un travail de prise de conscience.

*Tournevie* et *Jardin Essentiel* donnent des formations accessibles (estimation de formations équivalentes dans le privé: valeur (commerciale équivalente) de minimum 7.000€ par an pour 1.000 personnes). *Terre-en-Vue* a aussi formé 300 coopérateurs depuis ses débuts (formation de 2 jours). En 2021, *CLTB* a organisé 57 réunions de groupes de projets de 2h pour les occupants et 100 personnes ont ainsi été formées. *Micro Factory* organise des formations sur l'utilisation des machines (5 formations de 2h par semaine avec 4 personnes. Donc 80 personnes par mois). *Level 5* organise des visites et des présentations (souvent gratuites) pour des écoles. L'année dernière, ils en ont organisé 8, qui auraient pu coûter plus de 800€ en tout.

### **AXE 3 • INNOVER SOCIALEMENT ET RÉDUIRE LES INJUSTICES SOCIALES**

Certains Communs complètent réellement les services sociaux publics en innovant avec agilité pour couvrir les populations les plus précarisées<sup>86</sup>:

*Casa Vesta* aide les femmes et leurs enfants en situation de précarité. En 2022, elle a permis de loger et d'accompagner 14 femmes, en mutualisant 500m<sup>2</sup> pour elles et leurs enfants (plus de 20 personnes au total). Sachant que 10% des foyers belges sont monoparentaux<sup>87</sup>, que 86% d'entre eux ont une femme à leur tête<sup>88</sup> et que 28,6% des familles monoparentales "se trouvent en situation de privation matérielle et sociale"<sup>89</sup>.

*De Brug La Passerelle* offre des services de soins et de prévention de qualité à des populations en situation de précarité: Plus de 50% de leurs 4500 patients vivent sous le seuil de pauvreté (contre 30% à Bruxelles), alors qu'un quart des familles bruxelloises réduisent leurs visites chez un médecin pour des raisons financières (selon Statbel<sup>90</sup>, le budget moyen annuel des ménages bruxellois pour les services de santé est de 1'661 €). Quand on regarde par rapport aux quintiles de revenus de la population belge, 6,7% des personnes à faibles revenus déclarent que leurs besoins en matière d'examen ou de traitement médical sont non satisfaits pour des raisons financières. Cela place la Belgique à la troisième place des pourcentages les plus élevés au niveau des pays de l'UE<sup>91</sup>.

La prévention est un double levier sanitaire et budgétaire essentiel, en effet 80%<sup>92</sup> des demandes de soins sont liées à des maladies chroniques, dont 50% sont influencées par le mode de vie. L'OMS préconise un budget de soins de santé alloué à la prévention à hauteur de 3% alors que la Belgique se situe actuellement à 2%<sup>93</sup>.

L'ajustement des prestations médicales selon le système forfaitaire adopté par la maison médicale *De Brug La Passerelle* signifie que celle-ci reçoit de l'INAMI

un montant fixe annuel par patient, qui couvre tous les soins du patient dans la maison médicale. Les patients bénéficient de consultations gratuites, le seul montant à payer par les patients est la cotisation auprès d'une mutuelle. En plus des soins que fournit *De Brug La Passerelle*, un réel bénéfice est qu'elle permet de créer un réseau autour des personnes isolées. En dehors d'abaisser l'accès financier, la maison médicale réduit également les barrières des patients précaires, en les rencontrant dans leur quartier, en s'impliquant activement dans différentes activités et plates-formes de concertation dans les communes.

*CLTB* s'adresse également à des ménages à faibles revenus. En effet, selon leur rapport d'impact publié en 2020, "le revenu moyen disponible par ménage au *CLTB* serait de 16'857.39 € par personne, soit 2'000 € de moins que la moyenne bruxelloise qui se situe à 18'901 €"<sup>94</sup>, il est certain que la mutualisation du foncier, représentant 25%<sup>95</sup> de la valeur d'un appartement, sur lequel sont posés les logements est un des leviers importants pour abaisser le seuil d'accès à un logement décent et de qualité. *Fair Ground Brussels* contribue également à la création de (18 unités) logements abordables.

*Communa* permet aussi à plus de 100 familles de se loger temporairement pour permettre aux personnes en difficulté de rebondir. On remarque l'importance d'une telle organisation puisque rien qu'en 2020 avec la crise sanitaire, le nombre de personnes sans-abris à Bruxelles a augmenté de 27%<sup>96</sup>. En plus de leur permettre de se loger, *Communa* permet à ces personnes de (re-)créer du lien social grâce à la promotion d'une gestion collective des lieux par les occupants, et en favorisant l'émergence d'initiatives sociales.

La majorité des Communs réintègrent les externalités sociales, réduisant indirectement les coûts de traitement pour l'Etat mis en lumière au point "Axe 13 - réduction du coût de traitement des externalités par la collectivité".

### **AXE 4 • PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET RÉGÉNÉRER LES RESSOURCES NATURELLES**

Les chartes et statuts des Communs visent la réintégration d'externalités environnementales, et la détermination d'ambitions et objectifs précis en termes de préservation et de régénération des écosystèmes naturels, indispensables à la vie sur terre, afin de prolonger l'existence des ressources mises en commun et de démontrer qu'il est possible d'inverser la tendance entropique actuelle, par exemple:

Cultiver et régénérer la qualité des sols avec *Terre-en-Vue*: règles à respecter dans la servitude agro-environnementale; interdiction d'utiliser des produits chimiques de synthèse, la fertilité du sol ne peut pas diminuer, il faut un minimum brut de 50 kg d'azote

par hectare par an, etc. Les terres cultivées grâce à *Terre-en-Vue* vont donc voir leur qualité de sol augmenter avec une régénération de la fertilité des sols.

En plantant environ 70.000 arbres à Bruxelles et ses environs, *Bûûmplanters* a réussi plusieurs défis environnementaux dont l'augmentation de la capacité de séquestration naturelle de CO<sub>2</sub> dans la Région bruxelloise, et celui transformer la friche de Neder-over-Heembeek en un terreau fertile pour la nature et la culture et parc éducatif écologique *Bûûmparck Van Praet*.

Le collectif *Jardin Essentiel*, dont les activités suivent le biorythme du jardin, contribue aussi à l'amélioration de la qualité des sols, ainsi qu'à la réduction des externalités et nuisances (telles que la réduction des éboulements vers le rond-point en contrebas du commun).

De par son activité productive et le pâturage écologique sur une surface de 80.000 m<sup>2</sup>, la *Ferme du Champ des Cailles* contribue également à préserver la qualité des sols, et à améliorer le carbone stocké dans la terre sous forme d'humus.

*Le Champ-à-Mailles (Maison verte et blauw)* dynamise l'agriculture urbaine à Neerpede avec l'installation de maraichers sur des terrains en friche ou peu exploités précédemment. Ce Commun propose aussi des animations et sensibilisation à la biodiversité et à l'alimentation durable.

Le modèle agroécologique, pratiqué par *Le Début des Haricots* permet quant à lui de cultiver en ayant un impact limité sur l'environnement et d'avoir un rôle de soutien à la biodiversité.

Cultiver et diffuser les semences dédiées aux pollinisateurs: *Le Jardin Essentiel* est d'abord un espace de biodiversité et un jardin semencier: les graines de plantes indigènes robustes en milieu urbain poussent dans l'espace public préservé afin de notamment partager les semences aux habitants du quartier pour augmenter la diversité dans celui-ci et permettre aux pollinisateurs de (sur-)vivre en ville. En 2022, le Jardin a récolté 1503,13 grammes de graines (1914,3 grammes en 2021).

La préservation de la forêt de Soignes selon les principes établis par la certification FSC est une des priorités de la coopérative *Sonian Wood Coop* qui vise à ce que la ressource sylvicole de la Région de Bruxelles-Capitale soit prioritairement utilisée localement, et de ce fait détourner le gisement qui part actuellement majoritairement vers la Chine. *Le Comité de quartier Coin du Balai* contribue, par la sensibilisation, et plusieurs projets collectifs tels que l'agriculture urbaine, à respecter la forêt de Soignes qui se trouve à proximité du collectif.

Diminuer les pressions sur l'environnement, en particulier réduire les déchets: *La Poudrière* contribue par son activité au réemploi et à l'évitement de déchets. Avec leurs outils, les utilisateurs de la *Micro Factory* ou *Tournevie* sont en capacité de réparer des objets, ou de créer de nouveaux objets en mettant en œuvre par exemple du bois de réemploi.

Réduire l'empreinte au sol des activités productives: Grâce à la mutualisation des espaces, *Micro Factory* réduit les besoins pour les activités des *makers* qui louaient précédemment des espaces individuels de 100 à 200m<sup>2</sup>, en tant qu'indépendant isolé physiquement, contre 10m<sup>2</sup> par personne. Il s'agit donc d'une relation inversement proportionnelle: on réduit les espaces individuels, tout en permettant aux *makers* de continuer, voire de développer de façon encore plus agile leurs activités.

Il s'agit d'un exemple de contribution à la réduction de la pression foncière dans la métropole bruxelloise, et au rééquilibrage entre des terrains bâtis et des terrains permettant à la biodiversité de se développer, offrant ses services écosystémiques (qualité d'air, perméabilité et filtrage de l'eau, etc.).

#### AXE 5 • CRÉER LES ÉCOSYSTÈMES JURIDIQUES AU SERVICE DE LA VIABILITÉ DES COMMUNS ET UTILES À LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Bien que la structure et les valeurs des coopératives se rapprochent le plus des Communs, en pratique ceux-ci adoptent des structures juridiques très agiles, par rapport aux cadres formels, afin d'organiser leurs activités:

L'absence de structure juridique permet à des Communs tels que *Jardin Essentiel* de développer ses activités de culture et de liens sociaux sur un terrain appartenant à la Région de Bruxelles-Capitale et la Donation Royale, avec peu de contraintes.

La nécessité d'une personnalité juridique s'impose pour les activités liées à des soins de santé déterminés par un cadre réglementaire et des flux financiers liés à la sécurité sociale (via les mutualités), ainsi qu'aux activités commerciales (*BEES coop*) ou encore aux activités foncières à long terme (*Terre-en-Vue*, et *CLTB*).

La mixité de structure juridique (ASBL/Coopérative) utilisée pour un même commun permet de différencier pour *Micro Factory* les équipements mutualisés (dans une ASBL) des activités productives (dans une coopérative), ou pour *Terre-en-Vue* d'utiliser 3 structures juridiques: une association sans but lucratif pour financer l'animation du mouvement via un subsidés, une société coopérative agréée entreprise sociale, financée par les coopérateurs et coopératrices (parts sociales) pour acheter les terres agricoles et les louer

aux agriculteurs, et un fondation financée par les dons (en numéraire et en nature: terres). Cette dernière soutient l'association et la coopérative dans une perspective de long terme.

La multiplicité des structures juridiques pour répondre aux enjeux complexes: *Crédal* est composée de 2 coopératives (l'une pour les activités financières (crédits) et l'autre pour le fonds d'investissement Change) et de 3 ASBL distinctes pour mener trois missions différentes et complémentaires, dont le pôle accompagnement a d'abord vu le jour pour aider les associations.

Aucune structure juridique conventionnelle: Bien que la dernière réforme du code des entreprises lisse les formes juridiques en termes de finalités sociétales ou lucratives, aucun commun analysé n'utilise les formes juridiques (SA, SPRL) exclusivement utilisées par des entreprises actives dans l'économie conventionnelle.

En complément des cadres juridiques adaptés aux valeurs et activités des Communs bruxellois, *Nubo* propose un cadre technologique et éthique, avec des services en ligne respectueux de la vie privée, avec un espace de stockage en ligne (*cloud*) et une adresse électronique (*mail*) dont les citoyens ont le contrôle.

La coopérative *Nubo* se veut accessible tout en permettant à la structure d'être suffisamment financée. Cinq giga-octets sont suffisants pour de nombreux usages, il est possible d'augmenter cet espace pour un prix qui restera le plus juste possible. Cette structure est née de la collaboration de 6 autres structures fondatrices complémentaires et actives également dans la création d'un cyber espace plus éthique et responsable telles que : *Abelli* (association belge de promotion du logiciel libre), *Cassiopea* (formations à

différents types de publics et mène des actions de réflexion sur les outils numériques) , *Domaine Public* (hébergeur bruxellois) , *Nestor* (services de création de sites web, de mise en page et de conception graphique), *Neutrinet* (outils de protection de la vie privée sur internet et des solutions d'auto-hébergement) et *Tactic* (solutions d'hébergement, de gestion de parc informatique, la réalisation de sites web et la mises en place d'outils).

#### AXE 6 • SOUTENIR LE TRAVAIL DE QUALITÉ ET CRÉER DES EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS DÉCENTS

Le travail réalisé au sein des Communs est majoritairement partagé entre des salariés et des bénévoles. La majorité des Communs (sauf la situation exceptionnelle du *Jardin Essentiel* initié par Bruxelles Environnement et *Coop IT Easy* dont les membres sont les travailleurs) ont été créés initialement par des citoyens bénévoles, dont les activités embryonnaires ont permis - voire nécessité - la création d'emplois. Sans ce travail bénévole initial, la création d'emplois autour des ressources mises en commun, n'aurait donc jamais été une réalité. La proportion des bénévoles est très variable: par exemple, le *Jardin Essentiel* repose entièrement sur des bénévoles (estimation: équivalent de 150.000€ de travail bénévole par an), alors que tous les coopérateurs de *Coop IT Easy* sont rémunérés. La plupart des Communs sont cependant composés d'un mix de travailleurs et de bénévoles.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, on peut constater que les Communs analysés favorisent la création nette d'emplois qui dépasse même le nombre de bénévoles actifs dans les activités quotidiennes.

Communs	Personnel rémunéré (en ETP)	Bénévoles (heures prestées "converties en ETP")
Terre-en-Vue	10	3
Micro Factory	3,2	1
La Passerelle	28	0
Communa	22	9
Casa Vesta	1,1	1
CLTB	15	3
BEES coop	6	30
Coop IT Easy	6,5	0
Tournevie	1,2	2,5
Level 5	1	2,7
Jardin Essentiel	0	2,6
Total	94	54,8

Les 11 Communs analysés créent d'une part des emplois directs (principalement pour coordonner leurs structures) avec près de 100 ETP créés, et d'autre part des emplois indirects. Il s'agit d'un processus de professionnalisation, à partir d'initiatives citoyens créatrices d'emplois. On peut citer particulièrement:

*Terre-en-Vue* apporte un soutien aux agriculteurs en leur permettant d'agrandir leur superficie agricole, en les mettant en relation avec d'autres agriculteurs, en leur donnant un espace pour partager leurs préoccupations, etc. Étant donné que les 180 hectares achetés par *Terre-en-Vue* soutiennent 40 fermes avec en moyenne 2 ETP par ferme, le commun soutient et contribue indirectement à la création d'environ 80 emplois ETP.

En plus des 3,2 emplois ETP directs créés, *Micro Factory* apporte un soutien aux 50 *makers* - membres professionnels - en divisant leurs coûts par un facteur 17 ! (50 € pour les membres de *Micro Factory* contre minimum 850 €<sup>97</sup> par mois pour un indépendant à Bruxelles), en réduisant leur besoin d'espace individuel (100-200m<sup>2</sup> en tant qu'indépendant contre 10m<sup>2</sup> par personne chez *Micro Factory*), en leur donnant un espace de mise en relation et de partage de connaissance.

Cette mutualisation apporte également plusieurs avantages systémiques, notamment liés à la pression des ressources terrestres pour une même activité (voire axe 4) ainsi que de favoriser une meilleure qualité de vie. La réduction des coûts de loyer leur permet de réduire leur pression quotidienne, leurs "seuils de rentabilité" liés notamment à des remboursements d'emprunts. Selon une enquête réalisée par *Micro Factory*, les *makers* définissent cet avantage comme étant un élément prioritaire dans leur vie, permettant de trouver un meilleur équilibre entre la vie privée et professionnelle, et notamment de prendre plus facilement des vacances.

*De Brug La Passerelle*: au total, la maison médicale engage 40 personnes (28 ETP), dont 25 travailleurs de la santé (médecins, dentistes, kinés, infirmiers, psychologues, etc.) et 15 pour la coordination, l'administratif, l'entretien, etc...

*Communa*: en plus des 40 emplois directs, *Communa* a permis à plus de 260 porteurs de projets de se lancer. De nombreuses structures n'auraient pas pu se lancer sans les espaces de *Communa*. Ceux-ci sont très abordables en termes de prix, flexibles sur les temporalités mais également sources importantes de mise en réseau pour les structures naissantes. En 2021, entre 1/5<sup>ème</sup> et 2/5<sup>ème</sup> du temps de prestation de l'équipe était du bénévolat.



Plusieurs Communs dont *Le Début des Haricots* contribuent également à l'insertion professionnelle, en formant des personnes dans le cadre des contrats Articles 60. Le commerce équitable se retrouve aussi au cœur des principes appliqués par les Communs bruxellois, par exemple *wAnderCoop*, *BEES Coop* ainsi que *Boom Café* proposent des produits issus du commerce équitable.

## AXE 7 • DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LOCALE VERTUEUSE

Plusieurs Communs intègrent des pratiques circulaires vertueuses, c'est à dire des pratiques qui se situent tout en haut de l'« échelle de Lansink »<sup>98</sup> déterminant les priorités circulaires en visant principalement à repenser, réduire, réutiliser, réparer ou encore remanufacturer les déchets-ressources.

*BEES Coop* propose des produits majoritairement bio et locaux. Une comparaison basée sur des relevés de prix dans différents supermarchés bio, réalisée par l'équipe de *BEES coop* démontre que les produits sont vendus 20% moins chers que dans d'autres magasins alimentaires bio. C'est donc une grande économie pour les 4.000 coopérateurs nourris et également une stabilité des commandes réalisées auprès des producteurs et agriculteurs locaux.

Pratiques circulaires: *CLTB* intègre le plus possible des solutions de construction durables et circulaires dans leurs logements. Leur PEB moyen est de A. Cela permet également de limiter les charges des ménages à faibles revenus. A côté de cela, le *CLTB* promeut à ses habitants le partage des ressources, des solutions de mobilité durable, ou encore un usage efficace de leur logement passif lors de leurs formations.

Plusieurs Communs se concentrent également sur la réduction de ressources essentielles telles que l'eau (*Les Etats Généraux de l'eau à Bruxelles*), ainsi que *Communa* et *L'Echappée* qui favorise la récupération de l'eau pluviale) ainsi que la récupération de tonnes d'invendus alimentaires par *Communa* ou de l'énergie dont c'est le cœur d'activité de *brupower*, ainsi qu'axe essentiel dans la conception des logements de *CLTB* et *Fair Ground*, et un point de vigilance en termes de pratiques pour *Coop It Easy* dont la majorité des activités de leurs clients s'effectuent exclusivement par réseaux câblés, réduisant ainsi l'utilisation de réseaux mobiles énergivores.

Mutualiser: La mise en commun d'équipements et d'outils (chez *Micro Factory* (qui mutualise plus de 100.000 € de matériel), Tout comme *Level 5*, ainsi que *La Poudrière* (qui mutualise des cuisines, une buanderie, et des ateliers), *Tournevie* mutualise plus de 76 000€ d'outils et réduit les achats neufs des particuliers. A la différence d'organisation de location qui visent le rendement, les membres peuvent utiliser

les outils autant qu'ils le souhaitent et l'accès est plus ouvert. Par ailleurs, pour des outils qui ne sont utilisés que périodiquement, cela évite donc les achats neufs ou permet un report. Ainsi, le prêt de remorque pour vélo avec *Remarquable* permet l'utilisation ponctuelle par des particuliers.

*Molenbike* et *BEES Coop* mutualisent quant à eux des logiciels opérationnels avec leurs pairs (en Belgique pour *BEES coop*, au travers du logiciel développé par *Coop IT Easy*) et à l'échelle européenne pour *Molenbike* au travers de la Fédération *Coopcycle*<sup>99</sup>). Cette mutualisation permet à la fois d'augmenter la robustesse des logiciels développés et partagés librement en *open source*, ainsi que la réduction des coûts et une certaine forme de compétitivité face à leurs concurrents actifs dans l'économie conventionnelle mais ne réintégrant pas les externalités sociales et environnementales. Il y a également une inter-mutualisation des codes, des pratiques, des partages d'informations entre les structures.

Mettre en œuvre les modèles économiques circulaires: Certains Communs développent des activités économiques en appliquant les principes et pratiques des modèles économiques circulaires et réintègrent les externalités négatives de l'économie marchande conventionnelle. On peut citer comme exemple *Tournevie* qui applique les principes de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), en partageant des outils et équipements (semi-)professionnels issus partiellement du réemploi, favorisant et assurant la réparation (prédictive) de ceux-ci, ainsi que la réduction des consommables inutiles en repensant l'usage des outils.

L'EFC est également développé par *Remarquable* qui propose un service de location de remorques à vélo, y compris pour de courtes durées, avec un abonnement allant d'un à douze mois. *Arlette* encourage aussi le partage et l'utilisation d'équipement collectif plutôt que la propriété individuelle.

En dehors de commercialiser du bois, certifié FSC issu de la forêt de Soignes, de pour fabriquer notamment du mobilier, la coopérative *Sonian Wood Coop* propose également une gamme de revêtements de sol en bois massif feuillu dont le prix de rachat est garanti au moment de la vente, en raison de la qualité des bois proposé et du processus de réusinage mis au point afin de redonner une nouvelle vie aux parquets récupérés.

Prolonger la durée de vie: Les *commoners* de *Tournevie* réparent chaque semaine des outils et les usent jusqu'à la corde, afin que leur durée de vie soit prolongée au maximum. Ils misent aussi sur une qualité d'outillages professionnelle. Par exemple, ils ont déjà changé 2 fois le balai de charbon d'une de leurs ponceuses qui a normalement une durée de vie de 200h.

*Repair Together* favorise la transmission de savoir-faire et de cohésion sociale au travers des ateliers de réparation, notamment de « Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ».

A la différence d'entreprise à but lucratif qui favorise l'achat d'équipements neufs pour les amortir, une partie du capital de départ (machines, outils) des Communs, notamment pour *Micro Factory* et *Tournevie*, est de seconde main. Sur les 286 outils électriques de *Tournevie*, 3% ont été récupérés cassés, 50,5% ont été achetés/récupérés de seconde main, et 46,5% ont été achetés neufs. *Ploef* a développé une donnerie permettant de donner et partager les équipements au sein du collectif.

Réemployer et recycler: *La Poudrière* est active depuis 1976 dans plusieurs filières: textile, métaux, ferrailles, bois, papiers et cartons ainsi que les DEEE nécessitant des connaissances et pratiques rigoureuses en termes de gestion de déchets dangereux. Ils contribuent par leurs activités de réemploi, et de recyclage à optimiser la collecte de ces déchets-ressources en Région de Bruxelles-Capitale. *Gilbard* et *Green Fabric* privilégient les matériaux issus du réemploi local pour ses différentes créations.

Réparer, réutiliser: Au travers des outils mis à disposition, *Tournevie* et *Micro Factory* permettent à leurs membres de réparer des objets, ou de créer des nouveaux objets notamment en utilisant par exemple du bois de réemploi. Par ailleurs, les outils proposés par *Tournevie* et *Micro Factory* sont en partie eux aussi des outils de réemploi. Ainsi, la première machine (une scie circulaire) de *Tournevie* a été donnée par un professionnel car elle était cassée. Les bénévoles l'ont réparée avec 50€ de pièces détachées, et depuis elle a été empruntée 160 fois. Ce qui aurait pu être un déchet a donc été réparé et sa durée de vie a été augmentée.

Diminuer le volume de déchets: *La Poudrière* permet d'éviter que des objets soient jetés en favorisant un nouveau cycle de vie. Au sein de *Level Five*, le réemploi est favorisé, notamment par la récupération de bois en fin d'exposition ou d'installation artistique, et la réutilisation par les artistes de la communauté. Au sein de *Tournevie*, la vente de quincaillerie (vis, etc.) en vrac permet d'en acheter exactement le nombre nécessaire (et même de ramener le surplus), et d'éviter d'avoir les consommables emballés par petites quantités (comme dans les magasins de bricolage).

## La mutualisation chez Tournevie

*Tournevie* partage près de 1200 outils. En moyenne, ils sont loués plus de six fois par an, même si une centaine de favoris sont loués plus de 15 fois par an, pour des périodes d'une à deux semaines. Scie circulaire, scie sauteuse, foreuse à percussion, ponceuse, aspirateur de chantier:

Les premiers outils phares ont été loués plus de 120 fois depuis l'ouverture du service en 2015. Pour des petits travaux et sans *Tournevie*, une partie (pourcentage à venir avec l'enquête) de ces outils auraient été achetés par les citoyens qui les utilisent, et auraient dormi la majorité du temps dans un garage.

Mutualiser l'outil permet de maximiser les utilisations et ainsi de réduire à la fois la consommation de foreuses neuves (préservant les ressources en métaux, etc. ainsi que l'énergie nécessaire à la production de ces outils) et la diminution in fine les déchets de ces outils qui finiront par être jetés.

Le détail des analyses à découvrir dans la partie IV de l'analyse d'impacts.

## AXE 8 • DÉVELOPPER DES SERVICES HOLISTIQUES AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE

Plusieurs Communs analysés innovent socialement<sup>100</sup> en proposant des réponses concrètes et holistiques

- à partir des ressources (im-)matérielles partagées
- à des enjeux - auxquels ni l'Etat, ni le secteur privé, ni le secteur associatif n'apportent suffisamment de réponses efficaces, situés dans les fondations de la pyramide attribuée à Maslow<sup>101</sup> liées à la sécurité, la santé, le logement, l'alimentation et les liens sociaux.

On retrouve chez des Communs tels que *De Brug La Passerelle* ou *La Casa Vesta*, une approche 360° des patients / des membres, ce qui favorise leur résilience, par rapport à des solutions qui seraient pensées et mises en œuvre de façon isolée.

*De Brug La Passerelle* est exemplaire dans l'application de la charte des Maisons médicales<sup>102</sup> concernant l'approche préventive et globale des patients.

En offrant un logement et en accompagnant les femmes pendant 1 an, la *Casa Vesta* leur permet de se réapproprier leur capacité d'agir, en sortant de leurs conditions où elles étaient dépossédées de tout et n'étaient pas en condition de faire des activités de façon autonome. Il s'agit de leur faire prendre conscience qu'elles ne sont plus dans une position de recevoir des services ou demander des

solutions, mais elles doivent prendre l'initiative et résoudre leurs problèmes, tout pouvant s'appuyer sur un écosystème.

Le passage par *Casa Vesta* va leur permettre de régler leurs situations au niveau administratif, de trouver un logement et de commencer une insertion professionnelle, tout en retrouvant une confiance et une estime de soi. Les services de *Casa Vesta* sont gratuits pour les bénéficiaires, mais celles-ci doivent constituer une épargne, un pourcentage de leur revenu visant à payer des frais d'insertion dans une nouvelle situation de logement.

*La Poudrière* et *Brutopia* accueillent des personnes « blessées par la vie », en veillant à leurs redonner du sens, et à créer du lien social et des activités d'entraides.

Plusieurs Communs bruxellois développent des activités spécifiques à l'accueil et au soutien des migrants, tels que *Ploef* (avec des spectacles multilingues), ou encore le *Comité Coin du Balai* qui développe ses activités de quartiers autour des valeurs de solidarité.

*Cuisines de Quartier* améliore l'accès des personnes en situation de pauvreté/précarité financière à une alimentation de qualité et à des réseaux de distribution vertueux par la mise en commun des moyens techniques, des espaces, des bons plans, des moyens financiers collectifs et par la mise en lien avec des systèmes d'approvisionnement « vertueux ».

D'autres initiatives telles qu'un lieu de rencontre entre parents au sein d'un même quartier permet au commun *Arlette* d'améliorer la cohésion sociale.

D'autres Communs facilitent l'accès à la terre (chez *Terre-en-Vue*) ou à la propriété (chez *CLTB*) et de les retirer du marché spéculatif.

*Terre-en-Vue* facilite l'accès à la terre pour des projets agro-écologiques principalement en Wallonie, permettant également de favoriser une alimentation de qualité pour les ménages bruxellois dépendant essentiellement de l'agriculture importée, notamment de Wallonie et de Flandres. Comme l'indique la *Fondation Ellen MacArthur* dans son rapport<sup>103</sup> *Cities and circular economy for food*: le développement d'un hinterland périurbain est un enjeu essentiel pour renforcer la souveraineté alimentaire de métropoles telles que la Région de Bruxelles-Capitale.

*Terre-en-Vue* collabore avec son pendant néerlandophone *De Landgenoten*, actif en Flandre. Une étude menée par Sytra (*transition of food systems*, de l'UCLouvain) avance que « l'offre [la production alimentaire] de la région Bruxelles-Capitale est nettement insuffisante pour couvrir la demande bruxelloise en fruits, légumes, pommes de terre, œufs et produits laitiers puisque le DAA [degré d'autonomie alimentaire] global pour ces cinq produits est de 0,3% »<sup>104</sup>.

Ce degré est supérieur à 100% pour presque tous les produits si l'on inclut l'approvisionnement provenant de l'agriculture wallonne et flamande.

*CLTB* achète et mutualise des terrains sur lesquels sont construits des logements dont le prix de revente est plafonné. Cette opération permet de retirer ces biens immobiliers du marché spéculatif et permet donc à des ménages à faibles revenus d'acheter un logement de qualité.

Le marché privé est inaccessible pour ces ménages à faibles revenus. Depuis 2000, le prix d'un logement moyen à Bruxelles a triplé, pour arriver aujourd'hui à plus de 300 000€<sup>105</sup>. Il en est de même pour le prix des loyers.

L'alternative du logement social est également difficile puisque plus de 50.000 ménages sont sur la liste d'attente pour en obtenir à Bruxelles<sup>106</sup>. Avec 115 familles logées par *CLTB*, la part de ces logements est actuellement encore très faible comparé aux besoins des 50.000 ménages mais démontre qu'un autre modèle est possible pour répondre à cet enjeu vital.

Les perspectives sont enthousiasmantes mais, au vu des exemples de villes telles qu'Oslo où 40%<sup>107</sup> des logements appartiennent à des coopératives de locataires, nous pouvons espérer nous en rapprocher si un soutien à ce modèle était développé. Si tel est le cas, cela permettrait de limiter la spéculation immobilière à Bruxelles, ainsi que la gentrification risquant de nous rapprocher de la situation immobilière de villes telles que Londres<sup>108</sup> où les *Community Land Trust* se développent également selon un même mécanisme, et avec des impacts écosystémiques importants tant au niveau social, qu'au niveau environnemental (développant des logements passifs).

Le rapport sur la pauvreté en Belgique publié en 2022<sup>109</sup> par *Itinera* avance que les groupes les moins vulnérables à la pauvreté sont notamment ceux qui sont propriétaires de leur logement, alors que seulement 1% des ménages appartenant au premier décile de la population sont propriétaires. L'augmentation du prix du logement, particulièrement marquée en Belgique, renforce la difficulté pour les bas revenus de devenir propriétaire. Les personnes en situation de précarité ont donc de grandes difficultés à être propriétaires d'un logement, ce qui renforce encore leur situation. *CLTB*, en permettant à des ménages à bas revenus d'accéder à la propriété, et d'ainsi se constituer un capital qu'ils pourront léguer à leurs enfants.

89% des propriétaires d'un logement *CLTB* affirme d'ailleurs être d'accord avec la phrase « je suis en contrôle de ma situation de logement »<sup>110</sup>.

*Terre-en-Vue* achète des terres pour les agriculteurs, afin de les retirer du marché spéculatif (coût moyen d'un hectare agricole en Wallonie: 37'011 €<sup>111</sup>, avec une

forte augmentation ces dernières années puis baisse de 1,4% début 2022). En dehors des barrières tarifaires, il y a un problème de disponibilité des terres en Région wallonne, et en Région de Bruxelles-Capitale.

La mutualisation des ressources qu'offrent les Communs permet de réduire la pression sur les ressources naturelles, et donc la dépendance à la non-renouvelabilité des ressources. Ce partage de ressources matérielles combiné au partage de connaissances rend les systèmes plus résilients.

Les Communs sont également agiles et efficaces pour gérer des situations de crises<sup>112</sup>, dont la fréquence risque de s'intensifier et à se complexifier dans le futur. *Casa Vesta* offre un logement temporaire et un accompagnement pour des femmes en situation de crise. *De Brug La Passerelle* soigne des personnes "gratuitement" avec une approche préventive et globale. Comme expliqué dans l'axe 3, ce sont en plus souvent des personnes en situation de précarité qui n'iraient pas consulter de façon systématique la Maison médicale si les prestations n'étaient pas gratuites. *Micro Factory*, et le réseau des *makers* se sont particulièrement impliqués pour produire des équipements de protection médico-sanitaires, dès les premiers jours de la crise de COVID-19, permettant d'offrir en quelques heures les premières solutions pour des centres médicaux et autres acteurs de première lignes dans la gestion de cette crise.

On remarque que les Communs permettent de réduire les besoins d'avoir des revenus élevés, tout en se veillant à respecter les limites biocapacitaires individuelles. *Micro Factory* permet aux *makers* de réduire leurs coûts, ce qui leur permet de pouvoir ralentir plutôt que de toujours courir pour les couvrir, mais également de réduire les liens de dépendance aux banques par exemple.

Les Communs créent des systèmes très diversifiés, décroisés et interreliés avec d'autres Communs, le monde associatif, des coopératives, les pouvoirs publics et les entreprises privées.

### AXE 9 • OFFRIR UN SOCLE ET UN TREMLIN À D'AUTRES INITIATIVES

De nombreux Communs soutiennent et contribuent à la création d'autres initiatives d'économie sociale. On peut citer notamment *Coop IT Easy*, *Tournevie*, *Communa*, *CLTB*, *Terre-en-Vue* et *Jardin Essentiel*. Et comme dit précédemment, les Communs imposent moins de contraintes par rapport à *citydev.brussels* par exemple.

*CLTB* met certains de ses espaces non occupés à disposition d'autres initiatives d'économie sociale, pour une superficie totale estimée de 2435m<sup>2</sup>. Ces espaces sont utilisés pour des espaces culturels, espaces associatifs, restaurants sociaux, etc. Les

économies réalisées pour ces initiatives sont estimées à 147.000 €.

*Terre-en-Vue* a acheté 180 hectares de terres pour soutenir 40 fermes, permettant à ces fermes d'avoir 1/3 de terres supplémentaires. Le total des terres acquises par les fermes déjà existantes et des terres achetées par *Terre-en-Vue* autour de celles-ci pour les soutenir représente 600 hectares. Le prix moyen d'un hectare de terre agricole en Wallonie vaut 37.011 €<sup>113</sup> (chiffre de 2022). Si l'on fait rapidement un calcul brut sans tenir compte de l'inflation, *Terre-en-Vue* a déjà acheté pour approximativement 6.661.980 € de terres agricoles, abaissant le seuil d'accès pour de (nouveaux) agriculteurs.

Comme expliqué dans l'axe 6, *Communa* a permis à plus de 260 porteurs de projets de lancer leurs propres initiatives. Pour comparer avec une institution publique qui pourrait aussi offrir ce type de soutien en termes d'hébergement, *Communa* impose moins de contraintes impératives que *citydev.brussels* par exemple, qui s'adresse principalement à d'autres types de porteurs de projets en demandant de remplir certaines conditions pour des occupations temporaires<sup>114</sup> (durée d'occupation nécessairement temporaire (2 ans), implication des autorités communales, etc.), et pour l'accès aux biens de *citydev.brussels*<sup>115</sup> (critères d'activité et de densité d'emploi, avec des ratios à respecter (il faut déjà avoir un certain poids dans le secteur, ce que les *makers* de *Micro Factory* n'ont pas par exemple).

*Level Five* répond à la difficulté pour les artistes de louer des locaux à des prix abordables. En dehors des Communs, la plupart des artistes partagent de « larges espaces » mais avec une pression en termes économiques (au moins 15€ par m<sup>2</sup>). Un studio de 20m<sup>2</sup> proposé par *Level Five* coûte 140 € par mois, plus une contribution de 20€ par personne, soit environ 50% moins que les "offres abordables" sur le marché conventionnel.

La naissance de *Médor* a permis notamment que les coopérative *Dioxyde de Gambettes*, *Rayon 9* et *Coursiers Wallons*, se structurent pour pouvoir offrir un service de coursier dans toute la partie francophone du pays. *Fin'Common* génère de par ses activités financières des impacts indirects liés aux investissements réalisés selon les projets financés par la coopérative.

Les Communs peuvent aussi être initiateurs de projets publics et/ou fournir un service unique, parfois difficile voire inexistant sur le marché conventionnel, et donc répondant à des demandes très ciblées pour rapport qualité/prix avantageux. Par exemple:

Le *Jardin Essentiel* a fourni les semences pour la création du *Vegetalab* (pépinière communale à Forest). Il distribue aussi en moyenne 200 sachets (1-2g) de semence par an à des particuliers et autres initiatives.

*Tournevie* a donné des formations sur l'utilisation de la tronçonneuse à une équipe chargée des espaces verts à Schaerbeek. Cela a permis à ces travailleurs communaux d'avoir une formation moins chère que dans le privé, et parfaitement adaptée à leurs besoins, sans devoir se déplacer en dehors de Bruxelles. *Tournevie* a également donné des formations à des personnes en réinsertion professionnelle en collaboration avec *FIX Brussel*, et participe à la construction de mobiliers urbains (par exemple: construction de bancs et tables d'échec pour le pont Pierre Marchant à Anderlecht).

D'autres structures comme *Pool Is Cool* ou le *Collectif Baya* utilisent les outils de *Tournevie* pour développer leurs projets. L'ASBL *Remarquable* est quant à elle implémentée dans les ateliers de *Tournevie*. Elle occupe 30m<sup>2</sup> pour stocker les remorques, faire les réparations, etc., et partage l'atelier construction/métal de 150m<sup>2</sup> avec le matériel-outil (semi-)professionnel de *Tournevie*.

*Level Five* soutient plus de 100 artistes bruxellois en leur fournissant des ateliers, des programmes de développement artistique, un soutien et la défense des intérêts des artistes à Bruxelles.

Ces différents exemples démontrent des partenariats robustes entre plusieurs Communs et l'écosystème des acteurs qui contribuent au bien commun. Ceux-ci démontrent aussi qu'il existe un potentiel pour développer d'autres formes de synergies à partir des Communs bruxellois.

### AXE 10 • FAVORISER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET LES PRINCIPES DU PAIR À PAIR

Impliquer les *commoners* dans la gouvernance: Les obligations, incitations à contribuer à la gouvernance des Communs, par les membres varient d'un commun à l'autre. Cette diversité d'application de la gouvernance permet aux Communs actifs dans des activités intégrant des publics précaires de les impliquer sans imposer des contraintes irréalistes de par leur situation de vie.

Certains Communs actifs dans des activités économiques (production, distribution) imposent l'obligation de participer à la gestion du commun pour devenir membre. C'est le cas par exemple de *BEES coop* et *Micro Factory*. Cette forme de bénévolat obligatoire favorise l'application des « principes de conception » identifiés par Elinor Ostrom<sup>116</sup> en termes de bonne gouvernance des Communs et éviter la « Tragédie des Communs »<sup>117</sup>.

*Level Five* propose une autre façon de faire participer les membres dans la gestion du commun en offrant un incitant, sous la forme d'une réduction sur la location de leur studio s'ils sont les responsables de

leur emplacement. En tant que responsables, leur rôle n'est pas de tout faire mais d'assurer l'auto-organisation du lieu.

*Communa* essaie de trouver le meilleur équilibre entre l'aide qu'ils apportent à la gestion des espaces et l'autogestion de ceux-ci par les occupants. Ils ont un document qui explique ce qui est demandé à chaque personne (faire le ménage, arroser les plantes, décorer la cuisine, participer aux assemblées, participer au pot commun pour la nourriture et faire une contribution autre ponctuelle ou récurrente pour le lieu, etc.).

Appliquer les principes de l'économie du Pair-à-Pair: Certains Communs, dont *Micro Factory*, appliquent également les principes et règles de l'économie réellement collaborative P2P<sup>118</sup> décrit par Michel Bauwens, notamment:

- Le système est ouvert à tous les contributeurs et à toutes les formes de contributions, selon le principe de l'équipotentialité (tout le monde peut participer et qu'il existe forcément un domaine où chacun a une certaine compétence) ;
- Chacun des *commoners* choisit le ou les modules qu'il-elle va travailler, en dehors des règles ;
- Le système est anti-crédentiel, aucun diplôme n'est requis pour débiter une tâche, avec cependant l'obligation d'être formé/accompagné pour certaines machines (notamment pour des raisons de sécurité) ;
- La qualité et l'inclusion du travail sont habituellement déterminées "post-hoc" ;
- Il n'y a pas de structure hiérarchique mais plutôt une structuration informelle méritocratique ;
- L'allocation des ressources n'implique pas forcément une réciprocité directe entre les individus, mais seulement entre les individus et les ressources collectives.

### AXE 11 • RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Les activités de partage des Communs permettent de réduire l'intensité carbone liée aux produits. Plusieurs leviers peuvent être activés:

La consommation de produits bas carbone (en substitution à des produits conventionnels) permet d'estimer la contribution à une réduction d'émission: Ainsi, les 4000 personnes nourries par *BEES coop* permettent de favoriser une alimentation locale et de saison, diminuant de 25% les émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'alimentation. Cela correspond à 2350 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par an (par rapport à une alimentation classique sans ce commun).

La diminution des besoins de transport par la relocalisation. En effet, la production et la distribution de biens locaux permet de substituer sur le marché

des produits ayant un impact de transport (fret) plus élevé. C'est le cas notamment pour *BEES coop*, *Sonian Wood Coop*, ou encore *Terre-en-Vue*. Par exemple, *Sonian Wood Coop* propose de préparer à Bruxelles le bois de la forêt de Soignes, qui sinon est exporté vers la Chine. En 2022, ce sont 600m<sup>3</sup> de bois soit 60 containers qui ne sont pas exportés vers la chine grâce à ce commun, équivalent à 54t de CO<sub>2</sub> non émis. *BEES coop* et *Terre-en-Vue* promeuvent une alimentation locale, qui diminue donc les émissions liées au transport des denrées alimentaires importées dans des supermarchés traditionnels.

La mutualisation (voir axe 7) de biens matériels permet de répondre à un même besoin en utilisant moins de ressources. Ainsi, chez *Micro Factory*, les outils sont partagés entre 120 membres, dont 50 avec un usage professionnel. Si chaque professionnel avait dû acheter ses propres outils, une estimation conservatrice qu'au minimum 700 tonnes de CO<sub>2</sub> auraient été émises pour les produire (l'équivalent de 200 aller-retour Paris/New York). Par évitement, les Communs ont donc permis l'économie de ces émissions.

Le partage d'espace a un impact de réduction moyenne de l'espace nécessaire: dans un espace de *co-working* comme *Level Five*, les espaces partagés (salles de réunion, cuisine, toilettes, locaux techniques, etc.) sont communs à plusieurs utilisateurs. Si chaque loueur devait avoir ses propres espaces, on estime que cela couvrirait 20 à 30% de surface en plus. Les émissions évitées s'élèvent ainsi à 780t de CO<sub>2</sub> (surface qui aurait dû être employée s'il n'y avait pas le commun).

L'occupation temporaire d'espace, telle que soutenue par *Communa*: en occupant des lieux, qui sinon auraient été inoccupés, a un impact environnemental positif, selon plusieurs facteurs à prendre en compte pour. D'une part, les occupants auraient-ils employé un autre lieu si ce lieu n'était pas disponible, ou bien l'activité est liée à l'opportunité de disposer de ce lieu. Si c'est une nécessité et pas une opportunité, alors l'occupation temporaire réduit les besoins de bâtiments (et donc la pression sur le neuf), et les émissions associées peuvent être évitées. Par ailleurs, un bâtiment vide n'aurait pas ou peu été chauffé et donc les émissions d'utilisation sont additionnelles (et parfois élevées dans le cas d'occupation temporaire en attente de rénovation).

Néanmoins, même en considérant un PEB F (300kWh/m<sup>2</sup>), les émissions annuelles liées à l'utilisation sont 7.5 fois plus faibles que les émissions liées à la construction du bâti (550kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>). Autrement dit, une occupation temporaire inférieure à 7 ans permet d'économiser du CO<sub>2</sub>, si l'utilisation est nécessaire et pas induite.

L'allongement de la durée de vie des objets, que ce soit le matériel informatique de *Coop IT Easy*, ou les outils chez *Tournevie* et *Micro Factory*, impliquent une réduction des émissions liées à la production de nouveaux objets.

La capture de carbone, avec *Sonian Wood Coop* et *Terre-en-Vue*: Une gestion durable de la forêt de Soignes, et la production de bois d'œuvre (qui va donc stocker du carbone et non être brûlé), permet le stockage de carbone dans le bois.

Pour le volume distribué par *Sonian Wood Coop*, 135 tonnes de carbone ont ainsi été séquestrées en 2022.

Pour *Terre-en-Vue*, les 600 ha sous contrat d'agriculture de conservation permettent un stockage de 1tC par an additionnel dans le sol (hypothèse sur base de l'outil ALDO de l'ADEME), soit 2200 tonnes CO<sub>2</sub> séquestré par an.

## AXE 12 • REPENSER LES MODÈLES ÉCONOMIQUES

Réduire les coûts et le besoin de revenus élevés. Le profit n'est pas une finalité pour les *commoners*, et la structuration des activités ainsi que de leurs modèles économiques se réalisent naturellement vers un abaissement du seuil de rentabilité, et donc de réduire la pression concernant l'obligation de réaliser des profits. La mutualisation (voir Axe 7) est certainement l'un des principaux leviers, ainsi qu'une philosophie orientée vers la frugalité, en n'utilisant que les ressources réellement nécessaires.

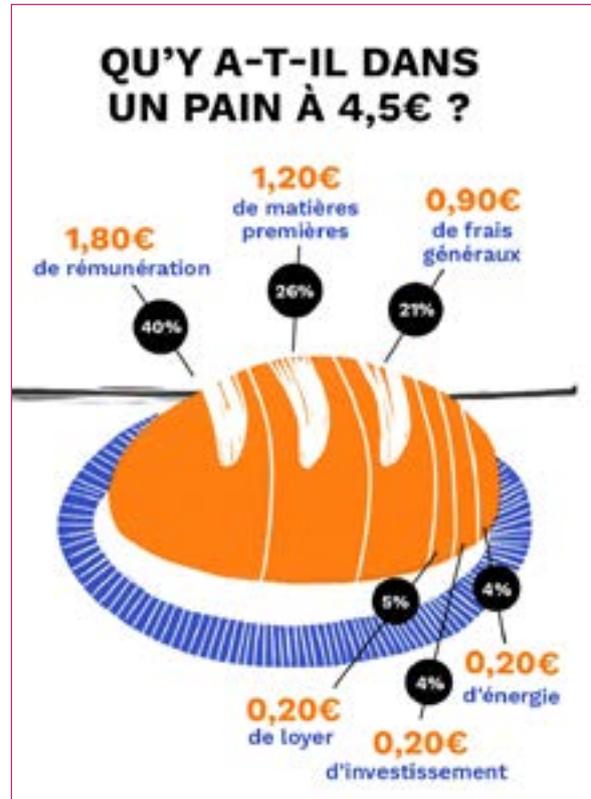
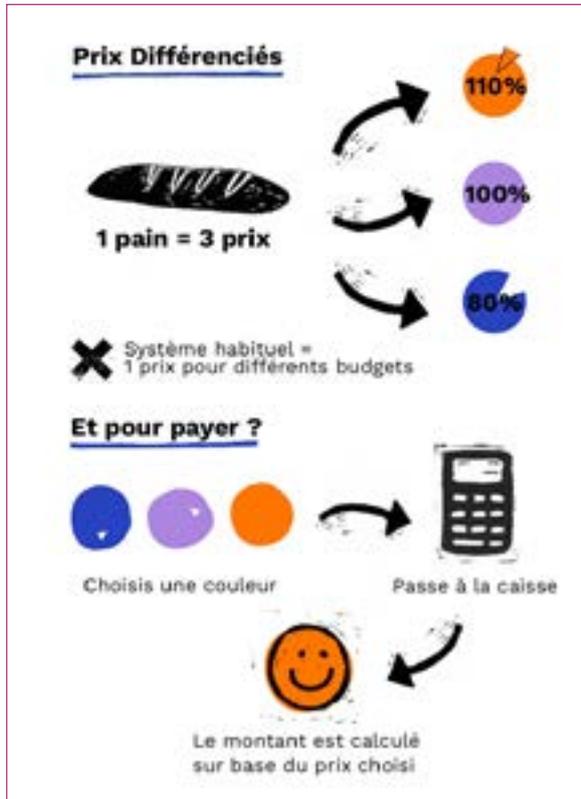
Diversifier les revenus: les Communs présentent des sources de financement très diversifiées (subsidés, abonnements, formation, ventes, etc.). Voici ci-dessous une analyse plus précise pour les Communs pour lesquels nous avons pu avoir des données détaillées sur leurs revenus.

Plus un commun sera actif dans des activités marchandes et plus il pourra augmenter son indépendance vis-à-vis des subsidés, et à l'inverse, plus un commun intègre des externalités sociales ou environnementales, plus il aura une proportion de subsidés dans son chiffre d'affaires.

Expérimenter une autre forme d'économie : au sein des Communs, les échanges économiques se réalisent au travers de dynamiques différentes de l'économie conventionnelle. Certains Communs tels que *Le Pain Levé* expérimentent un système de prix différencié<sup>119</sup>: à la caisse, chaque client choisit de payer le prix mauve (= le prix de base, 100 %), le bleu (80 %) ou le orange (110 %). Pour que le système s'autofinance, pour chaque pain vendu au prix bleu, il en faut deux oranges pour arriver à une moyenne autour du prix mauve.

Cette approche prend particulièrement sens dans le quartier dans lequel s'implante la boulangerie:

un quartier à cheval sur Saint-Josse et Schaerbeek, habité par une population assez paupérisée et issue de l'immigration. Un quartier en mutation aussi, qui voit de plus en plus de populations de classe moyenne et privilégiée s'installer.

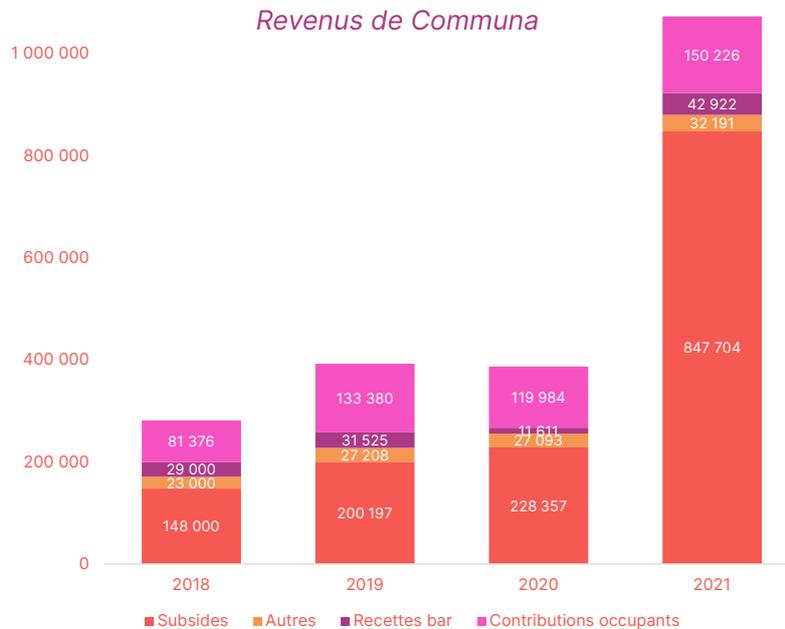


Partage d'expérience sur les prix différenciés par Le Pain Levé.

• *Communa*

Il y a eu une grande volonté de soutenir l'agrandissement de la structure en 2021.

L'augmentation des subsides en 2021 a permis à *Communa* d'augmenter la rémunération de ses travailleurs, qui auparavant donnaient la majorité de leur temps bénévolement, et de permettre à *Communa* d'amplifier ses capacités d'impacts écosystémiques en Région de Bruxelles-Capitale.

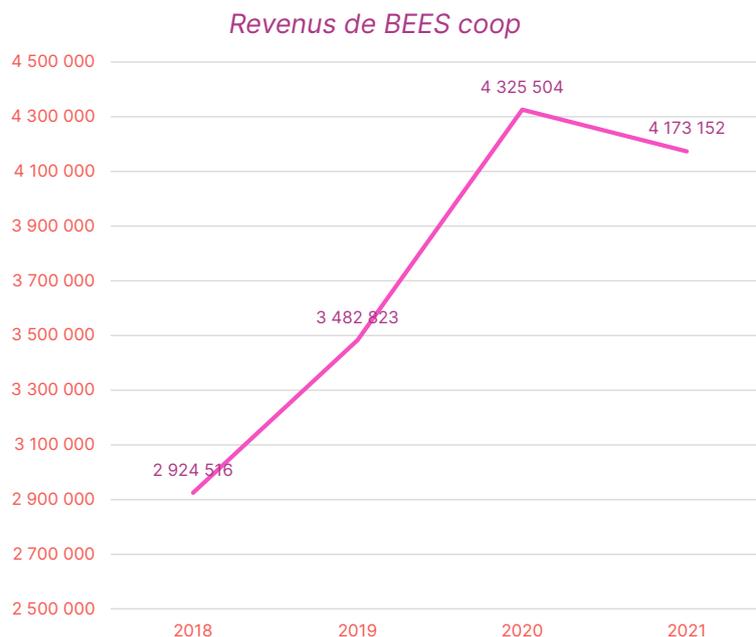


• *BEES coop*

Les chiffres du graphique sont les revenus totaux en € par an. La distinction n'est pas faite entre l'autofinancement et les subsides puisque ces derniers n'ont jamais représenté plus de 2,5% du chiffre d'affaires total depuis 2018. Celui-ci provient en majorité des ventes du supermarché coopératif.

Nous remarquons une grande croissance des revenus depuis 2018 (taux de croissance moyen = 13%).

La croissance de plus de 20% du chiffre d'affaires entre 2018 et 2019 s'explique par une augmentation du nombre de coopérateurs et surtout par l'augmentation du panier moyen par coopérateur.



L'augmentation accrue en 2020 (+24% par rapport à 2019) est due à la crise COVID et donc au fait que les supermarchés étaient les seuls commerces restés ouverts. Cela explique également la légère baisse qui a suivi en 2021, avec la réouverture des restaurants, marchés, etc. et donc la baisse des achats en magasin. Il est également important de noter que, tout en contribuant à un revenu décent pour les producteurs, la coopérative *BEES coop* propose des articles en moyenne 20% moins chers que dans les autres commerces proposant des produits bio.

#### • *Coop IT Easy*

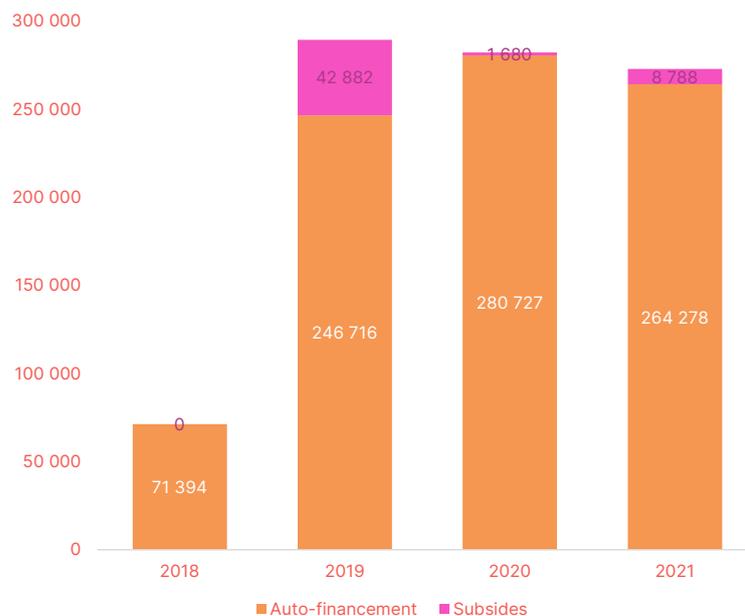
Comme pour *BEES coop*, nous remarquons que les revenus de *Coop IT Easy* ne reposent que très peu sur des subsides. La grande majorité de leurs revenus provient des contrats de support et des hébergements. Depuis 2018, *Coop IT Easy* a travaillé 3.618h

et a facturé 320.000€ pour leurs clients supermarchés coopératifs. Au total, ils avaient 57 structures clientes en 2021 (dont *BEES coop*), toutes étant des structures d'économie sociale.

Les revenus de *Coop IT Easy* ont plus que triplé entre 2018 et 2019, et sont ensuite restés relativement stables. La légère baisse du chiffre d'affaires total en 2020 s'explique par la fin d'un subside pour le projet Synergie dont ils avaient bénéficié en 2019. L'autofinancement a quant à lui augmenté entre les 2 années.

La diminution des revenus en 2021 est due à des mouvements à l'intérieur de l'équipe et des absences maladies, ainsi qu'au report vers 2022 des revenus pour les contrats de support et les hébergements. Les années précédentes, ce report ne portait que sur les contrats de supports, pas les hébergements.

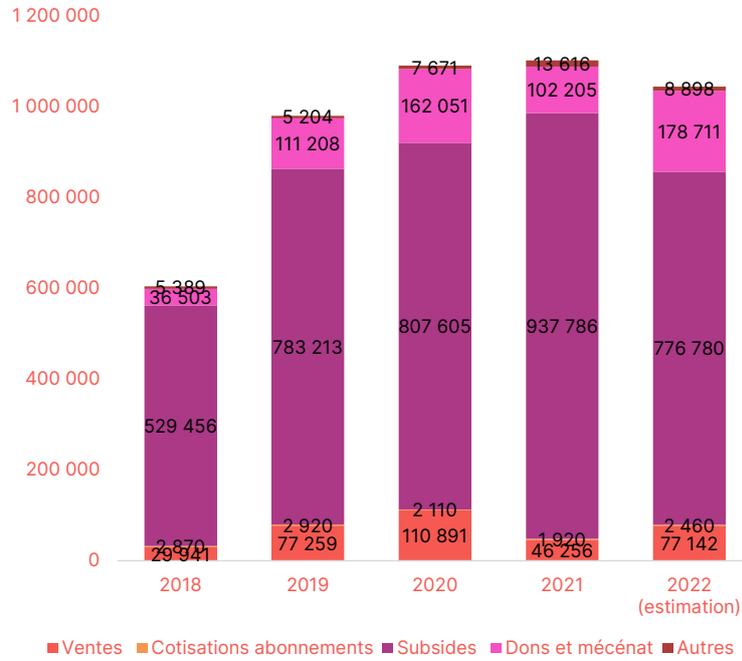
Revenus de COOP IT Easy



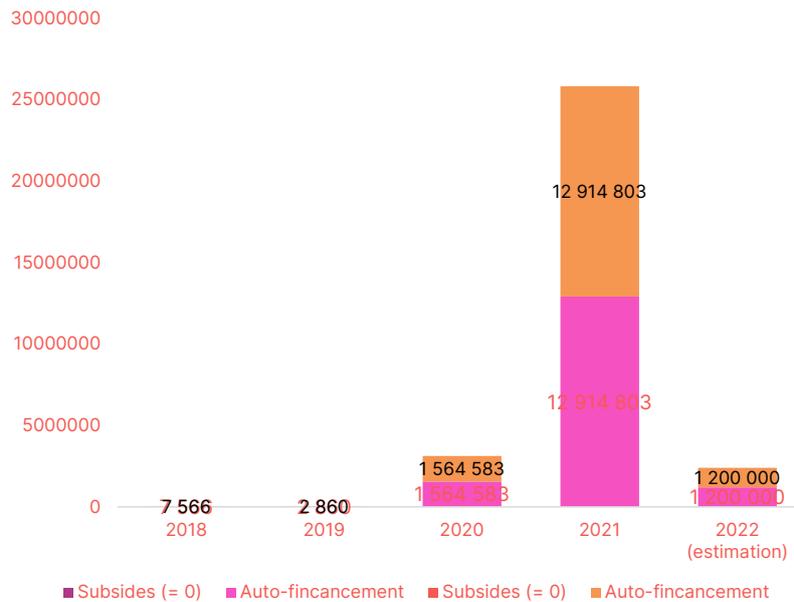
• *Community Land Trust Bruxelles*

Les revenus de la Fondation CLTB sont très variables car ils dépendent de leurs ventes. Les résultats de l'ASBL sont plus stables. L'ASBL permet de capter les subsides et de rémunérer les travailleurs. Les subsides représentent 85% du chiffre d'affaires de l'ASBL en 2021.

Revenus de l'asbl



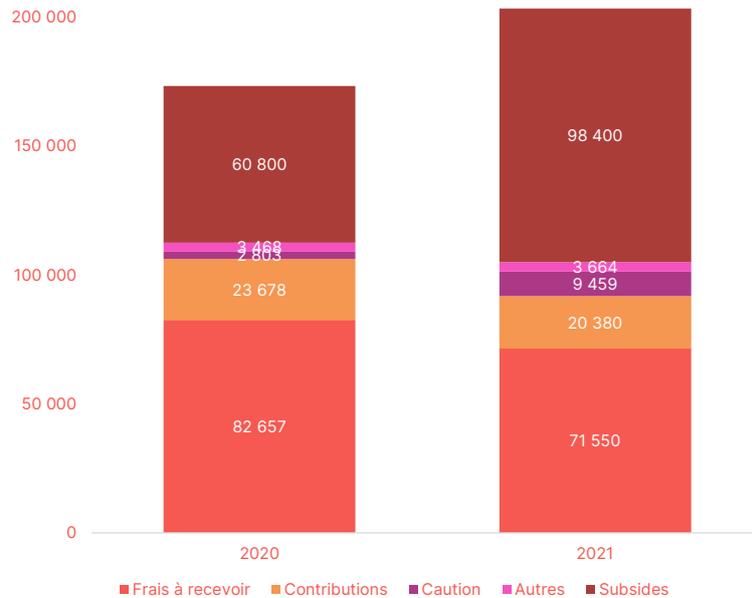
Revenus de la FUP



### • *Level Five*

En 2021, les revenus des studios ont représenté 47% des revenus de *Level Five*, le taux d'occupation des studios se maintenant à plus de 95%. Les subsides ont quant à eux représenté 48% des revenus. Cette année-là a été une année de financement exceptionnelle en raison des subventions d'urgence liées au COVID, dont une grande partie est allée directement aux artistes locataires.

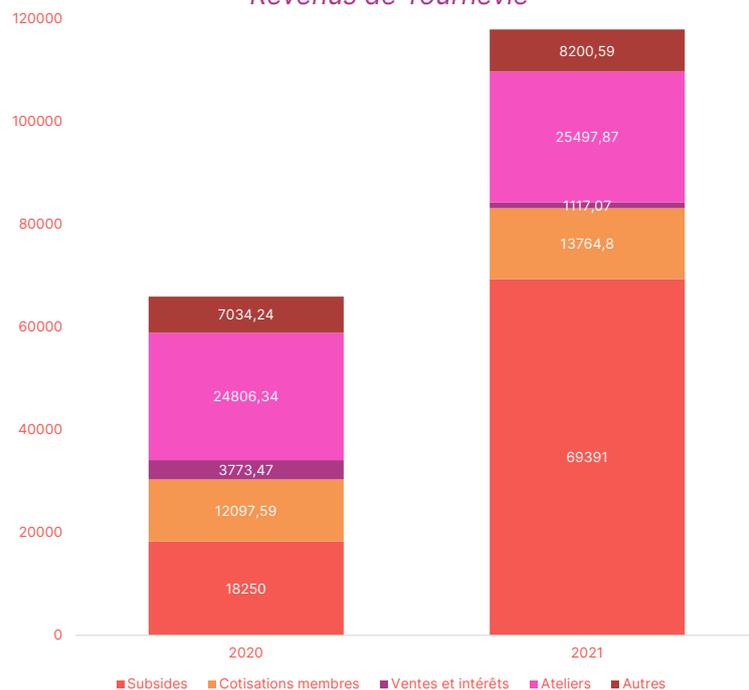
*Revenus de Level Five*



### • *Tournevie*

Les subsides représentaient 28% du chiffre d'affaires total en 2020, contre 59% en 2021.

*Revenus de Tournevie*



### AXE 13 • CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES COÛTS DE TRAITEMENT POUR LA COLLECTIVITÉ

Les Communs diminuent les externalités négatives par rapport à une organisation traditionnelle. Ces externalités sont généralement prises en charge par la collectivité, et l'augmentation de la part des Communs permet donc de réduire la pression sur la gestion des externalités par la collectivité.

Nous avons également remarqué qu'en plus des impacts sociaux et environnementaux positifs qu'apportent les Communs, ils pouvaient également, en plus de créer une activité économique réelle localisée et peu délocalisable, permettre de réduire certaines dépenses variables des pouvoirs publics. Voici un aperçu par secteur :

#### *Logement-bâtiment*

*CLTB*: Dans son modèle, si un logement coûte 300'000 € à la construction, 120'000 € vont être pris en charge par l'Etat et 180'000 € par le ménage qui achète.

Le jour où ce ménage vendra le logement, il ne pourra pas le vendre plus cher que 180'000 € (+ un quart de la plus-value), et l'Etat n'interviendra plus. L'Etat n'intervient qu'une seule fois par logement, permettant aussi d'amplifier cet impact transgénérationnel - entre les successions d'habitants - de façon positive.

*Communa*: Les espaces de *Communa* sont mis à disposition 2 à 3 fois moins cher que sur le marché locatif (prix moyen à Bruxelles: 1.104€<sup>120</sup> tous logements confondus). Ce qui représente également un allègement des dépenses publiques, impactant positivement le budget des CPAS, pour l'ensemble des logements offerts, y compris pour les logements en situation d'urgence de *Casa Vesta* répondant (en partie) à un besoin important d'accès aux logements sociaux.

#### *Agriculture*

Il s'agit également de réduire les coûts directs liés à la ressource (amélioration de la qualité des sols fertiles par *Terre-en-Vue*), et réduction de l'utilisation d'engrais chimique. Les externalités négatives liées à l'agriculture conventionnelle (pollution des sols et eaux, dégradation de la biodiversité, perte de sol et coulées de boues) sont réduites en favorisant l'agriculture biologique, grâce à *Terre-en-Vue* et à *BEES coop*.

#### *Potabilisation de l'eau*

L'agriculture biologique soutenue par *Terre-en-Vue* permet d'éviter 46€/ha pour les traitements des eaux grâce à la réduction de pesticides et de nitrates (200€/ha en zones de captage)<sup>121</sup>. Les coûts de traitement diminuent donc et la qualité de l'eau en Wallonie s'en voit améliorée, sans que le commun ne soit financé

directement pour ce service. Par ailleurs, les pratiques imposées par *Terre-en-Vue* augmentent l'infiltration de l'eau dans le sol, permettant une recharge plus importante de la nappe phréatique par rapport à l'agriculture conventionnelle.

#### *Amélioration de la qualité des sols et la réduction des coulées de boues*

Les pratiques agricoles imposées par *Terre-en-Vue* (bandes enherbées, haies, maillage écologique, éviter le labour profond, etc.), permettent une diminution du ruissellement et l'augmentation de l'infiltration de l'eau. Cela permet donc de réduire le risque de coulées de boue en cas de fortes pluies, ce qui diminue les frais de gestion et nettoyage (voiries, infrastructures d'égouttage) liés à ces événements (fréquent en Wallonie) qui sont habituellement pris en charge par la collectivité. Une diminution du ruissellement est également induite grâce au *Jardin Essentiel*.

#### *Production*

*Micro Factory, Level Five*: En rassemblant des activités productives (ou artistiques sur un même lieu, cela permet de concentrer les flux entrants et sortants. Par exemple, pour les déchets ou les déchets dangereux (peintures, solvants), la collecte sera simplifiée (permettant de collecter dans un lieu plutôt que dans 100 ateliers distincts). Cela réduit les frais de collectes et augmente la qualité du tri (car cela facilite la gestion de nombreuses fractions).

*Tournevie*: La mutualisation d'outils permet de réduire l'achat des particuliers, et donc de réduire leurs coûts. D'un point de vue environnemental, la durée de vie des outils étant rallongée au maximum (grâce à la récupération en seconde main, et au remplacement de pièces défectueuses), cela permet de réduire la pression sur les ressources, réduire la consommation nécessaire à leur fabrication et réduire les déchets.

#### *Santé*

L'approche préventive globalisée pratiquée par *De Brug La Passerelle* permet de réduire les dépenses de l'Etat en termes de soins de santé. Bien qu'une étude réalisée par l'Agence intermutualiste en 2017<sup>122</sup> montre que, le système au forfait coûtait plus cher en soins de première ligne (médecin généralistes, dentistes, kinés, psychologues, etc.) mais serait par contre largement compensé par la réduction des coûts des soins de deuxième ligne (hôpitaux, médicaments, réorientation vers des spécialistes, revalidation, etc.). En effet, les dépenses INAMI de soins de première ligne par patient par an sont en moyenne de 184€ plus élevées pour un patient traité dans un système forfaitaire qu'un patient payant à l'acte. En revanche, les dépenses INAMI (hors première ligne) sont moins élevées de 209€ pour les patients qui sont soignés avec le régime forfaitaire.

De plus, en pensant la santé comme un ensemble (fonctions physiques, bien-être mental, fonctionnement quotidien, etc.), et donc en "démédicalisant" la médecine, on permet non seulement de réduire les coûts pour les services de santé, mais également pour les individus. En effet, "le coût des médicaments est la partie la plus lourde de la facture à charge du patient (30%)"<sup>123</sup>.

## NIVEAU MICRO • ÉTUDE DE CAS DÉTAILLÉE DES IMPACTS DU COMMUN TOURNEVIE

Le présent rapport porte sur *Tournevie*, un commun bruxellois de mutualisation d'outils pour les particuliers. La ressource mutualisée par *Tournevie* est une « bibliothèque d'outils accessible et écologique à Bruxelles ». *Tournevie* a récupéré, réparé, acheté en seconde main ou acheté neuf des outils de bricolage (perceuse, tournevis, lunettes de sécurité, etc.) et les met à disposition de ses membres (qui paient une cotisation mensuelle ou annuelle).

Créé en 2015, ce commun a connu une croissance notable, et a développé une communauté de plus de 2500 membres (nombre cumulé) depuis sa création. Fin 2022, il y avait plus de 400 membres actifs.

### MÉTHODOLOGIE

L'analyse d'impacts se réalise sur base de deux approches complémentaires:

- Une approche basée sur les différents paramètres de l'inventaire de la bibliothèque d'outils, détaillée au point 5.
- Une approche basée sur les déclarations d'utilisation et d'évaluation des impacts des membres, détaillée ci-dessous.

Tout d'abord, un questionnaire a été établi, comprenant 20 questions qui permettent de cerner différents aspects de l'utilisation des outils du commun par les membres. Le but est de mesurer l'impact de cette structure, à travers les comportements des membres.

Pour récolter les données, deux méthodes ont été utilisées en fonction des habitudes des membres: la première a été de récolter les réponses directement auprès des membres au comptoir. La seconde méthode a été d'envoyer le questionnaire par mail à tous les membres via une Newsletter. Cette méthode permet de toucher un plus grand nombre de personnes et donc d'obtenir une vision plus complète des impacts de *Tournevie*.

La récolte de données s'est étalée du 16 février 2023 au 17 mars 2023. Afin de s'assurer que tous les membres puissent répondre, le questionnaire a été envoyé en trois langues (français, néerlandais, anglais).

Au total, 163 questionnaires ont été complétés, représentant 41% des membres actifs actuellement. Cette proportion est suffisamment élevée pour avoir une vision représentative de l'impact de *Tournevie*. La méthodologie mise en place est donc fiable et a permis de recueillir des données pertinentes pour l'étude d'impact.

De plus, l'inventaire des outils et les données de location des outils, issus de la base de données de *Tournevie*, ont été analysés pour fournir des données quantitatives sur l'impact de ce commun.

### SYNTHÈSE DES DÉCLARATIONS D'UTILISATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS DES MEMBRES

L'étude d'impact a mis en évidence plusieurs tendances générales. Tout d'abord, les membres sont majoritairement des hommes, avec tout de même un tiers de femmes. Il est important de noter que cet espace est perçu comme plus inclusif et accueillant, notamment pour des personnes avec peu d'expérience en bricolage, pour tous les genres que les magasins ou locations d'outillage classique.

La plupart des membres ont choisi l'abonnement individuel annuel à 40 €, pour sa valeur économique et sa flexibilité. La majorité des membres utilisent les outils de manière occasionnelle, liée à des besoins spécifiques. L'emprunt d'outils est le service le plus important offert pour ses membres, l'utilisation de l'atelier partagé est une activité secondaire. Il est important de noter que l'accès à des équipements est essentiel pour la majorité des membres, ce qui souligne l'importance de continuer à proposer une variété d'outils pour répondre aux besoins de chacun.

Les réponses aux questionnaires ont également mis en évidence l'importance de ce commun en termes d'engagement civique de ses membres, avec près d'un tiers des répondants déclarant une forte implication dans des projets à vocation sociétale.

De plus, la revalorisation des ressources-matériaux est fort présente dans la communauté. Les résultats montrent également que *Tournevie* joue un rôle clé dans la promotion de la réparation et de la réutilisation des objets, contribuant ainsi à réduire les déchets et à minimiser l'impact environnemental.

Les résultats du questionnaire montrent que la majorité des membres de la communauté considèrent que l'existence de *Tournevie* a été bénéfique pour la réalisation de leurs projets. Les répondants ont

pu bénéficier d'un accès facile et abordable à des outils de qualité, évitant ainsi l'achat d'outils coûteux et souvent sous-utilisés. Sans *Tournevie*, d'autres options, telles que l'emprunt à un ami (pour les outils à moteurs), la location classique ou l'achat, auraient également été envisagées par les membres de la communauté pour réaliser leurs projets, mais pour 40% des membres, ils auraient abandonné la moitié de leurs projets.

Les impacts environnementaux et circulaires se jouent à différents niveaux:

- ① L'emprunt d'outil par les membres permet d'éviter un achat neuf (pour 20% des outils moteurs et 50% des outils à main), et donc les émissions qui y sont associées, évaluées à 44 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- ② Les outils de la bibliothèque sont pour plus de la moitié des outils de seconde main ou réparés. Ces outils ont donc évité une fin de vie et leur utilisation et durée de vie est prolongée, optimisant l'impact environnemental lié à leur fabrication.
- ③ Au travers des projets intrinsèques menés par les membres. La construction, la rénovation, la décoration et l'amélioration des habitats sont les projets sociétaux les plus courants auxquels les membres participent.

En conclusion, l'impact de *Tournevie* est positif pour ses membres, pour la société et pour la planète. Cette communauté répond à une demande réelle en proposant une alternative écologique, circulaire, économique et pratique pour l'accès aux outils. *Tournevie* favorise également l'engagement civique de ses membres en les encourageant à participer à des projets sociétaux et en minimisant l'impact environnemental (notamment en termes de ressources naturelles et d'émissions de CO<sub>2</sub>) grâce à la réparation et à la réutilisation des objets.

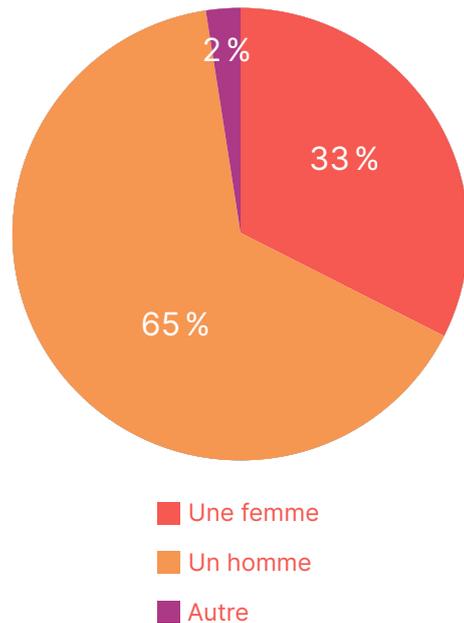
## RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU QUESTIONNAIRE

### Question 1:

#### Genre des répondants

Question posée: "Vous êtes .."

Les résultats du questionnaire montrent que les membres sont majoritairement composés d'hommes, avec 65% des répondants se déclarant de genre masculin, 33% de genre féminin et 2% qui s'identifient autrement. Bien que les femmes soient moins représentées dans ce commun, une participante suggère qu'elle se sent plus à l'aise d'utiliser *Tournevie* pour tester des outils et interagir avec des volontaires lors de l'emprunt, plutôt que d'aller dans un magasin spécialisé où elle craint d'être jugée ou ignorée. Cela souligne l'importance de créer des espaces inclusifs et accueillants, de sorte que chacun puisse profiter des avantages de la mutualisation d'outils, quel que soit son genre.

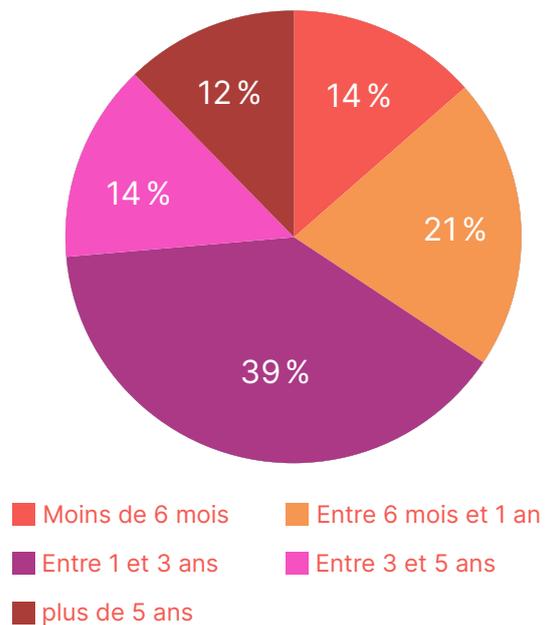


### Question 2:

#### Ancienneté comme membre de Tournevie

Question posée: "Depuis combien de temps êtes-vous membre de Tournevie?"

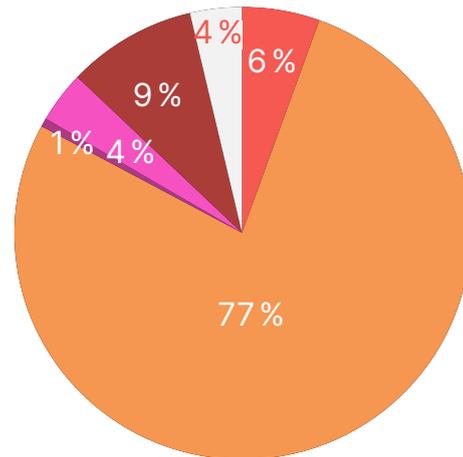
Les résultats du questionnaire indiquent que les membres ont une ancienneté variable dans la communauté, avec plus d'un quart des membres actifs depuis plus de 3 années. Près de 39% des répondants sont membres depuis 1 à 3 ans, 14% depuis 3 à 5 ans, 12% depuis plus de 5 ans, 14% depuis moins de 6 mois et 21% depuis 6 mois à 1 an.



**Question 3:**  
*Type d'abonnement utilisé pour emprunter des outils*

Question posée: "Quel abonnement utilisez-vous principalement pour emprunter des outils?"

Les résultats du questionnaire montrent que la majorité des membres ont choisi l'abonnement individuel annuel à 40 €, avec 77% des répondants ayant opté pour cette formule. 5% des membres ont choisi l'abonnement individuel mensuel à 20 €, tandis que seulement 1% a choisi l'abonnement mensuel pour le compte d'une organisation à 60 € et 4% ont opté pour l'abonnement annuel pour une organisation à 100 €. Environ 9% des répondants ont déclaré ne pas avoir d'abonnement, tandis que 4% ont choisi une formule personnalisée. Cette tendance indique que la plupart des membres préfèrent l'abonnement individuel annuel à 40 €, ce qui peut être attribué à sa valeur économique et à sa flexibilité.

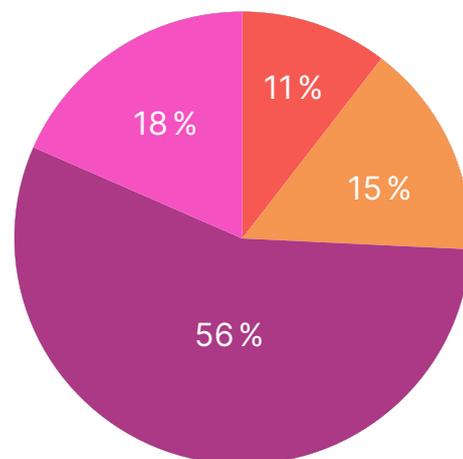


- Individuel - Adhésion mensuelle (20 €)
- Individuel - Adhésion annuelle (40 €)
- Organisation - Adhésion mensuelle (60 €)
- Organisation - Adhésion annuelle (100 €)
- Forfait personnel
- Aucun

**Question 4:**  
*Fréquence d'utilisation des outils*

Question posée: "Quelle est la fréquence à laquelle vous empruntez des outils?"

Les résultats du questionnaire indiquent que la majorité des membres utilisent les outils de manière occasionnelle, avec 56% des répondants déclarant les utiliser quelques fois par an. Environ 18% des répondants ont déclaré utiliser les outils environ une fois par an, tandis que 15% les utilisent environ une fois par mois. Seulement 11% des répondants ont déclaré utiliser les outils plusieurs fois par mois. Cette tendance peut être attribuée au fait que les membres ont des besoins spécifiques qui ne nécessitent pas l'utilisation d'outils de manière régulière ou intensive. Cette tendance d'utilisation majoritairement occasionnelle renforce également l'impact circulaire, en démontrant que *Tournevie* joue un rôle important pour ses membres, au travers du modèle d'économie de la fonctionnalité, visant à accéder à des fonctions (ou performances), en partageant l'usage d'équipements dont les membres ne sont pas (individuellement) propriétaires.

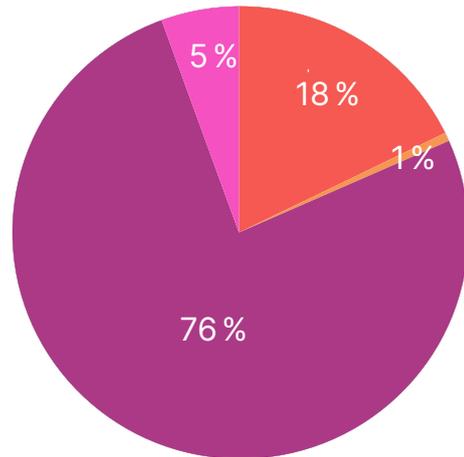


- Plusieurs fois par mois
- Environ une fois par mois
- Quelques fois par an
- Environ une fois par an

**Question 5:****Type d'usage de l'atelier**

Question posée: "Quelle formule utilisez-vous principalement pour utiliser l'atelier ?"

Les résultats du questionnaire montrent que la majorité des membres n'utilisent pas l'atelier, avec 75% des répondants qui ont indiqué qu'ils n'y ont jamais eu recours. En revanche, 18% des membres l'utilisent ponctuellement, généralement pour des projets spécifiques. Seuls 1% des répondants ont déclaré une utilisation régulière de l'atelier. Ces résultats suggèrent que les membres sont principalement intéressés par l'emprunt d'outils, notamment pour des activités orientées et effectuées à l'extérieur (rénovation de bâtiments ou encore la remise à neuf de meubles, etc.), plutôt que par l'utilisation de l'atelier. Les 5% de membres qui ont une formule sur mesure sont généralement des bénévoles, ce qui pourrait indiquer qu'ils utilisent l'atelier pour des tâches liées à leur travail bénévole (notamment la réparation des équipements eux-mêmes). Globalement, il est clair que l'emprunt d'outils est le service le plus important offert par *Tournevie* pour ses membres. Il serait intéressant d'explorer le potentiel de développement de l'atelier, avec la possibilité d'entreposer pendant une période +/- longue des objets ou membres à remettre à neuf, afin d'envisager notamment de développer l'implication de membres ne disposant pas d'alternatives en termes d'atelier.

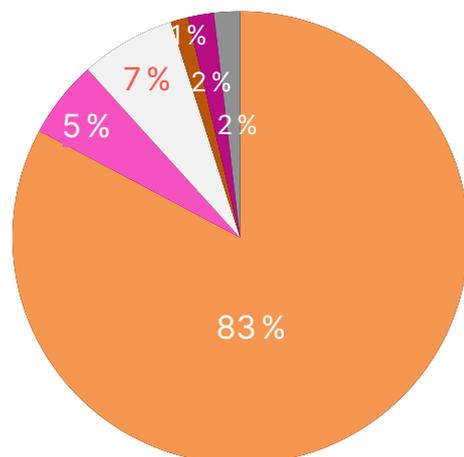


- Usage occasionnel (15 € par demi journée)
- Usage régulier (115 € par mois)
- Aucune
- Formule sur mesure

**Question 6:****Temps d'utilisation de l'atelier en 2022**

Question posée: "Combien d'heures/de jours avez-vous utilisé l'atelier en 2022 ? (estimation)"

Les résultats du questionnaire montrent que la grande majorité des membres n'a jamais utilisé l'atelier en 2022, représentant 83% des répondants. Cependant, parmi les personnes ayant utilisé l'atelier, on remarque que la plupart ont eu une utilisation relativement limitée, avec seulement 5% ayant utilisé l'atelier pendant moins de 5 heures, et 7% entre 5 et 10 heures. Seuls 1% des répondants ont utilisé l'atelier pendant 1 à 5 jours, 2% entre 5 et 15 jours, et 2% plus de 15 jours. Ces résultats suggèrent que l'utilisation de l'atelier est encore relativement limitée, mais que certains membres ont pu bénéficier d'une utilisation plus régulière et intensive de l'atelier.



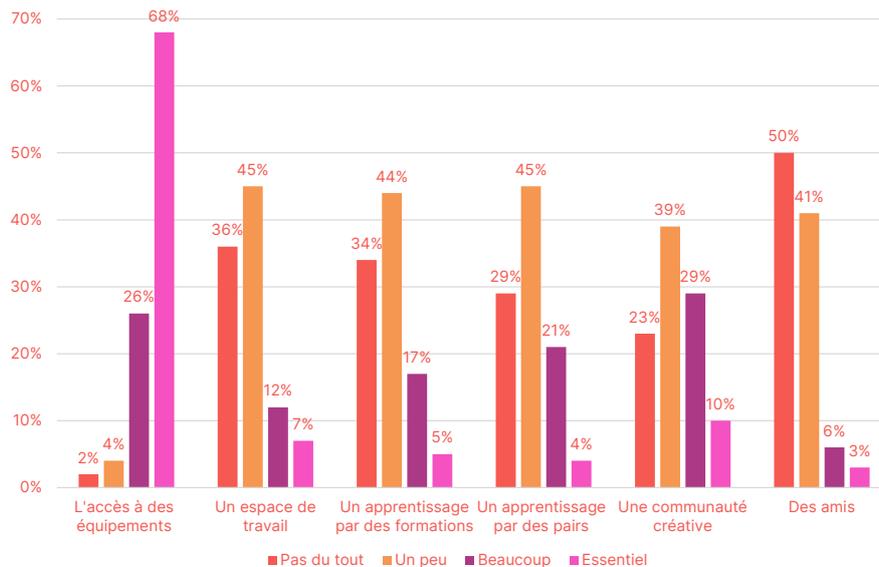
- Je n'ai pas utilisé l'atelier
- Moins de 5h
- Entre 5 et 10h
- Entre 1 et 5 jours
- Entre 5 et 15 jours
- Plus de 15 jours

**Question 7:**

*Attentes vis à vis des différents services proposés par Tournevie*

Question posée: "En arrivant chez Tournevie, vous cherchiez..."

En concordance avec les deux questions précédentes, 68% des membres ont répondu que l'accès à des équipements était essentiel pour eux en arrivant chez *Tournevie*, et 26% ont répondu que ça comptait beaucoup. Seulement 6% des répondants ne recherchaient pas du tout ou recherchaient peu l'accès à des équipements en y arrivant. Le deuxième aspect important que recherchaient les membres est une communauté créative (39% ont répondu « beaucoup » ou « essentiel »), ensuite vient un apprentissage par les pairs (25%) et par des formations (22%), puis un espace de travail (19%), et enfin des amis (9%).

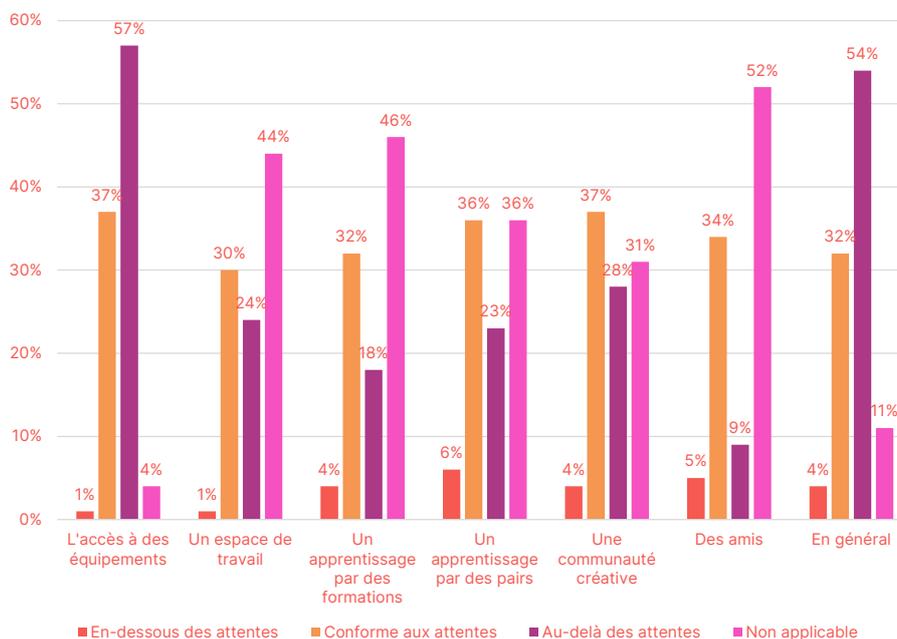


**Question 8:**

*Atteinte effective des attentes vis à vis des différents services proposés par Tournevie*

Question posée: "Vous avez trouvé..."

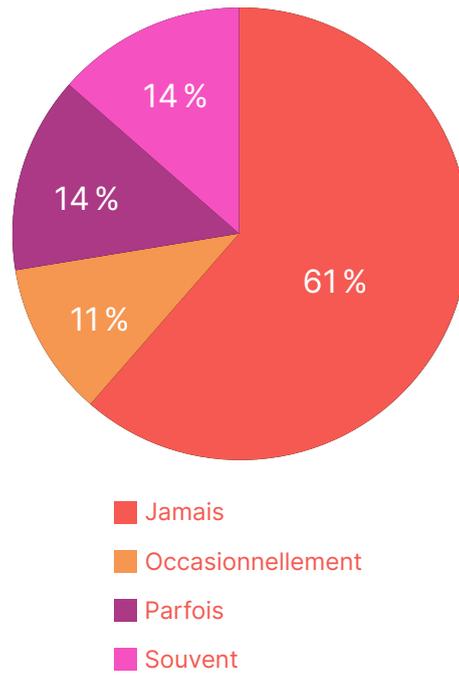
Nous remarquons que dans l'ensemble, les membres ont trouvé que *Tournevie* était "au-delà des attentes", particulièrement en ce qui concerne l'accès à des équipements, cœur de son activité collaborative.



**Question 9:**  
*Participation à un projet à vocation sociale (social et/ou environnemental) grâce à Tournevie*

Question posée: "Grâce à Tournevie, développez-vous ou aidez-vous un projet à vocation sociale (social et/ou environnemental), que ce soit dans une organisation ou à titre personnel?"

Les résultats du questionnaire montrent que la majorité des membres (61%) n'ont jamais participé à un projet à vocation sociale grâce à l'association. Cependant, 25% des répondants ont déclaré avoir participé au moins occasionnellement à ce type de projet, tandis que 28% ont déclaré y participer régulièrement (parfois ou souvent). Il est intéressant de noter que près d'un tiers des membres ont donc une forte implication dans des projets à vocation sociale, ce qui suggère que l'association peut jouer un rôle important dans l'engagement civique de ses membres, et renforcer mutuellement la dynamique d'écosystème des Communs de la Région de Bruxelles-Capitale.



**Question 10: Détails sur les projets à vocation sociale éventuels**

Question posée: "Si vous avez répondu positivement (occasionnellement/ parfois/ souvent) à la question précédente, pouvez-vous nous en dire plus sur ce projet ?"

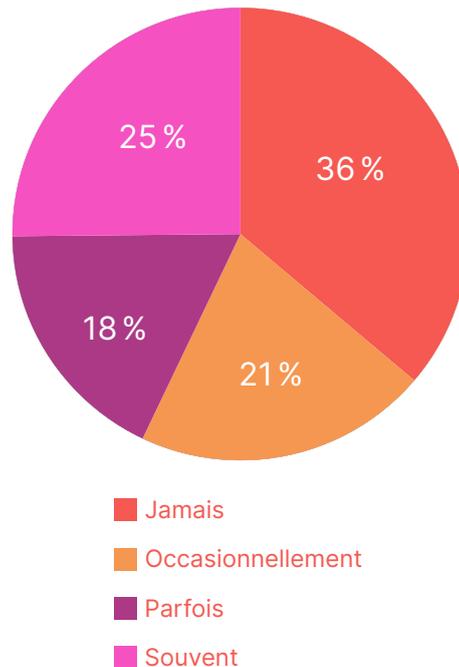
La grande majorité (50%) de projets sociétaux dans la liste des projets énoncés est la construction, la rénovation, la décoration et l'amélioration des habitats, ce qui comprend la construction d'habitats écologiques, l'autoconstruction, la rénovation d'appartements et de maisons avec des matériaux récupérés, la construction d'habitats groupés et légers, la création de jardins/potagers collectifs, la mise en place de compost de quartier et la réparation de machines.

Les autres projets dans la liste comprennent des initiatives artistiques, des projets pour la biodiversité urbaine, l'aide aux personnes âgées et la participation à des initiatives de quartier.

**Question 11:**  
*Impacts circulaires: revalorisation des ressources-matériaux grâce à Tournevie ?*

Question posée: "Grâce à Tournevie, utilisez-vous des ressources-matériaux de réemploi (donner une deuxième vie à du bois, du métal, du tissu, etc.) ?"

Les résultats du questionnaire révèlent que 64% des membres ont des pratiques circulaires: 25% des membres revalorisent souvent les ressources-matériaux grâce à l'utilisation de l'outil. Environ 18% le font parfois, 21% seulement occasionnellement et 36% jamais. La revalorisation des ressources-matériaux est une pratique circulaire qui consiste à prolonger la durée de vie ou à donner une nouvelle vie à des objets ou des matériaux qui seraient autrement jetés, dans le meilleur des cas recyclés. Ces résultats montrent que l'économie circulaire est intrinsèquement liée aussi aux valeurs sociétales partagées par les *commoners*. Il serait intéressant d'explorer les raisons pour lesquelles certains membres choisissent de revaloriser souvent les ressources-matériaux et pourquoi d'autres ne le font jamais ou seulement occasionnellement.



**Question 12:**  
*Quantité en termes de volume/nombre de déchets-ressources auquel ils ont redonné vie grâce à Tournevie par type de matériaux (bois, métal, etc.) ?*

Question posée: "Si vous avez répondu positivement (occasionnellement/ parfois/ souvent) à la question précédente, pouvez-vous donner une quantification approximative en termes de volume/nombre de déchets-ressources par type de matériaux (bois, métal, etc.) ?"

La liste contient des quantités très variables de matériaux récupérés et réutilisés, principalement du bois, mais également du métal, des carreaux de ciment, du *terrazzo*, etc.

Certains répondants ne peuvent pas quantifier la quantité de matériaux récupérés, tandis que d'autres fournissent des chiffres approximatifs tels qu'une dizaine de palettes, 15m<sup>2</sup> de bois, 3 meubles de 50 kg en bois par an, etc. Il n'est donc pas possible sur base de ces réponses d'agrèger l'ensemble des volumes de déchets-ressources réutilisés.

D'après la liste fournie, on peut identifier les catégories suivantes:

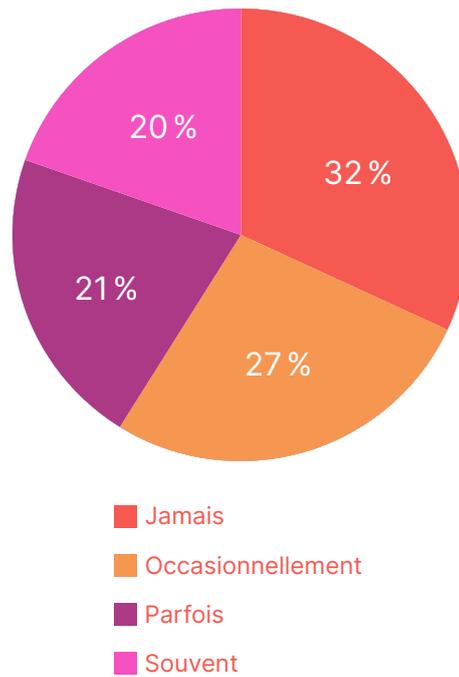
- Bois: Cette catégorie est la plus souvent citée dans la liste et représente la majorité des déchets-ressources mentionnés. Le bois est souvent récupéré pour la création de meubles, la rénovation d'habitations, la fabrication d'étagères, etc.
- Carreaux et revêtements de sol: Cette catégorie est également assez courante dans la liste, avec des mentions de carreaux de ciment, de *terrazzo* et de parquet.
- Métal: Bien que moins souvent cité que le bois, le métal est également mentionné plusieurs fois, principalement pour des réparations ou pour la création d'objets à partir de matériaux de récupération.
- Plastique: Bien que rarement mentionné, le plastique est également présent dans la liste, par exemple sous forme de poignées de lampe.
- Autres matériaux: D'autres matériaux sont également cités dans la liste, tels que le textile, les briques et le carrelage. Cependant, ces catégories ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des déchets-ressources mentionnés.

Il est important de noter que certains répondants indiquent qu'ils ne peuvent pas quantifier les quantités de déchets-ressources générées, ce qui suggère qu'il peut y avoir d'autres catégories non mentionnées dans la liste.

**Question 13:****Réparation des objets grâce à Tournevie**

Question posée: "Grâce à Tournevie, réparez-vous des objets ?"

Les résultats du questionnaire montrent que 68% des membres réparent des objets grâce à *Tournevie*, dont 41% des répondants qui l'utilisent pour réparer des objets (parfois ou souvent). Cela souligne l'importance de l'atelier pour les personnes qui souhaitent réparer leurs objets plutôt que de les jeter et d'en acheter de nouveaux, ce qui est bénéfique pour l'environnement. *Tournevie* joue donc un rôle-clef dans la promotion de la réparation et de la réutilisation des objets, contribuant ainsi à réduire les déchets et à minimiser leurs impacts environnementaux en amont et en aval des chaînes de valeur.

**Question 14:****Type d'objet réparables grâce à Tournevie**

Question posée: "Si vous avez répondu positivement (occasionnellement/ parfois/ souvent) à la question précédente, quel est le type d'objet que vous réparez ?"

La catégorie d'objets réparés dans cette liste concerne principalement les meubles, représentant environ 40% des réparations mentionnées. Les autres catégories sont les appareils électroménagers<sup>124</sup>, les outils, les éléments de construction de la maison (tels que les portes, les escaliers, les sols), les luminaires, les vélos et les articles électriques en général. Cependant, il y a également des réparations mentionnées qui ne peuvent pas être classées dans une catégorie spécifique, car ce sont des réparations diverses et variées qui se produisent dans la vie quotidienne.

**Question 15:****Nécessité de l'existence de Tournevie pour la réalisation de leurs projets**

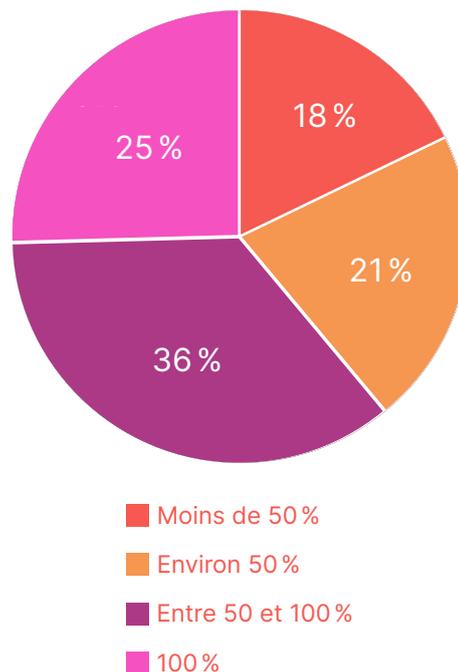
Question posée: "Si *Tournevie* n'existait pas, auriez-vous réalisé les projets que vous avez pu réaliser grâce à *Tournevie* ?"

Les résultats du questionnaire montrent que la majorité des répondants (74%) auraient trouvé un moyen de réaliser certains projets sans *Tournevie*, tandis que 26% auraient abandonné tous les projets qu'ils ont réalisés sans son existence. Cette tendance suggère que la plupart des membres considèrent que l'existence de *Tournevie* a été bénéfique pour la réalisation de leurs projets. Ils ont pu bénéficier d'un accès facile et abordable à des outils de qualité, évitant ainsi l'achat d'outils coûteux et souvent sous-utilisés. De plus, cela peut contribuer à réduire les déchets et encourager la réutilisation de matériaux en permettant la réparation et la fabrication d'objets. Ceci démontre que *Tournevie* répond à une réelle demande de la part de la communauté, en proposant une alternative écologique, circulaire économique et pratique pour l'accès aux outils.

**Question 16:**  
*Proportion des projets réalisables sans Tournevie*

Question posée: "Si Tournevie n'existait pas, quelle proportion (en %) des projets que vous avez réalisés auriez-vous quand même réalisés (sans Tournevie) ?"

D'après les résultats du questionnaire, les répondants sont assez partagés quant à la proportion de leurs projets réalisables sans l'aide de *Tournevie*. Environ 18% estiment que moins de la moitié de leurs projets seraient réalisables sans l'aide de l'association, tandis que 21% estiment qu'environ la moitié le serait. La majorité des répondants (36%) pensent que la proportion de projets réalisables sans *Tournevie* se situe entre 50 et 100%, ce qui peut indiquer qu'ils considèrent que l'association est une aide précieuse mais pas indispensable. Finalement, 25% des répondants considèrent que 100% de leurs projets seraient réalisables sans l'aide de *Tournevie*, ce qui peut indiquer qu'ils n'utilisent l'association que de manière occasionnelle ou pour des projets particuliers.



**Question 17:**  
*Autres moyens de réalisation de projets sans Tournevie*

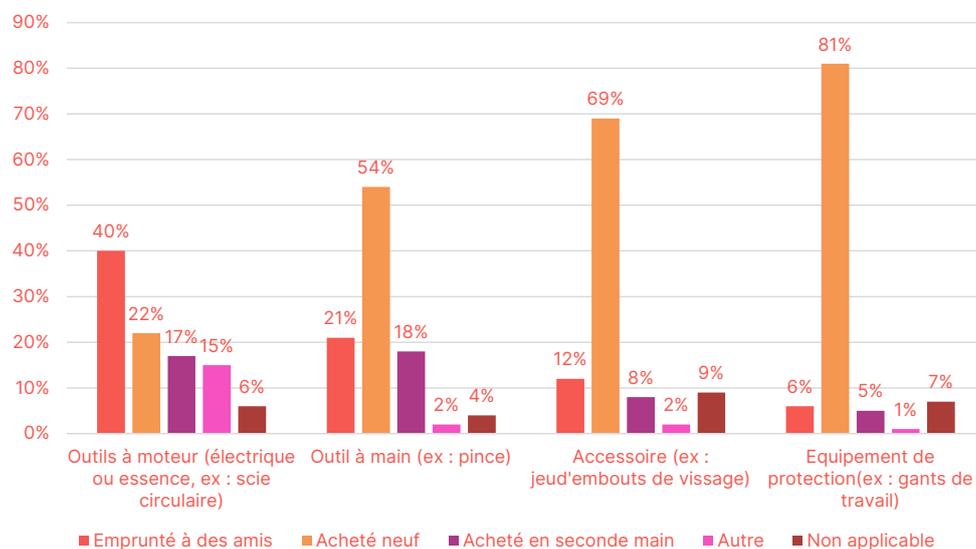
Question posée: "Si Tournevie n'existait pas, comment auriez-vous réalisé ces projets ?"

D'après les résultats du questionnaire, on observe que 90% des répondants auraient trouvé les outils ailleurs pour la réalisation de leurs projets sans *Tournevie*. Cela montre qu'il existe d'autres moyens d'accéder aux outils nécessaires, même si cela peut être plus difficile ou coûteux. Par ailleurs, 10% des répondants auraient confié leurs projets à un (autre) professionnel, ce qui indique que certains projets nécessitent des compétences particulières ou une expertise spécifique qui ne peuvent être comblées que par des professionnels. Ces résultats suggèrent que bien que *Tournevie* soit une solution pratique et accessible pour la réalisation de projets, il ne constitue pas l'unique moyen de les réaliser.

**Question 18:****Quelles sont les grandes alternatives à Tournevie pour se procurer les outils (par catégorie d'outils)**

Question posée: "Si vous aviez cherché des outils ailleurs, où les auriez-vous cherchés ? (par catégorie d'outils) ?"

Les résultats montrent que pour les outils à moteur (électriques ou essence), la majorité des répondants (40%) préfère les emprunter à des amis plutôt que de les acheter neufs (22%) ou d'occasion (17%). Pour les outils à main, l'achat neuf est préféré par une majorité de 54% des répondants, tandis que l'emprunt à des amis est utilisé par 21% et l'achat d'occasion par 18%. En ce qui concerne les accessoires, la majorité écrasante de 69% préfère les acheter neufs, tandis que seulement 12% les empruntent à des amis et 8% les achètent d'occasion. Enfin, pour l'équipement de protection, l'achat neuf est également préféré par une majorité écrasante de 81% des répondants, tandis que l'emprunt à des amis n'est utilisé que par 6% et l'achat d'occasion par 5%. Ces résultats montrent que, en général, grâce à *Tournevie*, les répondants ont évité d'acheter neuf; sauf pour les outils à moteur où l'emprunt à des amis est la principale alternative.

**Question 19:****Acteurs alternatifs à Tournevie pour se procurer les outils**

Question posée: "Si vous en aviez sélectionné un autre, comment vous seriez-vous procuré ces outils ?"

D'après les résultats du questionnaire, les répondants semblent principalement se tourner vers la location d'outils pour se procurer des équipements nécessaires à la réalisation de leurs projets. Les acteurs de l'économie conventionnelle dans le domaine de la location tels que *Brico* ou *Boels*, ainsi que d'autres Communs tels *Micro Factory*, sont citées comme alternatives à *Tournevie* pour se procurer des outils. Cela montre que les personnes qui cherchent à bricoler ou réaliser des projets ont conscience qu'il est souvent plus économique et écologique de louer un outil plutôt que de l'acheter. De plus, la location d'outils permet d'accéder à une plus grande variété d'équipements opérationnels, sans pour autant encombrer son propre espace de stockage.

**Question 20:****Autres réflexions complémentaires**

Question posée: "Voulez-vous ajouter quelque chose qui pourrait être intéressant pour notre analyse d'impact ?"

La grande catégorie d'ajouts de répondants au formulaire est la reconnaissance et l'appréciation pour le projet, avec un pourcentage de 55%. Les répondants ont exprimé leur gratitude pour l'existence d'un projet qui permet aux gens d'emprunter des outils pour des travaux qu'ils ne peuvent pas se permettre d'acheter ou qui ne justifient pas l'achat d'un outil cher.

Ils ont également souligné l'aspect écologique et circulaire de la réduction des déchets liés à l'achat d'outils bon marché et de qualité inférieure. Les répondants ont également mentionné l'accessibilité de *Tournevie* pour les personnes qui ne se sentent pas à l'aise d'aller dans les magasins de bricolage traditionnels et la facilité d'emprunt d'outils spécifiques. Enfin, certains répondants ont suggéré des améliorations possibles, notamment une augmentation des jours d'ouverture, la communication digitale et la résolution des problèmes de logistique liés au transport des outils.

**ANALYSE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE TOURNEVIE**

L'analyse des impacts environnementaux de *Tournevie* basée sur les données de l'inventaire de la bibliothèque d'outils permet de calculer plusieurs impacts spécifiques et complémentaires à l'analyse déclarative.

Il existe peu de données sur l'empreinte carbone des outils de bricolage. Néanmoins, une étude de l'ADEME fournit des informations pour une perceuse sans fil et pour une scie sauteuse: L'empreinte carbone pour les matières premières, la fabrication et la vente d'une perceuse sans fil est évaluée à 24 kgCO<sub>2</sub> et celle d'une scie sauteuse est évaluée à 28 kgCO<sub>2</sub>.

Une autre source de donnée est la base carbone de l'ADEME, qui fournit un facteur d'émission moyen pour les outils et machines à 5,5 kgCO<sub>2</sub> par kg d'outil.

Comme une perceuse ou une scie sauteuse font autour de 2 kg (entre 1.5 et 3kg), on voit qu'utiliser le facteur générique sous-évalue le poids carbone.

Pour cette étude, nous utiliserons comme hypothèse de calcul un poids carbone de 25kg de CO<sub>2</sub> pour toutes les machines à moteurs. Pour les outils à main, le facteur générique permet d'obtenir les projections suivantes:

Poids	Outil	Empreinte CO <sub>2</sub>
< 1 kg	Tournevis, pince, niveau	~1kg CO <sub>2</sub>
1-2 kg	Pelle, beche	~7.5 kgCO <sub>2</sub>
2-5 kg	Masse	~15 kgCO <sub>2</sub>

Pour cette étude, vu la proportion et la fréquence de location des petits outils à main (pinces, tournevis, mètres, étaux), nous avons utilisé un poids carbone moyen pour les outils à main de 2.5 kg CO<sub>2</sub>.

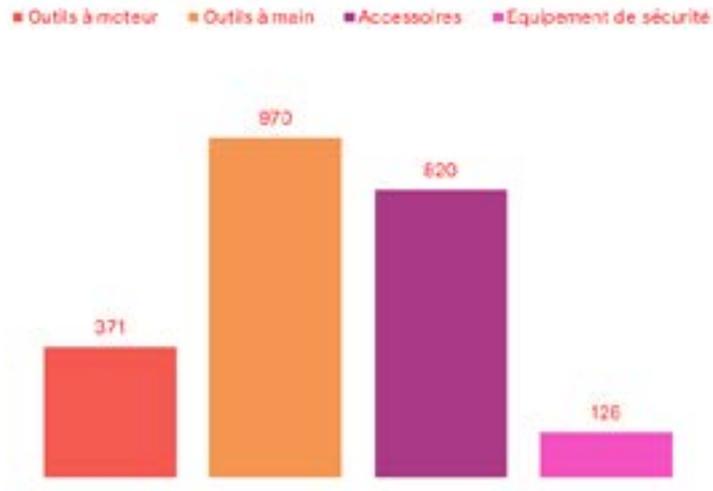
### Une optimisation de l'utilisation des outils par rapport aux bricoleurs individuels

En utilisant ces hypothèses, nous pouvons estimer l'impact environnemental du prêt d'outils.

Tout d'abord, nous abordons l'utilisation des outils, enregistrée dans sa base de données:

*Tournevie* permet la location de plus de 1700 outils, dont 350 outils à moteurs (perceuse, scie sauteuse, meuleuse d'angle, etc.), près de 1000 outils à main (pince, scie, tournevis, etc.), et des accessoires (embouts, etc.) et équipements de sécurité (gants, lunettes, etc.).

#### Nombre d'outils possédés par catégorie



Lorsque l'on se concentre sur les outils à moteur et à main, sur les 1100 outils, la moitié est utilisée 4 fois par an ou plus. 230 outils sont utilisés en moyenne plus de 10 fois par an, et 90 outils sont utilisés plus de 15 fois par an.



Si on se concentre sur l'outil le plus loué, la scie sauteuse, le modèle le plus populaire a été loué 152 fois au cours des 8 dernières années.

Ici, la comparaison est intéressante avec l'utilisation moyenne de ce genre d'outil s'il est acheté par un particulier. Selon l'étude ACV de (ADEME), cet outil est utilisé en moyenne 6 heures par année pour le bricoleur standard. Chacune de ces 152 locations est étirée sur une période d'en moyenne 9 jours pendant laquelle le locataire peut utiliser l'outil. Quand bien même ce matériel ne serait utilisé qu'un jour de 6h durant cette location - scénario conservateur - cela resterait un taux d'utilisation 19 fois supérieur à celui d'un outil acheté en magasin et stocké par un particulier. Ce constat s'applique aux nombreux autres équipements proposés avec un taux d'utilisation généralement plus élevé.

En effet, si l'on regarde les 14.000 locations d'outil à moteur, les outils ont été prêtés en moyenne 40 fois depuis leur acquisition (et en moyenne 10 fois par an), à 13.5 personnes différentes.

*Tournevie* permet une utilisation bien plus optimale des outils en répartissant l'impact environnemental de la fabrication d'outils sur des fréquences d'utilisation plus importantes.

### *Des émissions évitées par les membres qui n'ont pas dû acheter des outils*

Sans *Tournevie*, les membres qui ont besoin d'utiliser ces outils auraient dû se les procurer, et cela aurait eu un impact environnemental lié à la fabrication de plus d'outils pour répondre au même besoin.

Partons d'un exemple illustrant les besoins en outil pour les membres: 250 personnes différentes ont déjà eu besoin d'une meuleuse d'angle 125mm. Peut-être en ont-ils loué une plusieurs fois, et pas forcément la même car *Tournevie* dispose de plusieurs exemplaires de cet outil. Néanmoins, chacun de ces individus, sans *Tournevie*, aurait dû trouver, louer ou acheter une meuleuse d'angle. Suite à l'enquête, on sait que 22% auraient acheté l'outil. On peut donc estimer que 50 meuleuses d'angle n'ont pas été achetées grâce à *Tournevie*, évitant ainsi l'émission de 1.2t de CO<sub>2</sub> pour la fabrication de ces outils.

En étendant cette logique à l'ensemble de la bibliothèque d'outils à moteurs et à main, on a 6.526 besoin d'outil moteur comblé, et 6006 besoin d'outil à main comblé. En utilisant les pourcentages de l'enquête, sans *Tournevie*, c'est donc 1435 outils moteurs qui auraient été achetés neufs, et 3243 outils à main. L'impact est donc évalué à 44 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.

Un aspect additionnel à prendre en considération est que *Tournevie* met à disposition des outils de bonne qualité et en assure un bon entretien, ce qui leur assure une longue durée de vie.

Au sein de l'enquête, il a été mentionné que si les personnes avaient dû acheter un outil par elles-mêmes, elles auraient souvent privilégié des outils d'entrée de gamme, de moins bonne qualité et qui auraient donc plus rapidement fini à la décharge.

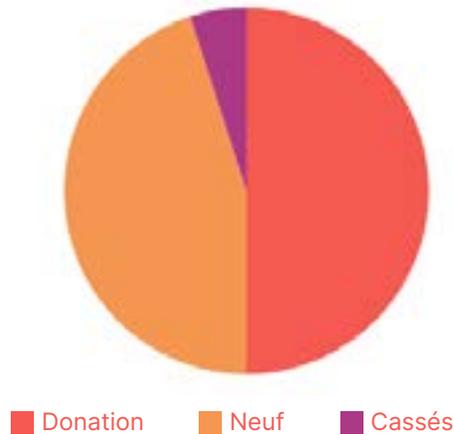
### *Des outils qui ont évité une fin de vie*

Au sein des outils à moteurs, avec 145 outils acquis via des donations, 8 outils récupérés cassés et 133 outils achetés neufs, le focus est orienté sur la récupération d'objets pour éviter une fin de vie précoce.

Au moment de leur achat, les outils de seconde main et ceux dans un état non fonctionnel représentaient 18'572.04 €. *Tournevie* a donné une seconde vie à ce matériel et la valeur de ce même stock est aujourd'hui évaluée à 40'745.90 €. Cela représente une création de valeur de plus de 22'000 € venant d'objets qui étaient destinés à la poubelle ou à l'oubli.

Concernant l'impact CO<sub>2</sub>, ces outils ont donc un impact carbone considéré comme nul car la production de ces outils peut être considérée comme comptabilisée par le premier acheteur, et l'action de *Tournevie* a permis au contraire de les sortir d'une fin de vie précoce, d'allonger leur durée de vie.

### Distribution d'outils acquis par donation/cassés/neufs



### Des outils qui permettent des projets de à impact positif

L'enquête démontre que près de 70% des utilisateurs ont déjà utilisé les outils pour réparer d'autres objets (des meubles, etc.). Cela permet donc de prolonger la durée de vie d'autres objets et d'éviter l'achat d'objets neufs devant les remplacer. Même s'il est difficile de quantifier cet impact, il est important de noter que *Tournevie*, par sa communauté, permet probablement aussi de pousser ses utilisateurs dans cette direction, car ils rencontrent d'autres membres qui peuvent les inspirer ou les aider pour de nouvelles réparations.

De la même manière, près de 65% ont déjà utilisé des matériaux de réemploi dans leurs projets (réutilisation de bois, de métal). *Tournevie* encourage et facilite cette pratique circulaire, qui a également un impact environnemental positif en privilégiant le haut de l'échelle de Lansink<sup>125</sup>: réutiliser les matériaux avant de chercher à les recycler.

## CONCLUSIONS

En conclusion, l'impact de *Tournevie* est positif pour ses membres et pour la société en général. Cette communauté répond à une demande réelle en proposant une alternative écologique, économique, circulaire et pratique pour l'accès aux outils. *Tournevie* favorise également l'engagement civique de ses membres en les encourageant à participer à des projets sociétaux et en minimisant l'impact environnemental grâce à la réparation et à la réutilisation des objets. Cependant, *Tournevie* doit continuer à améliorer son accessibilité (heures d'ouvertures, etc.) et sa praticité (logistique de transport d'outil, etc.) pour répondre aux besoins de ses membres, tout en créant des espaces inclusifs et accueillants pour tous les genres.

**Partie V**  
**Recommandations**  
**et plan d'action**

## RECOMMANDATIONS

L'analyse des expériences des Communs en Région bruxelloise montre que leurs impacts sociaux, écologiques et économiques sont loin d'être négligeables. Il existe un potentiel important pour que ces expériences renforcent encore leur impact et pour que davantage d'expériences émergent sur le territoire bruxellois. Cette étude met également en lumière l'importance du rôle des Communs en termes de robustesse et d'agilité pour offrir des innovations sociales<sup>126</sup> et des solutions pragmatiques et efficaces face aux crises récentes (COVID) et futures ainsi qu'aux défis majeures de la Région en termes de transitions.

Les entretiens menés avec les Communs identifiés ont permis de mettre en avant leurs besoins et attentes envers l'action publique régionale. Les exemples des autres villes européennes montrent qu'il est possible de soutenir les Communs en mettant en place des cadres de soutiens permettant l'émergence de véritables partenariats public-Communs, en anticipant les réponses aux besoins sociétaux et environnementaux ainsi que les tendances et leviers mis en place par des métropoles comparables à Bruxelles. Les recommandations suivantes détaillent ce qui pourrait être entrepris dans le cadre des compétences de la Région.

### CO-CRÉER UN CADRE DE SOUTIEN AVEC LES EXPÉRIENCES DE COMMUN EN RESPECTANT LEURS SPÉCIFICITÉS.

Il s'agit de les impliquer à la fois dans l'élaboration des outils et dispositifs visant à les soutenir, mais également dans la gestion et la prise de décision par rapport à ceux-ci. Cela peut passer par l'implication des Communs dans la définition des appels à projets et la décision sur les soutiens accordés, voire expérimenter des appels à projets non-compétitifs visant à la collaboration entre initiatives avec toutefois une validation finale par les pouvoirs publics.

Ce cadre doit toutefois respecter les spécificités et l'autonomie des Communs. L'Assemblée bruxelloise des Communs qui se met actuellement en place pourrait être le vecteur de cette co-création.

### ENVISAGER LE SOUTIEN PUBLIC COMME UN CONTINUUM, D'ÉMERGENCE À PÉRENNISATION, DONT L'OBJECTIF EST LA CRÉATION D'UN VÉRITABLE ÉCOSYSTÈME DES COMMUNS.

Il s'agit de partir des opportunités existantes et à prévoir en matière de financements détaillés dans les sections ci-dessus, mais également d'analyser les leviers que la Région a à sa disposition dans sa

politique en matière de marchés publics pour viser à soutenir l'économie des Communs, mais aussi faire appel à ceux-ci dans le cadre des dispositifs développés pour les soutenir, ou également comment elle peut mettre ses ressources à disposition des Communs sans devoir passer par un processus d'attribution au plus offrant.

Les institutions peuvent stimuler la demande de produits et services provenant des Communs actifs dans la production de produits et de services, en adaptant les critères des marchés publics selon les caractéristiques des Communs. Un travail de co-création structuré par exemple selon le processus et le modèle de gouvernance CiReDe<sup>127</sup> permettrait de contribuer à développer cette économie de proximité.

Enfin, la Région peut mettre en place un cadre qui favorise les échanges, économiques ou non-monetarisés, entre les Communs et qui valoriser les contributions des Communs à la collectivité, en termes de réintégration d'externalités, et de réduction des coûts de traitement de celles-ci pour l'Etat. Ceci pourrait se traduire par un système de compensation similaire à celui défini par l'arrêté « STEX<sup>128</sup> » du Gouvernement régional quant au subventionnement systématique, et proportionnel aux impacts, des membres de Ressources dans la collecte, et la remise à l'emploi de textiles.

### DÉVELOPPER UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE MISE À DISPOSITION PÉRENNE D'ESPACES POUR LES EXPÉRIENCES, GÉRÉS CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES DES COMMUNS.

Plusieurs Communs témoignent notamment de l'importance de déterminer un cadre approprié pour garantir les différentes formes et modalités d'occupation pour les Communs. Il s'agirait de co-construire un dispositif de mise à disposition des locaux répondant aux demandes des *commoners* et privilégiant les localisations facilement accessibles dans le centre. Comme évoqué ci-dessus, les dispositifs en matière d'occupation temporaire devraient être plus sécurisants et y faire appel devrait être plus aisé. Enfin, les bailleurs publics devraient s'engager à envisager des pistes de pérennisation des occupations temporaires sur la base de modèles de gestion et propriété en commun, en s'appuyant notamment sur les dynamiques de création de coopératives immobilières qui se développent actuellement en Région de Bruxelles-Capitale.

## PLAN D'ACTION

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: CO-CRÉER UN CADRE DE SOUTIEN AUX COMMUNS

#### Objectif opérationnel 1.1: Soutenir la mise en place d'un organe représentatif des Communs

Le benchmarking des villes montre que la mise en place d'une politique de soutien aux Communs va de pair avec un soutien public à des espaces d'échange entre Communs et avec les pouvoirs publics. Ces espaces (dont la dénomination varie) permettent de renforcer les dynamiques des Communs et d'être les interlocuteurs des pouvoirs publics. Leurs prérogatives peuvent varier selon les situations.

Dans le contexte de la RBC, l'étude propose le soutien à la création d'un organe représentatif des Communs. Celui-ci sera l'interlocuteur de la Région dans le cadre de la mise en place du cadre régional de soutien aux Communs qui sera détaillé dans la Charte bruxelloise des Communs (voir Objectif à ce propos). Sur base des conclusions de la présente étude, l'organe pourrait :

- Devenir force de rencontre, de composition, d'initiative, de proposition (recommandations etc.) et de représentation du secteur.
- Elaborer et construire expérimentalement un système de mise en réseau des Communs (intercommuning, échange de services) et de fédération des Communs.
- Développer des échanges et programmes d'essai-image entre pairs.
- Accompagner les Communs pour aller vers plus d'agir en commun et d'auto-gouvernance démocratique.
- Développer des activités qui partagent et valorisent les savoirs et expériences générés par les Communs.
- Soutien à la continuation de l'étude entamée dans le présent cadre, mais portée à partir de là par une « méthodologie » proposée par les *commoners* eux-mêmes.

#### Mesure 1.1.1 : Accorder un financement régional à la mise en place de l'organe

Des premiers échanges autour de la création d'un organe avaient eu lieu durant l'été 2022. L'étude propose de reprendre ce travail et le nourrir sur la base des conclusions de l'étude.

Cet organe devra fournir des garanties quant à sa représentativité du secteur des Communs bruxellois et adopter une gouvernance participative. Afin de répondre à cette première condition, toutes les expériences répertoriées dans la cartographie des Communs bruxellois ont été invitées à deux Assemblées préparatoires. Le groupe porteur du projet de création de l'organe introduira une demande pour la fin août.

Conditions de réussite : la mise en place d'un organe ayant son autonomie d'action et qui deviendra une force de proposition pour les Communs bruxellois. Il sera également un forum où les Communs pourront échanger et apprendre de leurs expériences mutuelles.

### Objectif opérationnel 1.2: Engager la Région à soutenir les Communs

La plupart de villes identifiées dans le benchmarking se sont dotées des chartes afin de prendre des engagements politiques forts en faveur des initiatives des Communs et de détailler comment ils seront concrétisés. Ces chartes sont des déclarations politiques engageant les pouvoirs publics à mettre en place des mesures sur le long terme. L'étude propose donc l'adoption d'une Charte bruxelloise des Communs par le Gouvernement bruxellois, engageant l'ensemble des compétences de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette charte inclura également des mécanismes de contrôle à la fois par les Communs et par le Parlement bruxellois afin que les engagements pris dans la Charte soient bien mis en œuvre.

Sur base des conclusions de l'étude, les engagements pourraient être :

- Simplifier les dispositifs de financement régionaux pour les rendre plus souteneurs des Communs (financements plus structurels, accès à des aides et subsides spécifiques) et adaptés à des initiatives portées par des collectifs de citoyens (simplifier les exigences en matière de *reporting*, mettre en place des accompagnements à la rédaction de demandes et au *reporting*).
  - Mettre en place des procédures de financement innovantes pour créer des dynamiques de collaboration au lieu d'une mise en concurrence : appels à projets non-compétitifs, décision de l'attribution des financements par l'Assemblée bruxelloise des Communs, *public ledgers*...
  - Mettre en place des financements et des cadres de soutien pour renforcer la diversité des Communs bruxellois (financer l'accessibilité financière des Communs, proposer un accompagnement pour atteindre un public plus divers...)
  - Soutenir l'organe représentatif des Communs dans la mise en place d'une infrastructure de soutien des Communs mutualisée (mutualisation d'assurances groupes par exemple) s'appuyant sur les Communs existants (communication, facturation, mise à disposition d'outils...), et soutenir les Communs qui compleraient d'autres besoins identifiés.
  - Mettre en place un cadre de soutien au développement de projets coopératifs de logement et/ou non-logement selon les principes des Communs en mobilisant les moyens régionaux (participations financières, facilitation de l'accès à la finance, sécurisation des biens via la SAU...) et intégrant les coopératives dans les processus de planification urbaine (PAD, CRU, CQD...)
- Sur la base du travail en matière de marchés publics de ce plan d'action (voir objectif opérationnel 2.1), étendre les dispositifs favorisant les Communs à l'ensemble de la commande régionale, et soutenir les communes dans l'adoption de dispositions similaires.
  - Sur la base du travail en matière d'occupation temporaire de ce plan d'action (voir objectif opérationnel 3.1), mettre en place un cadre législatif régional en la matière.
  - Développer un outil d'évaluation d'impact par et pour les Communs.

#### Mesure 1.2.1 : Adopter une Charte bruxelloise des Communs

Un travail d'essaiage culturel est actuellement en cours au sein de l'administration régionale bruxelloise afin de faire émerger un projet de Charte bruxelloise des Communs dont pourra se saisir le gouvernement.

Conditions de réussite : Une Charte comportant des engagements concrets et des mécanismes de contrôle qui montreront l'engagement politique de la Région dans le soutien des Communs.

## Objectif stratégique 2 : Financer les Communs

### *Objectif opérationnel 2.1 : Favoriser les Communs dans les marchés publics*

Il ressort de l'étude que de nombreuses initiatives de Communs exercent des activités économiques selon une approche durable et démocratique à même de contribuer aux objectifs régionaux en matière de transition économique. La Région a un important levier pour soutenir ces dynamiques au travers de la commande publique. La législation fédérale en matière de marchés publics comprend des dispositions spécifiques qu'il convient d'analyser pour cette fin.

#### Mesure 2.1.1 : Mettre en œuvre des marchés publics favorables aux Communs

Deux opportunités juridiques ont été identifiées afin de favoriser les Communs à travers les marchés publics.

D'une part, l'article 91 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics permet de « réserver » la participation à certains marchés publics à des organisations gérées démocratiquement (voir liste dans Annexe 4). Même si cette clause dispose d'un champ d'application relativement limité, elle constitue néanmoins une opportunité afin de favoriser notamment les organisations fonctionnant selon les principes inhérents aux Communs.

D'autre part, l'article 40 de la loi du 17 juin 2016 précitée permet de recourir au partenariat d'innovation<sup>129</sup> afin, dans un premier temps, de préfinancer la recherche et le développement de travaux, services ou fournitures innovants, afin, le cas échéant dans un second temps, d'en permettre l'acquisition par le pouvoir adjudicateur. Le partenariat d'innovation peut ainsi permettre la recherche et le développement à travers des marchés publics stimulant l'innovation sociale – ce qui pourrait notamment inclure le développement de Communs.

L'objectif de cette mesure sera de mettre en place les outils nécessaires pour que ces dispositions légales soient utilisées là où c'est possible dans les marchés publics de Bruxelles Environnement et Bruxelles Economie et Emploi. Ce travail se fera en coordination avec le travail sur les marchés publics en cours dans le cadre de la stratégie Shifting Economy.

Une analyse détaillée de ces dispositions juridiques sera menée par le cabinet EQUAL Partners. Cette analyse, qui veillera à être compréhensible et utilisable par des non-juristes, comprendra :

- Une description des notions appréhendées : caractéristiques de base, mise en perspective au niveau du droit européen, et considérations pratiques de base ;
- Les conditions d'enclenchement de ces procédures et les conseils pour leur mise en œuvre ;
- Une analyse pratique quant à la possibilité d'y intégrer des dispositifs favorables au développement des Communs tels qu'évoqués dans les recommandations de ce rapport ;
- Une analyse d'impact en matière de conception de la mise en concurrence, de sélection qualitative de celle-ci, de sa procédure d'attribution, et de l'exécution du contrat ;
- Une analyse des avantages concrets de ces deux types de procédures par rapport à un système classique (une procédure ouverte ou restreinte).

Elle servira de base aux éléments suivants :

- Identification d'une méthode pour disséminer les clauses de marchés publics à activer pour favoriser les Communs dans l'ensemble des administrations régionales ;
- Identification des marchés publics précis à mobiliser, afin de construire en amont la possibilité d'un partenariat public-Communs.

Conditions de réussite : la mise en place d'un marché public pilote dans un court délai afin de pouvoir expérimenter les éléments ci-dessus.

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : METTRE À DISPOSITION DES ESPACES POUR LES COMMUNS

#### *Objectif opérationnel 3.1 : Renforcer le cadre de soutien aux occupations temporaires*

Comme le démontre l'étude, une grande majorité des expériences de Communs analysées occupent leurs espaces dans le cadre d'occupations temporaires. Par ailleurs, le benchmarking montre que la mise à disposition d'espaces pour l'occupation temporaire est l'un des éléments-clé de nombreuses stratégies municipales visant à soutenir les Communs. La Région dispose d'outils en cette matière, et les politiques visant à les renforcer sont présentes dans de nombreuses stratégies régionales. Néanmoins, il est à ce jour difficile d'avoir un aperçu global de ces dispositifs. De plus, il y a lieu de les améliorer afin qu'ils répondent mieux aux nécessités des initiatives des Communs.

#### **Mesure 3.1.1 : Proposer un modus operandi sur les occupations temporaires**

L'étude propose un modus operandi réglementaire adapté à l'émergence des occupations temporaires à finalité sociale en RBC. Cette proposition sera partagée avec les services régionaux responsables du suivi des occupations temporaires.

Conditions de réussite : une co-construction avec les Communs du cadre de soutien aux occupations temporaires à finalité sociale en RBC.

### OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : SENSIBILISER AUX COMMUNS

#### *Objectif opérationnel 4.1 : Sensibiliser les administrations publiques aux Communs*

L'étude montre la méconnaissance des valeurs portées par le mouvement des Communs au sein des administrations publiques. Le mouvement est soit méconnu soit peu clair dans l'esprit des personnes qui y travaillent. Cette étude est donc l'opportunité de sensibiliser ces administrations aux Communs.

#### **Mesure 4.1.1 : Organiser un événement sur les Communs**

Un événement à destination des administrations régionales et communales contribuera à cet objectif de sensibilisation. Il pourra également être appuyé par des partenaires académiques.

Cet événement aura lieu en octobre et se tiendra dans un Commun bruxellois.

Conditions de réussite : une participation active des administrations régionales et communales.

# Annexes, notes et références

# ANNEXES

## ANNEXE 1 • LISTE DES EXPÉRIENCES DES COMMUNS RÉPERTORIÉES EN RBC

Arlette	FactumLab	Neibo
Artist Commons	Fair Ground Brussels	New Refuge
As Bean	Frida	NewB
Bab'l Market	Gilbard	Nubo
BEES coop	Green Fabric	OpenFab
BOOM Café	Hefboom	Open Collective
BOS coop	InfluencAir	Parckfarm T&T
brupower	Inspirons le Quartier	Pass-ages
Brussels Art Factory	Jardin Essentiel	Permanent
Brutopia	Jardin Majorelle	Pilone
Bûûmplanters	Josaph'aïre	Ploef
Cabas	KOM à la maison !	POOL IS COOL
Casa Legal	Korenbeek	Quai 41
Casa Nova	L'Eau Chaude - Het Warm Water	Radio Panik
Cassonade	L'Échappée	Radiskale
Champ-à-Mailles	L'Ades'if	Remarquable
CinéCité	Labolobo	Repair Together
Cinéma Nova	La Casa Vesta	Réseau ADES
Cinemaximiliaan	La Ferme du Champ des Cailles	Share Food
CIRÉ	La Poudrière	solidare-it
Citizen Corner Brussels	La vieille Chéchette	Sonian Wood Coop
Cobea	Le Café Solidaire - Rhizomes	Terre-en-Vue
Collectactif	Le Début des Haricots	Toestand
Comité de Quartier Coin du Balai	Le Dk	Tournesol Zonnebloem
Communa	Le Kiosque à graines	Tournevie
Community Land Trust Bruxelles	Le Pain Levé	Vélo solidaire
Coop IT Easy	Le Réseau des GASAP	Velokanik
Crédal	Les Petites Cantines Bruxelles	Velt Brussel
Cuisines de Quartier	Level 5	wAnderCoop
CurieuzenAir	Luuse	Woningen123Logements
Dioxyde de Gambettes	Maison Médicale La Passerelle - De Brug	Zin TV
Etats Généraux de l'Eau de Bruxelles	Mazette	Zinne
F'in Common	Médor	Zinneke
Fablab'ke	Microfactory	
Fablab iMAL	Molenbike	

Secteurs: Agriculture, Alimentation, Culture, Droit, Environnement, Finance, Logement, Mobilité, Production, Santé, Services quartier, Technologie

## ANNEXE 2 • LISTE DES COMMUNS AYANT PARTICIPÉ À L'ANALYSE MACRO ET DONNÉES RÉCOLTÉES

Arlette	Green Fabric	Remarquable
BEES coop	Jardin Essentiel	Repair Together
BOOM Café	Jardin Majorelle	Réseau ADES
brupower	La Casa Vesta	Sonian Wood Coop
Brutopia	La Ferme du Champ des Cailles	Terre en Vue
Bûimplanters	La Poudrière	Toestand
Champ-à-Mailles (Maison verte et blauw)	Le Café Solidaire - Rhizomes	Tournesol Zonnebloem
CIRÉ	Le Début des Haricots	Tournevie
Citizen Corner Brussels	Le Pain Levé	wAnderCoop
Cobea	L'Échappée	
Comité de Quartier Coin du Balai	Level 5	
Communa	Luuse	
Community Land Trust Bruxelles	Maison Médicale La Passerelle – De Brug	
Coop IT Easy	Mazette	
Credal	Médor	
Cuisines de Quartier	Microfactory	
Etats Généraux de l'Eau de Bruxelles	NewB	
Fair Ground Brussels	Nubo	
F'in Common	Ploef	
Gilbard	Radio Panik	

Données récoltées : Structure juridique ; Date de création ; Nb membres ; Nb bénévoles ; Nb personnes rémunérées ; Nb ETP ; Chiffre d'affaires (CA) ; Valeur des subsides dans le CA ; Proportion des subsides dans le CA.

## ANNEXE 3 • LISTE DES KPIS UTILISÉS POUR L'ANALYSE MÉSO DES 11 COMMUNS

KPI 3	Entité juridique créée
KPI 4	Année de création et longévité du Commun
KPI 5	Chiffre d'affaires total (ventes, dons, subsides, etc.)
KPI 7	Valeur estimée de la main-d'œuvre non rémunérée générée par les activités (produits & services (non monétisés)
KPI 8	Valeur estimée des capacités individuelles (formations, compétences, etc.) accrues qui ont été générées
KPI 9	Coûts économisés pour les biens communs et les ménages, l'État et la planète
KPI 10	Valeurs estimées des surplus et/ou des Produits et/ou services échangés entre Communs
KPI 11	Valeur réelle et/ou estimée des équipements et autres "actifs" mutualisés appartenant à la communauté des makers ( hors foncier occupé de façon précaire).
KPI 12	Mutualisation d'espaces ou d'équipements
KPI 13	Estimation de la valeur monétaire des économies réalisées par une conception respectueuse de l'environnement axée sur le recyclage de l'eau, l'amélioration des sols et de la biodiversité, et les avantages sociaux et sanitaires, etc.
KPI 15	Nombre d'utilisateurs/utilisations par produit en commun
KPI 17	Production agricole locale
KPI 18	Déchets-ressources collectés et réutilisés-réparés-re-usinés et tonnes de ressources vierges économisées.
KPI 20	Déchets-ressources évités

KPI 21	Constructions évitées (grâce à la mutualisation et l'occupation temporaire)
KPI 23	Mesure des alternatives à l'achat d'un bien en calculant le nombre ayant:
KPI 24	- Acheté un produit remanufacturé
KPI 25	- Loué un produit au lieu de l'acheter
KPI 26	- Employé un système de partage
KPI 28	Réduction consommation d'eau (bâtiment évités, permaculture, récupération des eaux pluies,...)
KPI 29	Réduction de la demande en logistique (circuit-court)
KPI 30	Part des produits biologique en CA et en nombre de références
KPI 31	Intégration des enjeux environnementaux au sein de la mission et la gouvernance
KPI 32	Création d'emplois directs et indirects
KPI 33	Création de liens sociaux à l'échelle du quartier
KPI 34	Nombre de logements à prix modérés-faibles occupés
KPI 35	Nb de citoyen-ne-s et ménages bénéficiant des services du commun (accès, produits, etc.)
KPI 36	Intégration des enjeux sociaux au sein de la mission et la gouvernance
KPI 37	Nombre de citoyen-ne-s impliqué-e-s
KPI 38	Implication de l'ensemble des partie prenantes dans la gouvernance - mécanisme d'implication structurel (quota, etc.)
KPI 39	Gouvernance coopérative existante et pratiqué
KPI 40	Implication de l'ensemble des partie prenantes lors de la conception et de l'évaluation du projet
KPI 41	Organisation de la transparence sur la stratégie et les flux (financiers, humains, matière) à tous les niveaux de gouvernance (organigramme clair, info accessible, organes périmètre et processus sont fonctionnel et connu)
KPI 42	Capacitation citoyenne prévue pour permettre de prendre part à la gouvernance, à la prise de responsabilité et à la prise de décision
KPI 43	Capacitation citoyenne prévue: outils et méthode formalisée pour la dynamique dans les espaces d'échanges et de réunion (ordre du jour, processus d'animation, cadre d'écoute clair, charte de fonctionnement, etc.)
KPI 44	Mode de décision en intelligence collective appliqué
KPI 45	Existence et application des processus démocratiques de gestion et de résolution des conflits
KPI 47	Nombre de citoyens issus du même quartier où l'initiative «Communs» développe son activité
KPI 48	Nombre de collaboration établies entre les Communs et les institutions publiques (Communes, Région,...)
KPI 49	Intensité carbone de l'activité

#### ANNEXE 4 • LISTE DES SERVICES QUI PEUVENT BÉNÉFICIER D'UN RÉGIME ASSOULI

- Services administratifs de l'enseignement : 75121000-0
- Services administratifs de la santé : 75122000-7
- Services administratifs du logement : 75123000-4
- Services de mise à disposition de personnel d'aide à domicile : 79622000-0
- Services de mise à disposition de personnel infirmier : 79624000-4
- Services de mise à disposition de personnel médical : 79625000-1
- Services d'enseignement préscolaire : 80110000-8
- Services d'enseignement supérieur : 80300000-7
- Services d'enseignement par voie électronique : 80420000-4
- Services d'enseignement de niveau universitaire pour adultes : 80430000-7
- Services de formation du personnel : 80511000-9
- Installations de formation : 80520000-5
- Services d'aide pédagogique : 80590000-6
- Services de santé et services sociaux: de 85000000-9 à Services médico-sociaux 85323000-9
- Services de bibliothèques, archives, musées et autres services culturels : 92500000-6
- Services sportifs : 92600000-7
  - Services prestés par les organisations sociales : 98133000-4
  - Services prestés par les associations de jeunes : 98133110-8

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- 1 [https://ajuntament.barcelona.cat/participaciocitadana/sites/default/files/documents/patrimoni\\_ciutadana\\_marc\\_conceptual\\_v.3.0.pdf](https://ajuntament.barcelona.cat/participaciocitadana/sites/default/files/documents/patrimoni_ciutadana_marc_conceptual_v.3.0.pdf)
- 2 Définition issue du “Commons Transitie Plan voor de stad Gent” réalisé par Michel Bauwens et Yurek Onzia en Juin 2017
- 3 Regolamento per il governo dei beni comuni urbani della Città di Torino, Art 2
- 4 [https://www-comune-napoli-it.translate.goog/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/16783?\\_x\\_tr\\_sl=it&\\_x\\_tr\\_tl=fr&\\_x\\_tr\\_hl=fr&\\_x\\_tr\\_pto=wapp](https://www-comune-napoli-it.translate.goog/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/16783?_x_tr_sl=it&_x_tr_tl=fr&_x_tr_hl=fr&_x_tr_pto=wapp)
- 5 [https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/CITIES\\_fiche-Communs-toutes-1.pdf](https://chantier.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/CITIES_fiche-Communs-toutes-1.pdf)
- 6 <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2018-4-page-35.htm#no10>
- 7 [https://ajuntament.barcelona.cat/turisme/en/noticia/barcelona-fines-airbnb-and-homeaway-60000-euros-each\\_280073](https://ajuntament.barcelona.cat/turisme/en/noticia/barcelona-fines-airbnb-and-homeaway-60000-euros-each_280073)
- 8 [https://ajuntament.barcelona.cat/digital/sites/default/files/pla\\_barcelona\\_digital\\_city\\_in.pdf](https://ajuntament.barcelona.cat/digital/sites/default/files/pla_barcelona_digital_city_in.pdf)
- 9 <https://ajuntament.barcelona.cat/participaciocitadana/es/patrimonio-ciudadano/presentacion>
- 10 <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2018-4-page-35.htm#no10>
- 11 <https://ajuntament.barcelona.cat/participaciocitadana/es/patrimonio-ciudadano/presentacion>
- 12 <https://ajuntament.barcelona.cat/participaciocitadana/es/patrimonio-ciudadano/balance-comunitario>
- 13 <https://ajuntament.barcelona.cat/participaciocitadana/es/patrimonio-ciudadano/balance-comunitario>
- 14 <https://emprenedoria.barcelonactiva.cat/es/programa-comunicadora>
- 15 <https://www.bcn.coop/>
- 16 <https://www.habitatge.barcelona/ca/acces-a-habitatge/cohabitatge>
- 17 <https://world-habitat.org/world-habitat-awards/winners-and-finalists/la-borda/>
- 18 <https://www.habitatge.barcelona/ca/acces-a-habitatge/innovacio-en-la-produccio-dhabitatge/habitatge>
- 19 <https://www.cohabitac.cat/convenis/>
- 20 <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2018-4-page-35.htm#no10>
- 21 <http://www.civicestate.eu/>
- 22 <https://www.fearlesscities.com/>
- 23 CIVIC eSTATE - new models of urban co-governance based on the commons, July 2021, p.50
- 24 <https://participatie.stad.gent/nl-BE/>
- 25 <http://www.rabotsite.be/nl>
- 26 <https://stad.gent/nl/oude-dokken/genieten-de-oude-dokken/tijdelijke-invulling-gent-de-oude-dokken>
- 27 <http://remakingthecity.urbact.eu/de-site-and-dok-two-iconic-temporary-use-based-redevelopment-processes-ghent-belgium--50.case>
- 28 <https://apidg.gent.be/supporting/dss-public/v1/sharedfiles/08741a83-983b-4b92-9828-cd10aa7bba4f>
- 29 <https://stad.gent/nl/over-gent-stadsbestuur/stadsbestuur/speel-een-rol-het-beleid/ik-wil-mee-doen/tijdelijke-invulling-van-terreinen-en-gebouwen/subsidie-tijdelijke-invulling-van-publieke-ruimte-en-leegstaande-gebouwen>
- 30 <https://stad.gent/nl/over-gent-stadsbestuur/bouw-mee-aan-de-wijk-nieuw-gent-uz/tijdelijke-invulling-van-terreinen-en-gebouwen>
- 31 <https://www.wooncoop.be/>
- 32 <https://energent.be/>
- 33 <https://www.mo.be/nieuws/de-magische-kracht-van-het-spilvarken>
- 34 <https://www.nweurope.eu/media/3616/5-clt-ghent.pdf>
- 35 <https://www.cltgent.be/>
- 36 “Commons Transitie Plan voor de stad Gent” réalisé par Michel Bauwens et Yurek Onzia en Juin 2017
- 37 Entretien par visio-conférence réalisé avec Emma Tytgadt dans le cadre de la présente étude - 2 décembre 2022
- 38 CIVIC eSTATE: new models of urban co-governance based on the commons - Civic eState Final Network Product - July 2021, p.58
- 39 “Commons Transitie Plan voor de stad Gent” réalisé par Michel Bauwens et Yurek Onzia en Juin 2017
- 40 <https://www.grenobleencommun.fr/>
- 41 <http://enactingthecommons.la27eregion.fr/>
- 42 [https://www.bm-grenoble.fr/692-actualite.htm?TPL\\_CODE=TPL\\_ACTUALITE&PAR\\_TPL\\_IDENTIFIANT=1199](https://www.bm-grenoble.fr/692-actualite.htm?TPL_CODE=TPL_ACTUALITE&PAR_TPL_IDENTIFIANT=1199)
- 43 <https://www.grenoble.fr/2358-je-souhaite-rejoindre-un-jardin.htm?gestion=Individuelle>
- 44 <https://www.grenoble.fr/2383-place-s-aux-en>

- fants.htm
- 45 <https://www.grenoble.fr/1222-chantiers.htm>
- 46 <https://www.grenoble.fr/1346-le-budget-participatif-comment-ca-marche.htm>
- 47 <https://pait-transition-alimentaire.org/>
- 48 <https://energy-citoyennes.org/>
- 49 <http://www.foncier-solidaire.fr/index.php/le-reseau/les-ofs-agrees/> (Les OFS sont des formules inspirées du Community Land Trust de Bruxelles)
- 50 Délibération du Conseil Municipal de 28 Mars 2022 <https://drive.google.com/file/d/1hQQf-Aru2qQRK9feSdoLhzd12wcy3hi5/view>
- 51 [https://wiki.lesCommuns.org/wiki/Raison\\_d%27Entre\\_de\\_l%27Assembl%C3%A9e\\_des\\_Communs\\_de\\_Grenoble](https://wiki.lesCommuns.org/wiki/Raison_d%27Entre_de_l%27Assembl%C3%A9e_des_Communs_de_Grenoble)
- 52 <https://www.la27eregion.fr/>
- 53 <https://www.grenobleencommun.fr/grenoble-renforce-son-partenariat-avec-la-27e-region/>
- 54 Le nom de l'association Labsus, composée de personnalités du monde académiques, tient pour Laboratorio per la Sussidiarietà et mène un large travail juridique et de plaidoyer pour l'administration partagée des biens communs dans toute l'Italie <https://www.labsus.org/>
- 55 [https://www.labsus.org/wp-content/uploads/2014/11/pegolamentoamministrazione-condivisa\\_new\\_w03dib.pdf](https://www.labsus.org/wp-content/uploads/2014/11/pegolamentoamministrazione-condivisa_new_w03dib.pdf)
- 56 Giglioni, F., I regolamenti comunali per la gestione dei beni comuni urbani come laboratorio per un nuovo diritto delle città, in Munus, 2016, p. 271 ss.
- 57 ean-Bernard Auby, Marzia De Donno, «Communs dans le droit italien: les «beni comuni» et «patti di collaborazione»», chemins-publics.org, 26 avril 2021
- 58 <https://journals.openedition.org/developpement-durable/13238?lang=en>
- 59 Art. 4 du règlement de Bologne et Arena G., 2016a, « Prime riflessioni sul diritto dell'amministrazione condivisa », <http://www.labsus.org/2016/01/prime-riflessioni-sul-diritto-amministrazione-condivisa/>
- 60 Art. 13 du règlement de Bologne
- 61 Muzi L., 2016, « Donato Di Memmo racconta il Regolamento per i beni comuni di Bologna », <http://www.labsus.org/2016/02/donato-di-memmo-racconta-regolamento-beni-comuni-bologna>
- 62 Di Memmo D., 2014, « L'amministrazione condivisa dal punto di vista dell'amministrazione », <http://www.labsus.org/2014/03/lamministrazione-condivisa-dal-punto-di-vista-dellamministrazione>
- 63 Ces règlements sont listés et consultables sur le site de Labsus : <https://www.labsus.org/i-regolamenti-per-lamministrazione-condivisa-dei-beni-comuni/>
- 64 <https://uia-initiative.eu/en/uia-cities/turin>
- 65 [www.retecasesdelquartiere.org](http://www.retecasesdelquartiere.org)
- 66 <https://cooperativecity.org/2017/05/06/cascina-roccafranca/>
- 67 "Regulating the Urban Commons – What we can learn from Italian experiences" November 21, 2017 Levente Polyák
- 68 egolamento per il governo dei beni comuni urbani della Città di Torino, Art 17
- 69 Résolution du Conseil n° 740 du 16.06.2011, approuvée par la Résolution du Conseil municipal n° 20 du 15.07.2011
- 70 <http://www.exasilofilangieri.it/>
- 71 Par le biais de la délibération n° 893 du 29 décembre 2015, voir Colasurdo C., 2016, « A Napoli una delibera per l'autogoverno », <http://www.dinamopress.it/news/conflitto-sociale-e-lotte-territoriali-quando-il-comune-incontra-i-beni-comuni>
- 72 À partir de 2015, la municipalité de Naples a pris note des "Déclarations d'utilisation civique des communautés" de l'ancien jardin d'enfants Filangieri (vico Maffei, 4), de la Villa Medusa (via di Pozzuoli n.110), du Giardino Liberato (Salita San Raffaele n. 3), ex Lido Pola (via Nisida 24), ex OPG (via Matteo Renato Imbriani), Scugnizzo Liberato (montée Pontecorvo 46), Santa Fede Liberata (via San Giovanni Maggiore Pignatelli 5).
- 73 Comune di Napoli, délibération n° 446 du 1er juin 2016
- 74 Créé par le décret syndical n. 314 du 24/06/2013.
- 75 <https://www.comune.napoli.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/16783>
- 76 <https://generative-commons.eu/>
- 77 <https://geco.firstlife.org/>
- 78 <https://www.firstlife.org/>
- 79 <https://commoning.eu/>
- 80 <https://bral.brussels/>
- 81 39 Communs n'ont pas répondu à l'enquête « macro ». Les données déclarées se basent sur

- les données de la dernière année comptable disponible.
- 82** Avec un petit rien, ces Belges brisent la spéculation immobilière (nouvelobs.com)
- 83** CLT cahiers urbanisme (uclouvain.be)
- 84** Quand nous partageons, tout le monde y gagne - Creative Commons
- 85** Community Land Trust Bruxelles | Notre impact (cltb.be)
- 86** Rapport Pauvreté\_0.pdf (itinerateam)
- 87** STATBEL (2019) dans <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:34701> p65
- 88** Simon, N. (2018) dans <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:34701> p65
- 89** STATBEL (2020) dans <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:34701> p67
- 90** Budget des ménages | Statbel (fgov.be)
- 91** Les inégalités d'accès aux soins de santé en Belgique | OSE, p10-11
- 92** Fédération des Maisons Médicales
- 93** Fédération des Maisons Médicales
- 94** Community Land Trust Bruxelles | Notre impact (cltb.be)
- 95** Étude Housing Deal, réalisée pour le compte de SOHONET, par Magali VERDONCK, avril 2022
- 96** Communa Rapport d'activité 2021 (yumpu.com)
- 97** <https://immo.mitula.be/immobilier/atelier-a-louer-bruxelles>
- 98** Découverte de l'échelle de Lansink - YouTube
- 99** CoopCycle - Le logiciel
- 100** Innovation sociale - UNIPSO
- 101** Pyramide des besoins — Wikipédia (wikipedia.org)
- 102** La charte des maisons médicales, leurs valeurs - Fédération des maisons médicales (maison-medicaale.org)
- 103** Cities and circular economy for food (ellenmacarthurfoundation.org)
- 104** [https://sytra.be/wp-content/uploads/2020/10/approv\\_bxl\\_resume\\_201008.pdf](https://sytra.be/wp-content/uploads/2020/10/approv_bxl_resume_201008.pdf) , p7
- 105** Community Land Trust Bruxelles | Notre impact (cltb.be)
- 106** Liste mal mise à jour et refus en série: à Bruxelles, l'attribution des logements sociaux dysfonctionne - La Libre
- 107** The Viking Economics, George Lakey, 2016
- 108** Success Stories | Case Studies | Community Land Trust Network (communitylandtrusts.org.uk)
- 109** Rapport Pauvreté\_0.pdf (itinerateam)
- 110** Community Land Trust Bruxelles | Notre impact (cltb.be)
- 111** Baromètre des terres agricoles: le prix moyen augmente moins vite que les années précédentes | Notaire.be - Actualités
- 112** Donner une place à la durabilité dans la relance sociale et économique de la crise Covid-19. | IFDD (developpementdurable.be)
- 113** Les prix des terres agricoles ne s'enflamment plus en Wallonie - Immo - Trends-Tendances (levif.be)
- 114** Occupations temporaires | citydev.brussels
- 115** Conditions d'accès aux biens citydev | citydev.brussels
- 116** La Gouvernance des biens communs: Pour une nouvelle approche des ressources naturelles — Wikipédia (wikipedia.org)
- 117** Tragédie des biens communs — Wikipédia (wikipedia.org)
- 118** La théorie du pair à pair en bref - P2P Foundation
- 119** [Brochure-PrixDifférenciés-LePainLevé-2023.pdf](https://www.goodfood.brussels/files/2023/02/Brochure-PrixDifférenciés-LePainLevé-2023.pdf) (goodfood.brussels)
- 120** <https://www.lesoir.be/462270/article/2022-08-30/bruxelles-voici-le-prix-moyen-des-loyers-pour-les-appartements>
- 121** Sautereau, N., & Benoit, M. (2016). Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique? (Doctoral dissertation, Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB))., p50
- 122** [https://ima-aim.be/IMG/pdf/etude\\_ima-mm-\\_resume-20171205\\_fr.pdf](https://ima-aim.be/IMG/pdf/etude_ima-mm-_resume-20171205_fr.pdf)
- 123** Financer une approche globale de la santé - Fédération des maisons médicales (maison-medicaale.org)
- 124** D'après une étude réalisée par la FEBRAP en 2018, plus de 25 des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ménagers de petite taille (catégorie RECUPEL AUTRES) pourraient être réparés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- 125** Découverte de l'échelle de Lansink - YouTube
- 126** [De quoi s'agit-il ? - UNIPSO](https://www.unipso.be/actualites/2022/07/2022-07-20-De-quoi-sagit-il-UNIPSO)
- 127** [be circular be.brussels » La CiReDe, une collaboration publique-privée indispensable pour une circularité prospère](https://www.be.circular.be.brussels/actualites/2022/07/2022-07-20-La-CiReDe-une-collaboration-publique-privée-indispensable-pour-une-circularité-prospère) (circulareconomy.brussels)
- 128** [Arrete Du Gouvernement De La Region De Bruxelles-capitale du 16/07/2010 arrete du gouvernement de la region de bruxelles-capitale](https://www.bruxelles-capitale.be/actualites/2010/07/2010-07-16-Arrete-Du-Gouvernement-De-La-Region-De-Bruxelles-capitale-du-16-07-2010-arrete-du-gouvernement-de-la-region-de-bruxelles-capitale)

relatif a l'agrement et au subventionnement des associations sans but lucratif et des societes a finalite sociale actives dans le secteur du reemploi et du recyclage (openjustice.be)

- 129** La condition de base vise à satisfaire un besoin relatif à un produit, un service ou à des travaux innovants qui ne peut être satisfait par l'acquisition de produits, de services ou de travaux déjà disponibles sur le marché, étant entendu que l'innovation peut être sociale : « une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de l'entreprise, notamment dans le but d'aider à relever des défis sociétaux ou à soutenir la stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive. »



↙  
Gilbard

Une publication de Bruxelles Environnement et Bruxelles Économie et Emploi, dans le cadre de la stratégie régionale de transition économique Shifting Economy

**Coordination:** Bruxelles Environnement et Bruxelles Économie et Emploi

**Rédaction:** Joaquín de Santos et Geert De Pauw (CLTB), Emmanuel Mossay (Ecores), Maxime Zaït (Communa), Equal partners

**Traduction:** Service de traduction Bruxelles Environnement

**Mise en p.:** Juliette Schmetz (CLTB), 4Sales

**Crédits photographiques:**

P. 3 : Communa

P. 11 : Remorquable

P. 17 : Barcelone, Michael Descharles, Unsplash

P. 19 : Barcelone, Yoav Aziz, Unsplash

P. 21 : Gand, Geike Verniers, Unsplash

P. 27 : Grenoble, Florian Olivo, Unsplash

P. 31 : Naples, Karina Halley, Unsplash

P. 32-33 : Bologne, Marco Testi, Unsplash

P. 35 : Turin, Mael Balland, Unsplash

P. 39 : Terre-en-Vue, Le Jardin Essentiel, Le Jardin Majorelle, BEES coop, EGEB-SGWB, CIRÉ

P. 40 : Crédal, Micro Factory, Gilbard, Sonian Wood Coop, CLTB, Remorquable

P. 41 : La Casa Vesta, Communa, Radio Panik, Coop IT Easy, Tournevie, Level Five

P. 44 : Gilbard

P. 60 : Micro Factory

P. 102 : Gilbard

**Éditeur responsable:** Bruxelles Environnement et Bruxelles Économie et Emploi – Avenue du Port 86C/3000 – B-1000 Bruxelles

**Année de parution:** 2023

**Dépôt légal:** D/2023/5762/11

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands



